



## SOMMAIRE

	Page
Point 26 de l'ordre du jour :	
Année internationale de l'enfant : plans et mesures visant à améliorer la situation des enfants dans le monde, notamment dans les pays en développement ( <i>suite</i> ) . . .	815

**Président : M. Salim Ahmed SALIM**  
(République-Unie de Tanzanie).

## POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

**Année internationale de l'enfant : plans et mesures visant à améliorer la situation des enfants dans le monde, notamment dans les pays en développement (*suite*)**

1. M. ERNEMANN (Belgique) : De nombreuses questions à notre ordre du jour ont trait à nos échecs et nos divisions. Le point que nous examinons ces jours-ci reflète en revanche un espoir commun : les enfants du monde entier. C'est de plus une joie de célébrer l'enfant, c'est célébrer la fraîcheur de l'innocence, l'optimisme de l'avenir.

2. L'idée d'une Année internationale de l'enfant est née au sein d'une organisation non gouvernementale, le Bureau international catholique de l'enfance, dont le secrétariat général est à Genève. Qu'il me soit permis de rendre ici un hommage public à l'un de mes compatriotes, le chanoine Moerman, qui en est le secrétaire général depuis une douzaine d'années, et qui fut le promoteur de l'idée au sein de son organisation. Il est actuellement le Président du Comité des organisations non gouvernementales pour l'Année internationale de l'enfant. Nul n'osait espérer que celle-ci serait reprise avec tant de dynamisme et qu'elle connaîtrait un tel retentissement.

3. Je voudrais dire d'abord quelques mots de la Belgique. Nous n'avons bien sûr pas attendu 1979 pour tenter d'améliorer le sort des jeunes. L'enfant appartient chez nous depuis longtemps à une classe privilégiée de la société. Le budget de l'éducation nationale représente environ 20 p. 100 du budget général de l'Etat. L'enfant sait que son éducation sera gratuite et, ainsi, pratiquement assurée jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, et même au-delà.

4. Je me contenterai de citer quelques mesures qui sont actuellement étudiées ou en voie d'application et qui illustrent les progrès incessants accomplis afin d'améliorer le sort des enfants.

5. Dans le domaine de l'éducation, il est envisagé de rendre la scolarité obligatoire dès 5 ans au lieu de 6 et de la

prolonger de 14 à 16 ans. D'autre part, il a été décidé d'adapter l'enseignement de manière à donner des chances professionnelles égales tant aux filles qu'aux garçons.

6. Dans le domaine de la justice, l'attention se porte actuellement sur les problèmes juridiques entourant la vie familiale des enfants, tels que l'adoption, la filiation et plus particulièrement la reconnaissance des enfants naturels ou adultérins.

7. Je veux aussi signaler une mesure toute nouvelle et originale, consistant à organiser l'accueil d'un certain nombre d'enfants de moins de 3 ans dans des familles rétribuées à cette fin, pendant les heures de travail des parents.

8. Enfin, notre ministère de la santé publique vient de mettre à la disposition des parents et des organisations socio-culturelles des fiches consignnant un certain nombre de conseils en matière d'éducation des enfants.

9. D'une manière générale, l'enthousiasme engendré par l'Année internationale de l'enfant a provoqué en Belgique un renouveau de conscience et d'action. La primauté de la vie familiale paraît heureusement à nouveau mise en lumière. La famille paraît peu à peu revenir au centre de la société, mais une famille d'un type nouveau où, notamment, le père et la mère ont des responsabilités égales. L'éducation de l'enfant par un seul des parents est de plus en plus ressentie comme insuffisante.

10. Ces quelques exemples montrent combien nos problèmes sont en quelque sorte marginaux et appartiennent à une société privilégiée. Ils sont certes réels et nécessitent une solution, car même le problème d'un seul ne doit-il pas être résolu ?

11. De toute manière, quel que soit le type ou le niveau d'une société, de nouveaux problèmes naissent sans cesse et l'Année de l'enfant a soulevé chez nous un nouveau dynamisme pour les résoudre.

12. Pour d'autres raisons surtout, nos préoccupations au sujet de l'enfance ne trouveront pas leur terme le 31 décembre de cette année. L'universalité du thème a suscité un élan international qui nous a tous rapprochés, qui a rapproché les problèmes, qui a rapproché aussi les enfants du monde.

13. Mais tous, qu'il s'agisse des enfants ou de leurs aînés, l'Année internationale de l'enfant les a rendus conscients des problèmes incommensurables de l'enfance des pays en développement. Si l'on admet que le monde contient 600 à 800 millions d'êtres vivants dans la pauvreté absolue, combien d'enfants parmi eux sont-ils privés de joie, de jeu et de beauté parce qu'ils ne vivent que dans la famine et avec la maladie ? C'est à ces millions d'enfants — et

combien sont-ils ? 200 millions peut-être — que l'Année internationale de l'enfant a commencé à apporter un minimum d'existence.

14. Tout récemment, l'attention internationale s'est concentrée sur les enfants des réfugiés, particulièrement ceux du Cambodge et du Viet Nam. Quel sort plus triste et plus injuste que d'être un enfant forcé de sillonner les mers ou les routes du monde en quête d'un foyer, privé de tout !

15. L'ampleur de ces problèmes est telle que l'aide internationale apportée à l'enfance dans les domaines de la nutrition, de l'hygiène et de l'éducation demeurera longtemps insuffisante. Seule la générosité solidaire des peuples peut y faire face.

16. La Belgique assume sa part de responsabilités et est décidée à maintenir et à développer son action en faveur de l'enfance déshéritée du monde, qu'il s'agisse de déployer des efforts particuliers en matière d'éducation dans les pays en développement, d'accueillir sans restrictions les enfants de réfugiés et de travailleurs migrants dans le cadre de la politique de réunification des familles ou de soutenir des projets concrets au profit de l'enfant du tiers monde.

17. Je tiens ici tout particulièrement à saluer l'action du FISE qui a été encore plus persévérant cette année. Nous l'encourageons à stimuler l'intérêt des gouvernements pour les besoins des enfants dans les pays en développement.

18. Il appartient également aux autres organisations et organes du système des Nations Unies d'évaluer l'impact de l'Année sur leurs travaux, afin que l'Année internationale de l'enfant ne reste pas sans suites, ni ne s'arrête. A cet égard, il nous paraît également important d'examiner la possibilité de mettre au point des instruments juridiques qui assureraient mieux la protection de l'enfant et qui contribueraient à donner un contenu réel à la Déclaration des droits de l'enfant, adoptée il y a 20 ans [*résolution 1386 (XIV)*].

19. Je conclus par une phrase prononcée par Sa Majesté le roi Baudouin à l'ouverture de l'Année internationale de l'enfant :

“Quelle que soit la gravité de notre situation économique, elle apparaît florissante en comparaison de la pénurie dont souffrent de vastes régions. Nous ne pouvons invoquer l'alibi de nos propres difficultés pour relâcher notre effort, d'ailleurs bien modeste, de coopération avec ces régions.”

20. M. BHATT (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée, en proclamant l'année 1979 Année internationale de l'enfant, a pris une sage décision l'an passé lorsqu'elle a estimé qu'il convenait d'examiner ce point en séances plénières [*résolution 33/83*], accordant ainsi une grande importance à ce sujet qui nous est particulièrement cher, quel que soit le système social, politique et économique auquel nous appartenons et quelles que soient nos convictions. Chaque enfant est l'incarnation de l'espoir et symbolise la foi en l'avenir de l'humanité. L'Année internationale de l'enfant nous fait saisir cette vérité irréfutable, à savoir que les problèmes des enfants transcendent toutes les frontières, qu'elles soient géographiques ou idéologiques.

21. En réponse à l'appel lancé par les Nations Unies et comme l'ont fait de nombreux autres Etats Membres, nous, au Népal, avons célébré l'Année internationale de l'enfant avec beaucoup d'enthousiasme et nous avons mis au point différents programmes dans le cadre de nos moyens modestes. Le Comité national du Népal pour l'Année internationale de l'enfant, sous le patronage de Sa Majesté la reine mère Ratna et sous la présidence de Son Altesse Royale la princesse Sharada, est composé de personnes représentant tous les milieux de la société. Ce comité a mis au point des programmes, les a coordonnés et les a appliqués en vue d'améliorer le sort des enfants au Népal. Le soutien royal a toujours donné un grand élan aux efforts de notre peuple en vue du développement national.

22. Le Comité national, conscient du fait que, pour être mené à bien, tout programme en faveur des enfants doit être compris et appuyé par l'opinion publique, a lancé des campagnes éducatives à grande échelle qui, nous l'espérons, permettront aux parents de tenir compte des besoins de leurs enfants d'une manière systématique, réaliste et planifiée. En outre, afin d'élargir ce réseau opérationnel et de créer un programme au niveau du village et de la communauté, les comités de l'Année internationale de l'enfant ont fonctionné dans tous les 75 districts du Népal. Ces comités de district s'efforcent de motiver les gens et de susciter l'appui de l'opinion publique pour des activités telles que la construction d'écoles et la propreté des villages.

23. Au cours de cette année importante, le Comité national a organisé un certain nombre de séminaires et de journées d'études. A la suite d'un séminaire national sur la protection juridique de l'enfant au Népal, le Ministère du droit et de la justice met actuellement au point un projet de législation dont la promulgation sauvegardera les droits de l'enfant dans mon pays.

24. La communauté internationale sait fort bien que le Népal est un petit Etat enclavé qui compte parmi les pays les moins avancés et qui mène un dur combat pour répondre aux défis du développement.

25. Ne disposant pas d'une infrastructure perfectionnée, il nous est difficile d'étendre nos services sociaux. Cependant, notre sixième plan quinquennal prévoit une part raisonnable de nos engagements financiers qui serait affectée au secteur des services sociaux. Des progrès, bien qu'insuffisants, ont été réalisés en ce qui concerne les services de base destinés aux enfants au Népal. Par exemple, à la suite d'une proclamation royale rendant l'enseignement primaire gratuit, des manuels ont été distribués gratuitement à tous les enfants des écoles primaires. On s'attend à un accroissement substantiel des effectifs des écoles primaires. Malgré des efforts déterminés en vue d'obtenir des améliorations dans des domaines tels que la santé, la nutrition et l'eau potable, nos progrès n'ont pas été satisfaisants, parce que nos ressources sont limitées et que nous manquons de main-d'œuvre qualifiée.

26. Il est courant de dire que le bien-être d'une société se mesure par le degré et l'importance des services de base dont bénéficient les enfants. Il ne fait aucun doute que la tendresse et l'attention avec lesquelles nous élevons les enfants déterminent leur carrière en tant que citoyens de demain ayant le sens des responsabilités. Mais, le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est caractérisé par une

telle disparité entre les riches et les pauvres que des millions d'enfants sont privés du strict nécessaire. Selon un rapport de la Banque mondiale, plus de 600 millions de personnes vivent dans une pauvreté absolue. Beaucoup de pays en développement ne peuvent, bien qu'ils le souhaitent très vivement, faire des progrès tangibles pour satisfaire les besoins urgents de l'enfance, parce qu'ils se heurtent à des restrictions financières et matérielles très sévères.

27. On a donc besoin de toute urgence d'une assistance internationale accrue pour satisfaire les besoins fondamentaux des enfants. Nous prions instamment les pays donateurs d'accroître leurs programmes d'aide aux échelons bilatéral et multilatéral. L'Année internationale de l'enfant représente, à notre avis, une chance unique de coopération internationale, grâce à un transfert accru des ressources aux pays en développement. Dans sa résolution 33/83, l'Assemblée générale, à juste titre, a attiré notre attention sur le fait que l'Année internationale de l'enfant

“devrait donner un nouvel élan aux services créés à l'intention des enfants et permettre d'accroître les ressources qui y sont consacrées, par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et par d'autres voies, afin que les pays en développement puissent élargir, renforcer et mettre en œuvre leurs programmes destinés aux enfants”.

28. Si l'importance d'une assistance financière accrue ne saurait être niée, une plus grande compréhension entre les pays est une prémisses essentielle à une coopération internationale efficace. Dans ce contexte, il serait peut-être bon de rappeler le document national présenté par le Népal, dans lequel nous avons proposé que soit lancé, dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, un programme international enfant-à-enfant, qui pourrait permettre de mieux comprendre les problèmes relatifs à l'enfance auxquels se heurtent les pays en développement. L'Année internationale représente, en fait, un défi pour la communauté internationale.

29. Certes, l'effet de l'Année internationale de l'enfant a été très grand pour ce qui est de provoquer, dans l'opinion publique, une prise de conscience des besoins de l'enfance. C'est pourquoi nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle l'élan engendré par l'Année internationale doit être préservé au-delà de 1979. Mme Aldaba-Lim, représentante spéciale pour l'Année internationale de l'enfant — qui mérite tous nos éloges pour son dynamisme, son imagination et sa compréhension —, a esquissé récemment, à la session d'été du Conseil économique et social<sup>1</sup>, un programme d'action en huit points dans lequel elle recommande aux gouvernements d'amorcer une action multisectorielle en même temps que globale dans un certain nombre de domaines clefs, tels que l'élimination ou la réduction de la malnutrition de l'enfant, la diminution du taux de mortalité infantile, l'accès de tous les enfants et de leurs familles à une eau propre et potable et des systèmes sanitaires suffisants, l'amélioration du taux d'alphabétisation et des mesures visant à protéger les enfants de la cruauté et de l'abandon. Nous espérons que tous les gouvernements étudieront attentivement ce programme d'action fort raisonnable.

30. Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le FISE, qui s'est acquitté de manière remarquable de ses responsabilités comme principal organisme responsable de l'Année internationale de l'enfant et a notablement contribué à améliorer la qualité de vie des enfants de par le monde. Nous estimons que le concept de “services de base” avancé par le FISE est positif. Pour tenter de satisfaire les besoins rapidement croissants des enfants des pays en voie de développement, le FISE a fixé un objectif budgétaire de 290 millions de dollars pour 1981. Nous lançons un appel à tous les gouvernements afin qu'ils fassent des contributions généreuses, pour que cet objectif modeste soit atteint.

31. Enfin, on a dit à juste titre que la discrimination vis-à-vis des enfants en Afrique du Sud pour des raisons de race est un défi à la conscience de l'humanité. On sait fort bien que les enfants noirs d'Afrique du Sud, qui vivent dans des conditions de pauvreté et de famine extrêmes, ont été et sont encore soumis à une répression brutale. En exprimant notre solidarité avec les enfants d'Afrique du Sud, qui devraient recevoir toute l'assistance humanitaire possible, ma délégation appuie pleinement l'appel lancé cette année, le 15 octobre, par le Président du Comité spécial contre l'apartheid aux gouvernements et aux organisations du monde entier, pour qu'ils se joignent à la manifestation de solidarité avec les enfants d'Afrique australe, du 20 novembre au 10 décembre 1979.

32. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est la Première Dame de la République du Venezuela et Représentante spéciale du Président de la République du Venezuela, Mme Beatriz Urdaneta de Herrera Campíns; je lui donne la parole.

33. Mme URDANETA de HERRERA CAMPÍNS (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom du Venezuela et en ma qualité de présidente de la Commission nationale chargée d'organiser les activités de l'Année internationale de l'enfant, je salue cordialement l'Assemblée générale, tribune du monde devant laquelle se débattent les grands problèmes de l'humanité.

34. J'apporte un message d'espoir et d'optimisme, interprète des sentiments et des aspirations des enfants de mon pays, qui ne diffèrent pas beaucoup, certainement, des sentiments et des aspirations des enfants de l'Amérique latine et de millions d'enfants des autres continents.

35. Le Venezuela a célébré dans la joie l'initiative fort opportune de faire de l'année 1979 l'Année internationale de l'enfant, dans l'intention de célébrer ainsi le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant, qui fut adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Vingt ans, c'est un délai suffisant pour évaluer la manière dont ont été appliqués dans la pratique ces droits, qui sont reconnus par les constitutions et les lois particulières de la quasi-totalité des pays du monde.

36. Cette déclaration avait pour but d'assurer à tous les enfants les mêmes droits, sans discrimination ni exception. Cependant, la réelle nécessité de mettre en application le contenu de la Déclaration a consisté en fait à répondre aux espoirs et aux besoins personnels, familiaux et sociaux.

37. L'Année internationale de l'enfant représente un effort sans précédent pour agir en harmonie avec les

<sup>1</sup> Voir document E/1979/C.3/SR.3, par. 10 à 18.

exigences de l'enfance — dont les problèmes socio-économiques complexes, les problèmes d'environnement, d'éthique et de culture exigent une attention urgente en ce qui concerne la recherche de solutions possibles adaptées aux réalités nationales — et l'investissement des différentes ressources humaines et matérielles orientées vers la réalisation de meilleurs résultats.

38. Les problèmes exigent orientation, programmation, planification, coordination, exécution et contrôle des initiatives concrètes, à tous les niveaux y compris au niveau mondial, pour qu'ils soient actualisés, respectés, et pour que les droits de l'enfant soient renforcés.

39. L'Amérique latine a un rythme de croissance démographique élevé qui est responsable d'une population qui double tous les 25 ans. Ma patrie, le Venezuela, dépasse la moyenne d'augmentation démographique et sa population double tous les 20 ans. C'est pour ces raisons que le Venezuela est un pays dont le niveau de population jeune est extrêmement élevé, 45 p. 100 des Vénézuéliens ont moins de 15 ans, 70 p. 100 ont moins de 30 ans et un processus d'urbanisation extrêmement accéléré a fait de notre population une population urbaine à 75 p. 100 et une population rurale à 25 p. 100, situation qui provoque de graves inadaptations sociales qui ont leurs répercussions sur l'enfant, la famille et les communautés.

40. Des milliers d'enfants subissent encore en Amérique latine les conséquences du sous-développement et ce, malgré les efforts des gouvernements, ces dernières années, qui se sont traduits par une amélioration des conditions de santé. Dans 70 p. 100 des cas, les maladies et les morts d'enfants de moins de 5 ans sont dues à la malnutrition et aux maladies infectieuses, facteurs qui se rattachent à la situation socio-économique et culturelle des familles, à une insuffisance de l'hygiène du milieu, à la carence des connaissances dans le domaine sanitaire et dans celui de la nutrition, à l'insuffisance de la protection par les vaccinations et à l'insuffisance des logements. Dans nos pays, il y a encore des enfants qui ne vont pas à l'école et le pourcentage d'absentéisme scolaire est élevé et les résultats sont faibles; même si l'on commence à accorder de l'importance et de la priorité à la période préscolaire; l'analphabétisme représente une réalité regrettable pour un très grand nombre de citoyens, et des milliers d'enfants travaillent prématurément et, dans bien des cas, sont exploités et maltraités.

41. La marginalité sociale et l'abandon des enfants dans mon pays, le Venezuela ont conduit les gouvernements démocratiques à introduire des programmes importants en matière de santé, d'alimentation et d'éducation. Ces gouvernements ont compris qu'il était indispensable de porter son attention sur les éléments socio-économiques, si l'on voulait arriver à un développement intégral, qui considère l'homme comme sujet et objet, et qui se traduise par une amélioration des niveaux de la qualité de la vie de tous les secteurs de la population.

42. Le gouvernement actuel, présidé par mon mari Luis Herrera Campíns, souligne la nécessité de creuser les possibilités de développement social et de veiller sur l'être humain dans tous les domaines, matériel, moral et spirituel. C'est la raison pour laquelle l'enseignement constitue le

souci principal et la priorité numéro un : il s'agit de garantir l'égalité des chances pour que l'enseignement devienne véritablement démocratique et populaire, et pour améliorer la qualité et le rendement à tous les niveaux du processus, en commençant par le niveau préscolaire. On s'efforce d'incorporer les moyens de communications sociales, en particulier la radio et la télévision, et de les mettre au service de l'éducation et de la culture. Mon mari, le Président, a déclaré que "l'enseignement est la véritable voie du nivellement social, de la promotion humaine, du dépassement collectif et de l'évolution commune".

43. Tout au long de cette année, le monde entier a vu se cristalliser des initiatives variées du plus grand intérêt, qui ont établi les bases des mesures à venir, qui doivent faire de cet élan un processus qui s'élève de manière permanente et qui assurera la véritable réalisation des desseins esquissés et énoncés. On a réussi à exprimer sous une forme plus profonde que jamais les droits de l'enfant, pour que l'humanité adulte et ses responsables se rendent toujours compte de l'ampleur de l'engagement. L'univers des enfants se forme dès l'âge le plus tendre et, de ce fait, nous devons avoir conscience de l'importance énorme et néfaste que revêtent pour les hommes et pour les femmes de demain les difficultés qui n'auront pas été surmontées et les besoins non satisfaits.

44. Dans le programme du gouvernement que l'on réalise actuellement au Venezuela, figure l'importance de la promotion humaine depuis l'enfance, non pas comme entité isolée du groupe familial à l'origine de son existence, ni du point de vue du milieu où elle évolue, mais en rapport constant avec le milieu humain ordonné par une instance supérieure qui garantit les options et les facilités permettant le développement de son potentiel humain.

45. Dans la réalité sociale du Venezuela, le binôme mère-enfant est inséparable et il doit être examiné dans le cadre des ensembles progressivement plus vastes de la famille, de la communauté, de la patrie, du continent, du monde, sous l'angle des relations plus intenses qui existent entre tous les peuples de la terre et entre tous les milieux sociaux, qui doivent s'acheminer jusqu'à une solidarité humaine intégrale et fraternelle.

46. Etant entendu que les problèmes des enfants ne sauraient être examinés indépendamment de la situation familiale et de la situation des collectifs où vivent ces enfants, il faut également placer toute politique de poursuite de cette amélioration dans les perspectives d'un développement total, que chaque pays s'efforce de refléter et de projeter dans ses plans nationaux de développement.

47. A côté du secteur public, nous devons incorporer et encourager l'initiative privée pour conjuguer les efforts, coordonner les initiatives et parvenir au rendement maximal des disponibilités des ressources économiques, techniques et humaines.

48. En dehors des initiatives traditionnelles de l'Etat en relation avec l'enfance, je voudrais parler plus particulièrement de ce qui s'est fait cette année et qui vise la protection socio-juridique de l'enfant, par l'intermédiaire de la loi de tutelle des mineurs qui est à l'étude actuellement au Congrès de la république; la création de bureaux d'identification et de registres civils dans les maternités, où naissent

plus de 20 enfants par jour et qui, en 1980, seront répandus dans tout le pays; l'élargissement de l'attention consacrée à l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans, puisqu'il y a 3 millions d'enfants dans cette tranche d'âge au Venezuela, qui font partie des catégories les moins privilégiées du pays; la création de plus de 40 maternelles, qui s'occuperont de 30 000 enfants, et la formation de 750 spécialistes de l'éducation préscolaire; la création d'une assurance scolaire, payée par l'Etat pour les enfants d'âge préscolaire et primaire des écoles publiques, assurance dont bénéficieront 1 738 000 enfants; un appui économique et une stimulation de la part du gouvernement pour l'élargissement et l'amélioration des jardins d'enfants publics et privés actuels, et la création de jardins pour la mère et l'enfant; l'agrandissement des services de la direction et de la fondation pour l'éducation particulière, destinés aux enfants handicapés physiques, mentaux et sociaux, et le soutien aux œuvres d'initiatives privées qui agissent dans ce domaine; le lancement d'un programme "L'école à l'hôpital" pour que l'enfant malade soit incorporé au système scolaire; l'élargissement de la couverture et la reformulation des systèmes de prestations pour les soins prénataux et obstétricaux, des domaines humains de la vaccination infantile qui touche 1 200 000 enfants entre 9 et 35 mois, de la poursuite de la politique alimentaire appuyée par une campagne d'éducation nutritionnelle, pour arriver à réduire la mortalité maternelle, pour orienter la femme enceinte et réduire la mortalité, en particulier chez les enfants de 1 à 4 ans; la transformation des centres materno-infantiles en centres de santé et d'hygiène intégrés; la campagne destinée aux mères pour leur apprendre combien il est important d'observer un régime adéquat pendant la grossesse, pendant la période d'allaitement et au début de la vie de l'enfant; la réalisation du programme "Terrains de sports et augmentation du nombre d'écoles de sports", pour encourager 100 000 enfants à la pratique du sport; la propagation de la culture, grâce à des bibliobus, qui a permis de développer un système de bibliothèques enfantines, au niveau national, en vue de promouvoir la lecture récréative des enfants ainsi que leur information; la création et le fonctionnement de 67 ateliers d'art enfantin; la fondation prochaine du "Musée des enfants" et du "Musée du jouet", l'un et l'autre devant dispenser une pédagogie moderne et être utilisés de façon active et dynamique par les enfants qui s'y rendent; des activités telles que le deuxième Séminaire national de littérature enfantine, une série de causeries sur l'évaluation de la politique suivie à l'égard de l'enfant, ainsi que le symposium régional latino-américain sur les loisirs de l'enfant et d'autres activités futures comme les ateliers d'étude et de réflexion sur l'éducation familiale, les journées d'information sur l'alimentation et, enfin, des groupes de discussion réservés aux parents; la participation des enfants aux huitièmes Jeux sportifs de l'Institut national du mineur, les expositions nationales et internationales de peinture enfantine, les concours de contes et de poésies, les concerts de l'école de musique enfantine, et les récitals folkloriques avec la participation de plus de 10 000 enfants d'âge préscolaire; et la célébration, à la fin de l'année, dans la ville de Maracaibo, du dix-neuvième Congrès mondial des chorales enfantines.

49. Qu'il me soit permis de dire quelques mots rapidement des programmes qui ont été entrepris par la Fondation de l'enfant, en 1979, et dont, en tant que son épouse,

le Président de la République m'a confié la responsabilité directe et immédiate de présider et de diriger; il s'agit de programmes de culture et de tourisme pour les enfants, afin d'initier ces derniers à la connaissance historique et géographique de leur ville, de leur région et de leur pays, et de les introduire ainsi dans le monde intéressant de la culture. S'y ajouteront des visites organisées dans des usines, en particulier dans celles qui produisent des articles manufacturés que les enfants utilisent constamment, pour que ceux-ci prennent conscience de la technique existante et des efforts qui doivent être réalisés par l'homme dans le domaine du travail pour produire ce que la population consomme; le service des aéro-ambulances pour les enfants, qui a pour tâche de transporter gratuitement, en cas d'urgence, les enfants malades est un autre projet; nous avons un plan de vacances internationales, pour que les enfants appartenant à des couches de la population économiquement défavorisées, mais qui travaillent bien à l'école, puissent découvrir d'autres pays; ce plan permet aussi de faire venir au Venezuela des groupes d'enfants que nous accueillons de manière cordiale, afin de renforcer l'amitié présente et à venir entre les peuples; les camps culturels permettent d'apporter la culture aux enfants des zones rurales, pendant les périodes de vacances scolaires, en même temps que des programmes de formation et de distractions. La Maison des enfants, destinée à fournir à la population enfantine âgée de 7 à 14 ans, qui vit dans les quartiers pauvres, est un endroit sûr où les élèves de cet âge pourront se divertir et se cultiver pendant les temps libres de l'année scolaire. Nous aurons aussi des colonies de vacances permanentes, dans différentes régions du pays, une chaîne de jardins d'enfants et de garderies enfantines, qui fonctionneront avec des ressources prévues par un fonds spécial créé, à l'initiative du gouvernement, par des producteurs de tabac et les industries du tabac.

50. Enfin, je mentionnerai l'Institut de prévision de l'enfance, destiné à la population enfantine jusqu'à 12 ans, appartenant surtout à des familles à bas revenus ou se trouvant en situation marginale.

51. Cette initiative sociale repose sur une fondation privée que j'ai créée et que je dirige dans l'intention d'encourager l'amélioration des conditions générales qui affectent ces enfants et de promouvoir des systèmes de protection socio-économique, par l'intermédiaire de différents modes d'action: premièrement, par des dotations minimales pour l'acquisition de vêtements, de chaussures, de médicaments, d'aliments diététiques, de fournitures scolaires, de jouets et d'articles de sports, entre autres; deuxièmement, par la couverture du risque d'accidents, de maladie et de décès; et, troisièmement, par la protection contre les risques sociaux — propension au vice et à la violence, publicité mensongère, absence de qualité dans des spectacles qui ne sont porteurs d'aucun message, de peu d'approfondissement dans la connaissance des valeurs des traditions nationales positives.

52. Toutes ces initiatives sont mentionnées ici sans aucune prétention de vouloir ériger en modèle ce qui se fait au Venezuela: il s'agit simplement de rendre compte des expériences qui sont en cours dans mon pays, car je considère que l'échange de connaissances dans ce domaine de l'action pratique est utile à tous. Ces activités doivent aller de pair avec l'action réceptive des moyens de commu-

nication sociale, ce qui est indispensable pour pouvoir communiquer l'essence, le contenu et les modalités de la politique se rapportant aux enfants, de sorte que cette politique soit la base de la participation populaire, ce qui suppose et requiert un peuple organisé et informé. Dans ce but, nous devons toujours chercher à réaliser des programmes d'opinion, d'orientation, de publicité et d'édition qui nous permettent de faire connaître nos idées.

53. Le bien-être et le bonheur des enfants demandent qu'on lutte, en même temps, pour une société plus juste quant à la répartition des biens et des services.

54. Luttons pour que toutes les familles puissent satisfaire les besoins les plus fondamentaux de leurs enfants, qu'ils soient d'ordre matériel, social, spirituel ou moral, et surtout, luttons pour que les enfants reçoivent l'affection et l'amour qui leur sont indispensables s'ils veulent avoir, dans la vie, un sentiment de sécurité; voilà ce qui est primordial, si nous voulons bâtir une société plus solidaire et plus généreuse, où règne l'"amour social", suivant l'expression si belle de Sa Sainteté Jean Paul II.

55. Ce que sera demain dépend de ce que nous ferons aujourd'hui. Nos pays ont en majorité des populations jeunes. La société technique exige un être humain qui soit mieux préparé et plus capable. Il nous faut élever nos enfants dans un souci de préoccupation sociale, dans un sentiment de solidarité humaine, d'amour des hommes et de la nature, dans un esprit de paix et d'espérance, dans une optique de progrès et de transcendance spirituelle.

56. Ce n'est qu'ainsi que la société de l'avenir donnera à tous les enfants un sentiment de sécurité, pour qu'ils puissent sourire dans la confiance et jouir du bien-être qui les entoure, afin de se préparer à assumer la situation qui sera la leur dans l'avenir.

57. L'Année internationale de l'enfant ne se terminera pas en décembre, elle est encore à ses débuts. Dans son objectif fondamental, l'Année internationale de l'enfant est un moyen pour que tous les habitants de nos pays, de nos régions, de tous les continents portent leurs regards sur l'enfant en tant qu'être biologique, psychologique et sociologique, qui a besoin de recevoir des soins particuliers et prioritaires pour être en mesure d'assurer à la société de demain une qualité supérieure.

58. L'avenir des enfants ne saurait être isolé d'un contexte mondial. C'est pourquoi nos pays luttent pour l'avènement d'un nouvel ordre international, pour freiner la course aux armements, pour éliminer le colonialisme et la discrimination, de telle sorte que tous les enfants vivent dans la liberté et jouissent du respect de la dignité humaine.

59. Luttons pour une société de bien-être, de prospérité, de dignité, d'exercice total des droits de l'homme pour tous, d'abondance des biens et de choix, de justice, de liberté, de paix et de bonheur. Ainsi, atteindrons-nous le bonheur, éclairés par l'amour reflété dans le sourire des enfants.

60. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'arabe*]: Il m'est agréable, en cette occasion, de transmettre à l'Assemblée les salutations et l'estime de la Première Dame d'Egypte et Présidente du Comité des relations internationales pour l'Année internationale de

l'enfant, Mme Jehan Sadate, au nom de laquelle j'ai l'honneur de présenter cette intervention.

61. Personne ne saurait nier le droit de l'homme à une vie digne: c'est notre droit inaliénable à tous. Les enfants d'aujourd'hui, qui sont les hommes de demain, sont les membres de la société qui ont le plus droit à la sollicitude et à cette vie digne. Le monde de demain, qui est celui de nos enfants d'aujourd'hui, mérite notre attention et nos efforts en vue de trouver les moyens et les méthodes de réaliser un développement effectif, afin de répondre aux besoins des enfants.

62. La satisfaction des besoins de l'enfant est une tâche prioritaire, et les programmes établis pour le service de l'enfance doivent être partie intégrante des plans de développement social et économique, à long ou à court terme, et aussi bien sur le plan national qu'international.

63. Les problèmes particuliers qui se posent aujourd'hui à nos enfants, tels que les problèmes de santé publique, d'éducation et de développement, ne peuvent être envisagés séparément du milieu social et économique dans lequel vivent nos enfants. C'est pourquoi l'amélioration et le développement de ce milieu est une nécessité pour l'amélioration des services à l'enfance et pour satisfaire les besoins de l'enfant.

64. En outre, les artisans à qui incombe la tâche de construire l'avenir, ont besoin d'une attention spéciale pour réaliser leur épanouissement. C'est pourquoi il faut les mettre à l'abri de tout effet néfaste et il est nécessaire d'établir des programmes efficaces pour pourvoir à leurs besoins dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'éducation.

65. La réalisation de ces objectifs constitue un engagement international, également partagé par les pays développés et les pays en développement.

*M. Eralp (Turquie), vice-président, prend la présidence.*

66. L'Egypte croit aux problèmes de l'enfance et est convaincue de la nécessité de leur apporter des solutions d'ensemble. Répondant à la résolution de l'Assemblée générale, proclamant 1979 Année internationale de l'enfant [*résolution 33/83*], le Gouvernement de la République arabe d'Egypte a pris les mesures suivantes au niveau national.

67. Premièrement, un conseil supérieur de l'enfance, dirigé par le Président de la République a été créé. D'autres comités ont également été créés, dont le Comité des relations internationales pour l'Année internationale de l'enfant, présidé par l'épouse du Président, Mme Jehan Sadate.

68. Deuxièmement, le Comité des relations internationales a tenu des réunions en 1978 et 1979 et a établi un programme national destiné à célébrer l'Année internationale de l'enfant.

69. Troisièmement, le programme national de la République arabe d'Egypte, établi à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, comporte des projets à long terme et à court terme, comprenant essentiellement ce qui suit. Premièrement, les programmes à court terme

consistent notamment en colloques, conférences et sessions de recherche au niveau national, ayant pour objet des sujets spécialisés concernant l'enfance; le lancement, à cette occasion, d'une campagne à grande portée pour la collecte de dons; et l'émission de timbres et de pièces de monnaie destinées à commémorer cet événement. Deuxièmement, les programmes à long terme comportent: la révision des lois et législations actuelles concernant l'enfant, en vue de les adapter au contenu de la Déclaration des droits de l'enfant; la révision des services à l'enfance, afin d'en améliorer la qualité et d'en étendre le plus possible la portée; l'augmentation du budget des services à l'enfance; et la création d'un institut spécial de l'enfance, chargé de la recherche, de la formation et des données. Troisièmement, au niveau de l'information publique, les tâches suivantes ont été décidées: la définition de l'objectif général assigné aux moyens d'information, soit la diffusion d'une prise de conscience des problèmes de l'enfance et de l'intérêt qui doit lui être accordé, en tant que partie importante du problème du développement économique et social; la révision des programmes actuels concernant les enfants, à la lumière des objectifs de l'Année internationale de l'enfant; la définition du profit à tirer des programmes s'adressant aux grandes masses, pour faire connaître les problèmes de l'enfant. Quatrièmement, dans le domaine de l'éducation et de la culture, il y a des plans pour le recensement des besoins de l'enfant en matière d'éducation et l'allocation des crédits nécessaires; l'augmentation du nombre des instituts pour enfants handicapés; l'augmentation du nombre de publications pour enfants, y compris les livres; et l'organisation d'expositions de travaux d'enfants. Cinquièmement, dans le domaine de la santé, des actions seront prises pour intensifier la prise de conscience de l'importance de la prophylaxie en matière de maladies et pour développer et étendre l'industrie des aliments pour enfants. Sixièmement, dans le domaine des affaires sociales, des actions seront prises en vue d'étendre la diffusion des pouponnières; une importance sera accordée aux programmes de formation des employés spécialisés dans les domaines de l'enfance et de la famille; les associations nationales qui s'occupent de l'enfant seront encouragées, afin qu'elles participent à l'Année internationale de l'enfant et contribuent à la réalisation du programme national, notamment en ce qui concerne le progrès des masses.

70. C'est là un bref aperçu des mesures qui ont été adoptées par le Gouvernement égyptien au profit de l'homme de l'avenir. Nous continuerons à nous engager à veiller au développement de l'enfant et à assurer son bonheur, par la poursuite d'une politique efficace et fructueuse en coopération avec tous les peuples du monde, en vue de réaliser la paix, la liberté et la prospérité des jeunes d'aujourd'hui et des hommes de demain.

71. Avant de conclure mon intervention, je voudrais saisir cette occasion pour me féliciter des efforts des Nations Unies dans ce domaine, et je tiens à remercier tout particulièrement Mme Estefanía Aldaba-Lim, représentante spéciale pour l'Année internationale de l'enfant, pour les efforts louables qu'elles a déployés en vue d'assurer le succès de l'Année internationale de l'enfant.

72. M. JAMAL (Qatar) [*interprétation de l'arabe*]: S'il est presque impossible alors que l'Année internationale de l'enfant n'est pas encore terminée, de préciser les résultats

auxquels on est parvenu depuis le début de cette année, tant au niveau national qu'au niveau international, il ne fait aucun doute que cette initiative importante prise en exécution de la résolution 31/169 de l'Assemblée générale, de 1976, a eu un très heureux effet en attirant l'attention du monde sur une réalité qui ne saurait être ignorée: le monde d'aujourd'hui est plein de contradictions; c'est un monde où se posent des questions de vie ou de mort, de survie ou d'anéantissement, où on meurt de faim ou d'avoir trop mangé, où règnent des idéologies extrêmes, de gauche ou de droite, où des luttes amères se poursuivent et des contradictions s'affrontent; en réalité, ce monde nous a été confié. Et le jour viendra sans aucun doute où nous transmettrons cet héritage à une nouvelle génération, celle des enfants d'aujourd'hui et des hommes de demain.

73. En d'autres termes, la leçon à tirer du point que nous examinons aujourd'hui est que nous devons approfondir notre prise de conscience de l'immensité de notre responsabilité à structurer le monde de demain qui, malgré tout, prend forme et se cristallise aussi dans nos mains et non dans celles de ceux auxquels il appartient en réalité. C'est malheureusement là la contradiction historique à laquelle nous ne pouvons rien, car non seulement nous n'élevons pas nos enfants selon notre logique mais nous leur imposons aussi un monde qu'ils n'ont pas fait.

74. Nous pouvons donc dire que l'Année internationale de l'enfant a commencé effectivement le 1er janvier 1979, mais nous espérons qu'elle ne s'achèvera pas au 31 décembre de la même année. Car, bien que la résolution précitée de l'Assemblée générale ait limité en fait l'objectif de cette année au développement et à la promotion des programmes concernant les enfants et liés au processus du développement économique et social, nous pensons, d'autre part, que tous les problèmes internationaux politiques, économiques, militaires, qui menacent la paix et la sécurité internationales à l'heure actuelle sont étroitement, et directement, liés à l'action en vue de former le monde de demain que nous allons léguer à nos enfants d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous estimons que la réalisation de cette mission exige de nous une action parallèle dans les domaines national et international.

75. Au niveau national, des programmes de service social doivent être élaborés et mis en œuvre, afin d'élever l'enfant dans un milieu sain qui lui assure la satisfaction des besoins de l'éducation et des soins médicaux, des besoins moraux et de l'alimentation. Au niveau international, une action doit être entreprise qui affectera l'image du monde de demain.

76. Pour faire la preuve de cette relation dialectique entre les réalités du monde d'aujourd'hui et l'image du monde de demain, il nous suffit de citer quelques chiffres statistiques qui se passent de commentaires. Au moment où le monde dépense plus de 1 milliard de dollars par jour pour le développement, la fabrication et l'acquisition d'armes, plus de 500 millions d'enfants, dans les pays en développement, souffrent de malnutrition et de l'insuffisance de soins médicaux adéquats. On compte 200 millions d'enfants illettrés qui n'ont aucune possibilité d'éducation. Les familles pauvres qui constituent 600 millions de personnes vivent dans le besoin et le dénuement dans les pays en développement et comptent sur le travail de leurs enfants, âgés de moins de 12 ans, pour l'appoint nécessaire à leur

survie. La très grande disparité entre les enfants dans les pays industrialisés, d'une part, les pays en développement, d'autre part, se reflète non seulement sur les conditions matérielles de chaque catégorie, mais aussi sur le taux de mortalité infantile qui s'élève dans le tiers monde, alors qu'il est presque nul dans les pays développés. Toutefois, ce tableau, quelque sombre qu'il soit, n'exclut pas le fait que des efforts sérieux sont déployés par les pays en développement, dans des conditions économiques difficiles pour élever les enfants de ces pays et relever le niveau de vie. Depuis les années 60, des changements importants sont intervenus dans la manière de considérer la planification du développement. En effet, à côté des types traditionnels de projets de développement économique à long terme, il y a actuellement une grande concentration sur les programmes des services sociaux tels que les soins médicaux essentiels, la fourniture d'eau potable et l'alimentation améliorée. Ces changements, avec l'intérêt qu'a suscité l'Année internationale de l'enfant, sont susceptibles de réaliser des progrès tangibles dans le statut des enfants des pays en développement au cours des prochaines années.

77. En dépit des circonstances difficiles et complexes dans lesquelles les pays en développement les moins avancés s'efforcent de mettre en œuvre leurs plans de développement, leurs efforts ont abouti à des résultats encourageants. En effet, les taux de mortalité infantile dans certains de ces pays sont tombés de 144 p. 1 000 en 1960 à 122 p. 1 000 aujourd'hui, alors que la moyenne de survie dans les pays en développement, qui était de 36 ans dans les années 60, est passée à près de 44 ans aujourd'hui. En même temps, le nombre de ceux qui sont en mesure de lire et d'écrire a presque doublé. Ces résultats, qui ne sont que quelques exemples, montrent que les pays en développement sont déterminés à secouer le joug des longues années de retard qui leur ont été imposées par le colonialisme, quels que soient les problèmes et les difficultés auxquels ils ont à faire face.

78. Le Gouvernement de Qatar, répondant à l'intérêt suscité par l'Année internationale de l'enfant, a mis en œuvre un programme d'ensemble pour la création de 178 jardins d'enfants et centres de soins à l'enfance, un programme de réhabilitation des handicapés à des degrés moyens et un programme pour les enfants doués; il a mis au point également des plans pour la création d'un club culturel et d'une bibliothèque.

79. Le Ministère de la santé publique a créé une administration spéciale pour l'éducation sanitaire, qui est chargée de veiller à la santé et à l'alimentation de la mère et de l'enfant. Il a également établi des normes pour l'alimentation, adaptées aux conditions locales, de même qu'il a créé un laboratoire central pour les produits alimentaires et a entrepris l'exécution d'un programme d'ensemble d'hygiène primaire pour faire face aux besoins sanitaires du Qatar. Ce programme comporte la création d'un registre sanitaire, d'un système d'enregistrement et de 12 centres sanitaires nouveaux, de même que la promulgation d'une loi pour les jeunes délinquants. La loi prévoit leur réhabilitation, leur rééducation et l'adoption des orphelins et des enfants vagabonds. Le Ministère procède également à la création de trois parcs pour enfants.

80. A côté de ces activités sociales, le Gouvernement qatarien n'a pas négligé le développement des talents créatifs de l'enfant. Il a ainsi organisé une série d'expositions de livres de littérature enfantine, de même qu'il a publié des livres et des revues pour enfants et produit des films à leur intention. La télévision du Qatar a également donné une série de programmes sur l'éducation et la formation des enfants; ces films ont été produits par le Ministère de l'information des Emirats arabes unis en collaboration avec le FISE. L'Université du Qatar procède, à l'heure actuelle, à la création d'une école-laboratoire pour les jardins d'enfants, afin de procéder à des expériences sur les programmes établis pour les enfants au stade préscolaire et pour former le personnel travaillant dans ce domaine éducatif. L'Université supervise également une série de cours et de recherches sur les besoins et les problèmes de l'enfance dans l'Etat du Qatar. De plus, le Ministère de l'information a publié, à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, une brochure éducative intitulée *L'enfant arabe, sa santé et son bien-être*.

81. Le préambule de la Déclaration des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale à l'unanimité, le 20 novembre 1959 [résolution 1386 (XIV)] prévoit que "... l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux ..." et que les individus et les collectivités doivent s'efforcer d'assurer les droits des enfants par les moyens législatifs et d'autres moyens. La Déclaration dit également que "... l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même". La Déclaration affirme, dans ses 10 principes, qu'il est du droit de tous les enfants de jouir de certains droits, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinions politiques ou autres, d'origine nationale ou sociale. Parmi ces droits, il y a les soins médicaux, l'égalité des chances et les services publics, afin qu'un enfant puisse se développer physiquement, mentalement, moralement, spirituellement et socialement, d'une manière saine et normale, dans la liberté et la dignité. La Déclaration prévoit également que tout enfant a droit de jouir de la sécurité sociale, y compris le droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs ainsi qu'à des soins médicaux adéquats. La Déclaration réaffirme le droit de tous les enfants à une protection contre toutes les formes de négligence, de cruauté, d'exploitation, de discrimination raciale ou religieuse et d'être élevés dans une atmosphère de paix et de fraternité.

82. Ces objectifs n'ont pas été réalisés complètement jusqu'à présent dans beaucoup de pays en développement, par suite de circonstances économiques et sociales déjà définies; il y a lieu de signaler qu'ils sont presque inexistantes dans les communautés de réfugiés qui ont été obligés de quitter leurs territoires, par suite de luttes intérieures ou de guerres régionales ou de catastrophes naturelles; tel est le cas en Asie, en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient. Cependant, l'enfant palestinien incarne le problème des enfants réfugiés dans toutes ses dimensions humaines et politiques. Contrairement à tous les enfants du monde, l'enfant palestinien a été obligé de naître, de vivre et de mourir en exil, à l'étranger, comme une personne apatride. Nous n'exagérons pas en disant que l'enfant palestinien n'a pas été dépouillé seulement de sa patrie et de son identité, mais également de son enfance elle-même.

L'enfant qui naît et grandit sur une terre infestée de mines, de barbelés et est exposé à chaque instant aux canonnades de l'ennemi israélien, à ses raids aériens sauvages, dans lesquels il ne recule pas à employer les armes destructrices interdites sur le plan international, cet enfant ne rêve pas à un jouet comme tous les enfants du monde; il rêve — si ce luxe lui est permis — à un vrai fusil, avec lequel il peut défendre son existence menacée, jusqu'à ce que vienne le jour où il pourra rentrer dans sa patrie et dans son foyer.

83. C'est pourquoi la délégation de mon pays affirme que le problème des enfants palestiniens, qui vivent dans les camps de réfugiés ou qui sont dispersés dans l'exil sur toute la terre, n'est pas seulement un problème humanitaire, mais essentiellement un problème politique, que les Nations Unies n'ont cessé d'examiner depuis son origine. En conséquence, il est nécessaire de comprendre parfaitement que la responsabilité de la communauté internationale à l'égard de ses enfants, dépasse nécessairement l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, car cette action, en dépit de sa grande importance, n'est qu'un premier secours. Quant à l'assurance de la vie elle-même, elle ne pourra se réaliser que par la mise en œuvre de toutes les résolutions des Nations Unies relatives à la cause palestinienne qui réaffirment le droit des Palestiniens à retourner dans leur patrie — la Palestine —, à l'autodétermination et à la création de leur propre Etat indépendant.

84. Mme MARKUS (Jamahiriya arabe lybienne) [*interprétation de l'arabe*] : L'Année internationale de l'enfant exige que les espoirs, les besoins et les problèmes des enfants fassent l'objet d'études de la part des peuples, des gouvernements, des organisations et des particuliers. Ils doivent œuvrer de concert pour établir et mettre en œuvre des programmes constructifs, pratiques et efficaces en faveur des enfants en tous lieux. Nous avons accepté de considérer cette année, Année internationale de l'enfant, parce que nous avons compris que les enfants sont notre richesse la plus précieuse. Le bonheur des enfants d'aujourd'hui décidera de la caractéristique du monde de demain, des enfants assurés d'une vie stable, de nourriture et d'habillement appropriés, d'un logement sain et recevant une éducation au sein d'une famille qui leur prodigue amour, tendresse et protection suffisantes et implantent dans leur cœur innocent les hautes valeurs morales.

85. Cette année, de nombreuses activités diverses se sont déroulées; des discours ont été prononcés, remplissant les pages de nombreux documents; mais, finalement, il nous reste encore à faire un examen de conscience, afin de savoir ce que nous avons donné à nos enfants et quels plans ont véritablement été faits pour eux pour leur assurer l'avenir, car ils méritent ce qu'il y a de mieux.

86. Nous devons répondre à cette question, car cette année nous a amenés à réfléchir sincèrement à la question de savoir si nous avons mis en œuvre et appliqué les principes inscrits de la Déclaration des droits de l'enfant.

87. Cette année est le vingtième anniversaire de l'adoption de cette déclaration par la communauté internationale, dont nous faisons tous partie. Le principe 2 de cette déclaration [*résolution 1386 (XIV)*] prévoit :

“L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.”

C'est ce que souligne le principe 2 de la Déclaration des droits de l'enfant.

88. Il existe dans le monde plus d'1 milliard d'enfants de moins de 15 ans — c'est-à-dire un tiers de l'humanité — dont les trois quarts vivent dans des pays en développement; dans ces pays du tiers monde, un enfant sur 20 a accès aux services médicaux; 200 millions de nourrissons et d'enfants souffrent de malnutrition et un enfant sur cinq meurt avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans. Cela montre l'ampleur des souffrances des enfants du tiers monde. De plus, les enfants des villes pauvres sont privés de l'enseignement, car environ 100 millions d'enfants âgés de 7 à 10 ans ne peuvent ni lire, ni écrire, ni compter. Parmi les enfants scolarisés dans les pays en développement, 40 p. 100 ne peuvent poursuivre régulièrement leurs études que pendant quelques années, après lesquelles ils retombent souvent dans l'analphabétisme. La raison est que certaines familles pauvres comptent sur le travail des enfants de moins de 12 ans; ce qui fait que ces enfants quittent l'école parce qu'ils doivent aider leur famille et accomplir des travaux qui ne conviennent guère à leur âge et que ne peuvent supporter leurs faibles forces.

89. Tous ceux ici présents connaissent sans aucun doute les souffrances des enfants du tiers monde. Ces enfants sont privés des nécessités de la vie, y compris l'alimentation et l'habillement, le logement, les conditions d'hygiène et l'éducation, qui sont tous des droits fondamentaux de l'homme et qui devraient être assurés à l'enfant.

90. Nous entendons tous les jours parler de discussions, d'études, de conférences, de documents distribués, d'articles de journaux sur les questions qui concernent l'homme, ses droits et ses problèmes, tels que les problèmes économiques et le nouvel ordre économique international, les problèmes du désarmement et de l'environnement et beaucoup d'autres questions. Nous, qui constituons la communauté internationale, nous nous devons de hâter l'élaboration des assises du nouvel ordre économique international, un ordre bâti sur la justice et l'équité. Nous devons aussi chercher à limiter la production d'armes et leur diversification. Nos enfants ont besoin de paix et de sécurité, d'amour, de fraternité, de coopération et de solidarité. Ils ont besoin de nourriture, d'habillement, d'éducation et de santé. Ils n'ont pas besoin de destructions, de mort et de haine. Nous devons réveiller les consciences encore endormies. On continue à dépenser des millions pour la production d'armes perfectionnées, au moment où des millions d'enfants meurent de faim, de froid et de maladie. Ces millions devraient être dépensés pour le bonheur des enfants, où qu'ils vivent. L'enfant est un être humain et nous travaillons pour les droits de l'homme. Travaillons donc tous à la solution de nos problèmes, afin d'assurer le bonheur de nos enfants.

91. Mon pays, qui accorde une attention spéciale aux enfants, puisqu'ils leur assure la plus grande partie des services dont ils ont besoin, s'est empressé d'appuyer et de promouvoir les propositions faites à l'Assemblée générale pour la proclamation, en 1979, de l'Année internationale de l'enfant. La Libye a institué un comité supérieur pour la préparation de l'Année internationale de l'enfant, avec la contribution des secrétariats à la sécurité sociale, à la santé, à l'enseignement, aux affaires étrangères et des fédérations féminines et des organes de l'information. Ce comité a déployé des activités diverses pour célébrer cette année, y compris la préparation de deux livrets sur l'enfance dans la Jamahiriya et une étude théorique et pratique consacrée aux enfants, de même qu'il a édité des affiches, des imprimés, des timbres et autres supports publicitaires en relation avec les buts de cette année.

92. Le Comité a également inclus dans son calendrier la création d'une cité modèle d'amusements pour les enfants et une usine spécialisée dans les jouets d'enfant; il a produit un film en arabe, avec sous-titres en anglais qui montre les divers services offerts aux enfants dans la Jamahiriya. De même, ce comité s'est mis en relation avec les institutions industrielles et commerciales, les imprimeries et les maisons d'édition, afin de les associer aux célébrations de cette année en imprimant l'insigne de l'Année internationale de l'enfant sur leurs produits, ce qu'elles ont fait effectivement.

93. Mon pays s'est également préoccupé des questions de santé et d'enseignement; il a fourni à toutes les familles une alimentation appropriée et un logement sain, afin qu'elles puissent vivre avec leurs enfants dans les meilleures conditions. Ainsi ont été créés des centres de soins pour les mères et les enfants, disséminés dans toutes les régions de la Jamahiriya. Ces centres offrent divers services pour les femmes enceintes et donnent des conseils quant à la vaccination des enfants. De nouveaux hôpitaux ont été construits pour la mère et l'enfant dans la Jamahiriya, afin de pourvoir aux soins médicaux pour le bien-être de l'enfant. Il faut également faire mention des soins sanitaires scolaires, qui comprennent un examen périodique des enfants, surtout dans le cycle élémentaire, période à laquelle la constitution de l'enfant se forme. En ce qui concerne l'enseignement, mon pays s'est préoccupé de mettre au point un plan d'écoles, selon les opinions que nous avons quant à l'éducation de l'enfant arabe libyen; mon pays se préoccupe aussi des autres aspects pédagogiques du processus d'enseignement et des problèmes fondamentaux de l'enseignement.

94. Mon pays n'a pas négligé les services sociaux, puisque le nombre de centres d'assistance et d'information sociale qui s'efforcent de faire prendre conscience aux familles des aspects sociaux sanitaires et culturels de la vie s'est multiplié. L'attention a été portée également sur les facultés artistiques et créatrices de l'enfant. Ainsi, un théâtre d'enfants a été construit, des festivals, des soirées, des fêtes musicales, des expositions artistiques au niveau du pays tout entier ont eu lieu pour célébrer l'Année internationale de l'enfant. La Jamahiriya arabe libyenne n'a pas oublié l'enfant handicapé, qui a été l'objet d'une grande attention, notamment après l'initiative soumise par la Jamahiriya arabe libyenne à l'Assemblée générale pour proclamer l'année 1981 Année internationale des personnes handi-

capées. Le principe de la Déclaration 5 des droits de l'enfant prévoit que

“L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation”.

Cette disposition est appliquée dans la Jamahiriya, car l'enfant handicapé est assuré de toutes les sollicitudes, de tous les conseils et de tout l'enseignement qui lui sont nécessaires.

95. A l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, le Comité supérieur de l'Année a effectué des visites sur place aux institutions et aux écoles consacrées aux handicapés. De même, plusieurs fêtes ont été organisées pour célébrer cette année.

96. Il n'est pas étranger que mon pays, qui s'est préoccupé et se préoccupe toujours des questions des droits de l'homme s'intéresse aux droits de l'enfant qui sont les droits de l'homme lui-même. La religion musulmane, qui est la charte de la société dans la Jamahiriya, proclame le respect des droits de l'homme et incite à l'amour, à la fraternité et à la coopération; elle traite de la cause des enfants qu'elle décrit comme l'ornement de la vie terrestre. En conséquence, nous nous devons de sauvegarder nos enfants, d'intensifier nos efforts et de coopérer ensemble, en laissant de côté nos problèmes politiques afin que nous puissions bâtir une génération saine et heureuse.

97. Au moment où nous discutons la cause de l'enfance du monde et ses problèmes, souvenons-nous qu'il y a des millions d'enfants qui tournent vers nous des regards innocents et patients. Que faisons-nous et quels plans établissons-nous pour eux? Allons-nous leur donner une vie meilleure et une enfance plus heureuse?

98. Un regard jeté sur les enfants de notre tiers monde en Asie, dans les camps de réfugiés, en Amérique latine, en Afrique, un regard sur les enfants de l'Afrique australe, sur les enfants palestiniens, un instant de réflexion sur leurs souffrances et leurs privations, nous ferons collaborer et travailler ensemble pour ces enfants, afin que nous puissions implanter dans leurs cœurs l'esprit de coopération, d'amour, de fraternité et l'esprit de paix et de sécurité.

99. En conclusion, ma délégation exprime sa plus haute considération pour les efforts déployés par le FISE pour les enfants partout dans le monde, et notamment dans les pays en développement. Ma délégation exprime également son appréciation au secrétariat et à la Représentante spéciale pour l'Année internationale de l'enfant pour les activités déployées et les programmes établis; et nous leur souhaitons un progrès constant, étant donné que cette année est un commencement et non pas une fin.

100. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*]: Le débat actuel sur l'Année internationale de l'enfant a un triple objectif: nous réjouir du succès de cette année; nous pencher sur ses résultats et les leçons qu'elle nous enseigne; examiner la façon de maintenir l'élan qu'elle a engendré.

101. L'Année internationale de l'enfant a été un succès sans précédent. Aucune autre célébration, dans le cadre des Nations Unies, n'a été aussi universellement acclamée, ni n'a

donné lieu à une gamme aussi vaste d'activités gouvernementales et communautaires. Les statistiques et les exemples fournis dans le rapport du Directeur général du FISE [A/34/452 et Add.1] montrent combien ont été réels et soutenus l'intérêt et la participation de tous en ce qui concerne les programmes et les projets de l'Année internationale de l'enfant.

102. La Nouvelle-Zélande, tout autant que d'autres pays, a été profondément mêlée aux activités entreprises pendant l'année qui vient de s'écouler. Le très large appui manifesté dans mon pays à l'égard de l'Année internationale de l'enfant est prouvé par le fait que la Commission nationale de la Nouvelle-Zélande a été la première au monde à être créée. Cette commission est composée de représentants de plus de 100 organisations, dont la plupart sont non gouvernementales et bénévoles. Je n'entends pas décrire en détail comment la Nouvelle-Zélande a célébré cette année internationale. On peut trouver certains des éléments principaux du programme d'activités élaboré par la Commission nationale de la Nouvelle-Zélande aux paragraphes 55 et 94 du rapport du Directeur général.

103. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'Année internationale de l'enfant a été un grand succès. Il convient donc de réfléchir, pendant quelques instants, aux raisons de ce succès. La Nouvelle-Zélande croit qu'il tient à trois facteurs. Il s'agissait, en premier lieu, d'une question revêtant un intérêt universel. Tous les orateurs ayant pris part au débat, d'où qu'ils viennent et quels que soient leur culture ou le système gouvernemental qu'ils représentent, sont partis de la prémisse selon laquelle sauvegarder et favoriser le bien-être des enfants constitue un investissement dans le bien-être futur de leur société respective. Le deuxième facteur réside dans la prise de conscience du fait que l'Année internationale ne pourra avoir un effet durable que si l'action est concentrée au niveau national. Cela a été reflété dans l'accent qui a été mis sur le rôle catalyseur du secrétariat de l'Année internationale de l'enfant. Le troisième facteur a été le dévouement, l'enthousiasme et le dur labeur de ceux qui ont permis à ce mécanisme de si bien fonctionner. Mme Aldaba-Lim, l'infatigable représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Année internationale de l'enfant, M. Labouisse, directeur général du FISE, et leur personnel méritent toute notre gratitude.

104. Le succès de l'Année internationale de l'enfant est indubitable. Mais le véritable critère de ce succès sera ses incidences à long terme sur les politiques nationales. Il est évident que les moyens déployés pour maintenir l'élan engendré par les activités entreprises cette année différeront d'un pays à l'autre.

105. En Nouvelle-Zélande, notre commission nationale pour l'Année internationale de l'enfant est en train d'élaborer des recommandations pour l'avenir, compte tenu de l'expérience acquise grâce aux activités de cette année. Avant la fin de son mandat, vers le milieu des années 80, la Commission nationale espère présenter des propositions portant sur des programmes, une législation, des institutions et des attitudes sociales continus. Ces propositions auront une valeur permanente pour les enfants néo-zélandais et pour les activités entreprises par mon pays en faveur des enfants des pays en développement. Le Premier Ministre néo-zélandais a dit clairement que les recommandations

exigeant des mesures gouvernementales feraient l'objet d'un examen attentif et bienveillant.

106. D'autres pays ont l'intention de suivre une voie semblable. Par conséquent, il conviendra de créer un mécanisme institutionnel qui permettrait l'échange de renseignements et des points de vues sur le développement des activités mises en oeuvre pendant l'Année internationale de l'enfant. Le FISE, sous la direction de son Conseil d'administration, est l'instance qui doit logiquement accomplir cette tâche importante. Nous pensons que, dans l'avenir, son rôle sera d'appuyer les efforts des gouvernements nationaux et des organisations non gouvernementales, au niveau national.

107. Je ne saurais terminer sans reconnaître que, malgré le succès énorme de l'Année internationale de l'enfant, de nombreux enfants n'en n'ont pas vraiment profité. Les enfants de réfugiés dans de nombreuses parties de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est, les enfants vivant sous des régimes d'oppression, notamment les régimes fondés sur des doctrines racistes, les enfants qui souffrent de la famine au Kampuchea, tous ces enfants et bien d'autres encore ont tiré peu de profit de nos activités. Leur sort malheureux nous rappelle tristement que nous ne pouvons nous contenter de ce que nous avons accompli en 1979, car il y aura toujours des enfants dans le besoin et ces besoins devront être satisfaits.

108. M. von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais dire combien mon gouvernement apprécie que les réalisations auxquelles l'Année internationale de l'enfant est parvenue fassent l'objet d'un débat en séance plénière cette année à l'Assemblée générale. En premier lieu, il ne fait aucun doute pour les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies que l'Année internationale de l'enfant a rencontré un soutien écrasant aussi bien de la part des responsables des décisions politiques que de celle du public. Un élan précieux s'est créé, dont l'ampleur va bien au-delà de ce que nous avions espéré au moment où l'Année a été lancée.

109. Deuxièmement, je pense qu'il serait approprié que l'Assemblée générale étende ses remerciements à la représentante spéciale pour l'Année internationale de l'enfant, Mme Estefanía Aldaba-Lim, pour les efforts inlassables qu'elle a déployés en vue de promouvoir le concept de l'Année, et remercie également, par son entremise, le secrétariat de l'Année internationale de l'enfant, le FISE, en tant qu'institution responsable de l'Année et les nombreuses organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales qui ont contribué à la réalisation des buts et des objectifs de cette année.

110. L'Année internationale de l'enfant nous a rappelé toute une série de problèmes qui existent dans nos propres sociétés, tels que, par exemple, la difficulté pour les enfants de grandir en milieu urbain à forte densité de population. Cela nous oblige à regarder au-delà de nos problèmes de l'heure. La majeure partie des enfants de cette terre — dont le nombre s'élève à 1 milliard 300 millions — seraient probablement heureux de n'avoir que nos problèmes. Les enfants de moins de 15 ans — groupe d'âge qui, soit dit en passant, constitue dans mon pays une minorité en diminution — représentent près de 50 p. 100 de la population totale du tiers monde. Ces enfants sont l'avenir de ces pays.

111. Le mot "espoir", si étroitement lié dans notre langue avec le mot "avenir" n'est pas toujours justifié. Je n'insisterai pas sur les besoins et le sort des enfants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. La Banque mondiale, entre autres, nous a fourni des documents alarmants. Mais je souhaite néanmoins souligner que la réponse généralement positive donnée dans mon pays, jusqu'à présent, à l'Année internationale de l'enfant me semble découler du fait que les citoyens mobilisés pour résoudre ces problèmes et contribuer à leur solution ne sont pas confrontés à des objectifs abstraits tels que, par exemple, 0,7 p. 100 du produit national brut en tant qu'aide officielle au développement. Les enfants — et les besoins et les souffrances des enfants — sont quelque chose de très concret. La solidarité à leur égard est largement reconnue comme une obligation évidente.

112. Conformément à la résolution 32/109 de l'Assemblée générale, la République fédérale d'Allemagne a créé une commission nationale pour l'Année internationale de l'enfant, présidée par le Ministre fédéral de la jeunesse, des affaires familiales et de la santé. Le bureau de cette commission nationale a été en contact étroit avec le secrétariat de l'Année internationale de l'enfant depuis sa création. La Commission nationale et ses huit groupes de travail ont réussi à informer l'opinion publique de mon pays des besoins particuliers, des dangers et des exigences des enfants et à faire prendre conscience au public de la nécessité de satisfaire à ces besoins, grâce à des politiques et à des actions appropriées. Tous les détails ont été communiqués au secrétariat de l'Année internationale pour être incorporés dans sa documentation.

113. J'aimerais mentionner, en outre, que nous avons transféré des fonds considérables au profit du secrétariat, pour lui permettre de couvrir ses dépenses administratives, et que nous avons contribué, dans le cadre des efforts que nous poursuivons pendant l'Année en faveur des pays du tiers monde, au fonds d'affectation spéciale du FISE en vue de la réalisation, en coopération avec l'OMS, de campagnes de vaccination sur une vaste échelle en Egypte et au Soudan; un effort semblable est actuellement entrepris en faveur des enfants du Nicaragua.

114. Si les expressions d'enthousiasme pour l'Année ont été de règle ici, à l'Assemblée générale, quelques simples faits ne devraient cependant pas être négligés. Pour les trois années et demie de fonctionnement du secrétariat de l'Année internationale de l'enfant — c'est-à-dire de la mi-1977 à la fin de 1980 — le Conseil d'administration du FISE a approuvé un budget de 5,9 millions de dollars. Nous avons noté avec préoccupation que les prévisions de dépenses qui s'élevaient à 4,2 millions de dollars étaient déjà dépassées. De plus, nous avons constaté, à la lecture de l'appendice VI au document A/34/452, que, au 15 août 1979, des contributions d'un montant de 4,1 millions de dollars seulement avaient été annoncées. Il est navrant de constater que sur les 152 Etats Membres qui constituent l'Organisation, 54 seulement — c'est-à-dire un tiers — ont fait des contributions visant à couvrir les dépenses courantes du secrétariat de l'Année internationale de l'enfant, et que, parmi ces 54 Etats, 6 Etats Membres ont versé à eux seuls les deux tiers du revenu total du secrétariat.

115. En conséquence, je voudrais m'associer au Directeur général du FISE pour lancer un appel aux gouvernements qui n'ont pas encore fait de contributions, pour qu'ils manifestent leur solidarité à l'Année internationale de l'enfant. De même, nous demandons instamment au secrétariat de l'Année internationale de l'enfant de réaliser des économies lorsque cela est possible. Mon gouvernement est fermement convaincu qu'il ne devrait pas être fait appel au budget ordinaire du FISE, tant qu'il existe une chance de voir la communauté internationale apporter son soutien financier. Nous sommes tous engagés politiquement et moralement à la réalisation du succès durable de l'Année internationale de l'enfant.

*M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.*

116. M. EVRIVIADES (Chypre) [interprétation de l'anglais] : La décision visant à proclamer 1979 Année internationale de l'enfant a été l'une des plus importantes mesures jamais prises par les Nations Unies. Je dis "importante", parce que l'Année touche à l'essence même de l'être humain — c'est-à-dire les droits fondamentaux, la dignité et la valeur de la personne humaine.

117. L'Organisation des Nations Unies s'est préoccupée, depuis sa création, de la promotion et de l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

118. L'Année internationale de l'enfant marque le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant, que l'Assemblée avait adoptée à l'unanimité. Cette déclaration, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dont elle découle essentiellement, constituent les deux documents les plus importants promulgués par les Nations Unies.

119. Conscientes des vérités fondamentales inscrites dans ces déclarations et sachant fort bien que les enfants du monde entier représentent la seule richesse durable et la plus précieuse de l'humanité, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en particulier le FISE, se sont lancées, ces trois dernières années dans une campagne mondiale visant à concentrer à nouveau l'attention sur l'enfant lui-même, à stimuler, en même temps, les programmes d'actions en faveur de l'enfance sur les plans national et local.

120. A en juger par les interventions des différents orateurs qui m'ont précédé et par les rapports très complets présentés par les gouvernements, où ces derniers donnent les grandes lignes de programmes et de projets précis entrepris dans leur pays respectif, ma délégation note avec un profond sentiment de satisfaction et de reconnaissance que la réaction mondiale à la résolution 31/169, adoptée le 21 décembre 1976 par l'Assemblée générale, a été largement positive.

121. Et pourtant, indépendamment des mesures positives entreprises par de nombreux gouvernements, dont le mien, et par un nombre considérable d'organisations privées, le triste fait demeure que des millions d'enfants, de par le monde, continuent d'être privés du plus strict nécessaire.

122. Dans les pays en développement, en particulier, des milliers d'enfants meurent à la suite de maladies et de malnutrition. Les générations futures nous jugeront très sévèrement, et elles auront raison, si au milieu de tant de richesses, nous tolérons que la mort poursuive sans encombre son chemin macabre.

123. Il est suffisamment triste que des enfants souffrent et meurent à cause de dangers et de catastrophes qui échappent au contrôle de l'homme. Mais il est répugnant et impardonnable que des enfants connaissent la privation, l'humiliation et même la mort à cause d'actes délibérés de l'homme.

124. Il y a aujourd'hui des enfants qui souffrent à cause du système le plus ignoble jamais mis au point par l'homme — le système d'*apartheid*. D'autres meurent chaque jour, du fait de la guerre, et d'autres encore languissent dans des camps de réfugiés, par suite de la guerre. Ce sont tous des victimes muettes et désarmées, qui constituent un exemple particulièrement honteux de l'inhumanité de l'homme pour l'homme.

125. La communauté internationale ne saurait demeurer passive devant les faits suivants : 700 millions d'enfants dans le monde sont vulnérables aux diverses maladies que leur transmettent les eaux contaminées; tous les ans, 15,5 millions d'enfants meurent avant d'atteindre l'âge de 5 ans; tous les ans, 1 million d'enfants sont atteints de cécité en raison de carence de vitamine A; il y a dans le monde 5 millions d'enfants réfugiés qui vivent dans des conditions intolérables; il y a de par le monde 52 millions d'enfants qui sont employés avant d'avoir atteint un âge minimal convenable et sont victimes, en fait, de la négligence, de la cruauté et de l'exploitation.

126. Le tableau à l'échelle internationale est, certes, affligeant, scandaleux et effrayant, et l'humanité tout entière devrait partager cette responsabilité. Nous n'avons d'autre choix que de faire tous nos efforts pour redresser cette situation, faute de quoi l'humanité subira des conséquences tragiques irréversibles. L'homme de demain est l'enfant d'aujourd'hui, et les fondations de l'âge d'homme sont jetées pendant l'enfance. William Wordsworth l'a admirablement exprimé lorsqu'il a dit "L'enfant est le père de l'homme".

127. Je manquerais à tous mes devoirs si je n'évoquais pas les souffrances constantes des enfants de mon pays, victimes des desseins agressifs de l'homme.

128. Chacun sait que Chypre a été attaquée et partiellement occupée en 1974. En conséquence, en 1979, presque la moitié du territoire de mon pays se trouve sous occupation étrangère pour la cinquième année consécutive. Cette agression, qui se poursuit contre un petit pays sans défense, affecte tous les aspects de la vie de chaque Chypriote, avec des répercussions qui vont très au-delà des frontières de Chypre et défient, si je puis dire, la crédibilité de la communauté internationale. Une conséquence directe des plans expansionnistes et de partition de l'envahisseur est le fait que 200 000 personnes — soit presque le tiers de la population totale de Chypre — sont maintenant des réfugiés dans leur propre pays. Il y a parmi eux plus de 42 000 enfants de moins de 15 ans et leur droit à un abri est violé de manière flagrante par les troupes d'occupation qui

refusent de les laisser rentrer dans leurs foyers. Leur droit à l'éducation est également foulé aux pieds par les autorités d'occupation qui refusent de laisser les écoles fonctionner dans la partie occupée de l'île. Il faut remarquer que 34,6 p. 100 des écoles primaires, 33 p. 100 des écoles secondaires et 38 p. 100 des écoles techniques de la République de Chypre sont actuellement sous régime d'occupation. En outre, 41,2 p. 100 des instituteurs des écoles primaires ont perdu leur foyer. Le droit de l'enfant à bénéficier d'une protection spéciale et à se voir accorder des possibilités et des facilités, par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur les plans physique, mental, spirituel, moral et social, dans des conditions de liberté et de dignité, est dénié aux enfants de la région enclavée. Un enfant sur 125 est maintenant orphelin et un nombre plus élevé d'enfants ignorent le sort de leurs pères disparus.

129. Voilà l'univers dans lequel les enfants chypriotes sont contraints de vivre. Il n'en est pas moins vrai que, malgré cette situation désespérante, le Gouvernement chypriote a fait, tout au long de cette année, un effort concerté pour atteindre les objectifs de l'Année internationale de l'enfant, tels qu'énoncés dans les résolutions des Nations Unies.

130. L'Année internationale de l'enfant revêt une importance toute particulière pour Chypre. Elle nous offre la possibilité de nous pencher sur les problèmes des enfants chypriotes — non pas seulement les problèmes qui existaient en raison de l'incapacité de l'Etat à les résoudre, mais également les problèmes menaçants qu'ont créés les événements bien connus de l'été de 1974.

131. Pour donner un but et une direction à l'Année internationale de l'enfant, le Gouvernement chypriote a créé une commission nationale placée sous la présidence de la Première Dame du pays. Cette commission est très représentative compte parmi ses membres des représentants de quelque 55 organisations non gouvernementales, de municipalités, de l'Eglise, de divers groupes ethniques et de tous les ministères et services gouvernementaux.

132. La Commission chypriote pour l'Année internationale de l'enfant agit comme un organisme de planification; elle a un secrétariat général et diverses sous-commissions qui ont entrepris de mettre en œuvre un programme de travail ambitieux.

133. Le gouvernement a également pris des initiatives en vue d'améliorer et d'élargir les services destinés aux enfants dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être. Les domaines marquants où des initiatives ont été prises sont les suivants.

134. La législation relative à l'enfance, qui a été promulguée de manière fragmentaire à l'époque coloniale, fera l'objet d'une codification et d'amendements dans le sens des tendances contemporaines de protection sociale de l'enfance. En outre, le Gouvernement chypriote a décidé de signer, pendant l'Année internationale de l'enfant, la Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage, et de prendre toutes les mesures législatives et autres nécessaires pour rendre possible la signature de la convention européenne en matière d'adoption des enfants.

135. Des garderies importantes sont construites dans les villes principales, ainsi que des garderies plus petites dans les camps de réfugiés. Un programme d'éducation préscolaire est prévu pour répondre aux besoins de la grande population d'enfants de 3 à 5 ans.

136. Les services d'adoption pour les enfants seront améliorés et des études déjà assez poussées sont en cours pour la création d'un programme de centres d'orientation familiale, qui offriront des services psychiatriques et sociaux aux enfants souffrant de perturbation affective et à leurs parents.

137. Le premier foyer pour les enfants handicapés mentaux a déjà été créé, dans le cadre d'un programme complet destiné à l'enfance handicapée.

138. De nouvelles procédures de traitement des délinquants juvéniles ont été introduites dans le but de ne pas soumettre les jeunes contrevenants à une juridiction criminelle, en les considérant plutôt comme des enfants en mal de soins et de protection.

139. Dans le domaine médical, l'attention se portera surtout sur le vieux problème de l'anémie de Cooley, qui menace constamment la santé et la vie des enfants de Chypre. Plusieurs centres sont prévus, qui offriront des soins médicaux intensifs et des services de prévention pour les enfants et les futurs parents. Dans le domaine plus large de la santé de l'enfant, des centres médicaux complets spécialisés dans la santé de la mère et de l'enfant seront mis en place dans le cadre de la fondation Makarios qui a été créée par l'ancien Président de Chypre.

140. Ce sont là certains des plans et initiatives actuellement entrepris par le gouvernement de mon pays pour donner toute leur valeur aux principes consacrés dans la Déclaration des droits de l'enfant. Le programme de travail est peut-être trop ambitieux et il est certain qu'il ne sera pas mené à bien dans un avenir immédiat. Ce qui est certain, toutefois, c'est que 1979 marque un tournant important dans la réorientation des objectifs de Chypre et dans le renforcement des efforts déployés par notre pays pour ses enfants qui, comme tous les enfants du tiers monde, sont devenus les victimes du colonialisme, du racisme et de l'expansionnisme. Mon gouvernement s'est engagé verbalement et par écrit à mettre en œuvre tous les droits des enfants chypriotes, quelle que soit leur origine. Lentement mais sûrement, l'enfant devient le centre de l'intérêt et des préoccupations de l'Etat et une partie intégrante de la planification nationale de Chypre pour le développement social et économique.

141. Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Gouvernement et du peuple chypriotes au FISE ainsi qu'à la représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Année internationale de l'enfant et à ses collaborateurs, pour tout ce qu'ils ont fait et continueront de faire, au nom de tous les enfants du monde, en général, et des enfants de Chypre en particulier. Nous louons leurs efforts et nous espérons que le monde, ayant bénéficié de l'Année internationale de l'enfant, aura la volonté de protéger plus que jamais les générations futures du fléau de la guerre.

142. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Les enfants éveillent en nous tous les sentiments humains les plus profonds : l'amour, la sollicitude et un sens des responsabilités. Cette observation est universelle; j'en veux pour preuve la réponse très positive que le monde a donnée à l'Année internationale de l'enfant. La décision qui figure dans la résolution 31/169 de l'Assemblée générale, qui recommande avant tout une approche nationale de la célébration de cette année, a aidé chaque pays à prendre conscience de ses besoins réels et à songer à une action pratique plutôt qu'à des déclarations d'intention. La rhétorique et le débat ne sont guère nécessaires lorsque le consensus prévaut sur les buts et les objectifs. La tâche essentielle était et est toujours de voir par quels moyens on peut mettre en œuvre ce que nous savons être essentiel, si nous voulons épargner à nos enfants les souffrances et la pauvreté.

143. L'assistance et les directives fournies par les secrétariats de l'Année internationale de l'enfant à New York et à Genève, ainsi que par le FISE et par la représentante spéciale du Secrétaire général en personnel, Mme Aldabalin, ont été très efficaces et nous espérons que l'afflux considérable d'éléments positifs en matière d'éducation, d'idées et de propositions d'initiative se poursuivra à l'avenir. Nous devons faire en sorte que l'intérêt et l'impulsion suscités par cette année se poursuivent; pour cela, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer les politiques prévues pour les enfants et leur permettre ainsi de faire face aux nécessités de la vie.

144. L'Année internationale de l'enfant n'aura pas atteint son objectif si les gouvernements et les peuples ne sont pas disposés à accepter des changements fondamentaux dans les conditions économiques et sociales qui ont tenu des millions d'enfants dans la pauvreté et les souffrances. L'Année n'aura pas atteint son objectif à moins qu'il y ait une planification complète et prioritaire pour les enfants, avec des politiques qui tiennent résolument compte de leurs exigences fondamentales et essentielles à tous les stades de leur existence. L'Année n'aura pas atteint son objectif avant que des budgets appropriés ne soient prévus, avant que les exigences fondamentales ne soient traduites en mesures législatives et qu'il y ait un personnel formé et compétent suffisant pour s'occuper des plus désavantagés. L'Année internationale de l'enfant n'aura pas atteint ses buts tant que les enfants ne seront pas mieux compris et respectés et qu'ils ne seront pas traités comme des êtres humains à part entière.

145. L'action nationale pour les enfants, conciliant les évaluations gouvernementales et locales des besoins, ne saurait ignorer les souhaits exprimés par les peuples pour contribuer directement sur place au développement de leurs enfants. La sagesse et le bon sens accumulés, tels qu'ils sont exprimés dans des traditions millénaires, reflètent les valeurs saines qui ne sont nullement incompatibles avec les services modernes. Les systèmes hautement développés peuvent tirer avantage de ces valeurs parmi lesquelles je placerai en premier lieu la solidarité familiale. La décision réitérée lors d'une réunion récente du Conseil d'administration du FISE à Mexico, tendant à concentrer l'attention sur les services de base et les besoins de santé primaires, envisage très certainement une participation active de la part des bénéficiaires.

146. Au niveau politique, les responsables des décisions doivent comprendre la situation et renoncer parfois à des programmes plus spectaculaires et plus visibles, au bénéfice d'efforts soutenus à long terme, dont les résultats ne pourront être discernés que dans un avenir plus lointain. Ils doivent comprendre que l'investissement dans l'enfant doit commencer lors de la grossesse, grâce aux soins dispensés à la mère et à l'enfant dans ces premiers mois cruciaux. Et l'éducation aussi doit commencer au berceau.

147. En Israël, on attache la plus grande importance à ces premières années, et des soins physiques peuvent être procurés grâce à un réseau de cliniques réservées aux soins de la mère et de l'enfant et grâce à une législation d'assurance sociale généreuse en faveur de la mère, de l'enfant et de la famille. Près de 90 p. 100 des enfants de 3 et 4 ans, dans mon pays, bénéficient de crèches et de jardins d'enfants et le nombre de garderies pour les enfants au-dessous de l'âge de 3 ans croît constamment. Grâce à un effort spécial accompli durant l'Année internationale de l'enfant, on a pris conscience en Israël que les besoins sanitaires de ce groupe d'âge revêtaient une importance particulière, et on a recommandé une méthode qui consiste à intégrer la mère, les parents, le foyer et la communauté dans un processus d'éducation très complet.

148. En Israël, les problèmes dus à l'écart des générations ont fait l'objet d'un examen spécial au cours de l'Année internationale de l'enfant, dans le contexte de l'éducation au cours de la petite enfance et dans celui de la famille. Une leçon que nous avons apprise, c'est que, tant qu'elle fait partie du processus éducatif, l'école doit renforcer ses liens avec la famille, le milieu et la communauté qui l'entourent. Nous avons aussi consacré notre attention aux problèmes de la sécurité des enfants, aux pertes très lourdes dues aux accidents de la circulation, à la contamination et aux produits toxiques, aux jouets et aux dispositifs dangereux.

149. Les changements trop rapides survenus dans le monde occidental et la nécessité de nous adapter constamment dans nos vies à ces changements entraînent des tensions, des heurts entre l'ancien et le nouveau, le connu et l'inconnu. Les découvertes scientifiques et les innovations techniques qui ont révolutionné notre existence physique n'ont pas apporté de changements parallèles quant à nos réactions humaines et émotives. Dans les pays nantis également, les enfants et les jeunes sont devenus plus sujets à la confusion, à l'angoisse et à l'instabilité d'une société dépassée par le changement.

150. La situation affreuse des enfants qui vivent dans la pauvreté urbaine, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement, mérite une aide internationale plus importante que celle qui existe actuellement. En raison de la tendance vers l'urbanisation complète, qui s'accélère partout, il convient de planifier et de prévoir d'urgence des mesures. L'Année internationale de l'enfant a peut-être prouvé que le FISE doit s'occuper de problèmes de cette nature, tout en continuant à se préoccuper des questions touchant aux enfants du tiers monde. Quant aux souffrances des enfants du quart monde, elles réclament toute notre attention.

151. L'année 1979 a provoqué un élan tout à fait particulier et a impliqué davantage de personnes, une plus

grande publicité, une reconnaissance plus étendue des conséquences qu'il y aurait à ne pas agir de manière constructive. Cependant, 30 années de travaux constants du FISE et, parfois, d'interventions massives, n'ont entraîné ni le salut ni des solutions définitives. Des millions d'enfants languissent toujours dans des conditions intolérables. Le FISE, en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, continue, à juste titre, de porter ses efforts sur les enfants vivant dans les pays les plus pauvres du monde, en s'efforçant de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Nous nous félicitons de la décision prise à la dernière réunion du Conseil d'administration, décision qui tend à fournir une assistance accrue aux handicapés physiques et mentaux.

152. Le Comité israélien, à l'instar de nombreux autres comités nationaux, a profité de l'occasion offerte par l'Année internationale de l'enfant pour permettre à une très grande gamme de représentants d'organismes privés et publics de se réunir. La nature interdisciplinaire des politiques essentielles concernant les enfants et leurs familles a été soulignée. Les échanges de vues et d'expériences entre différents pays ont accru, sans nul doute, notre compréhension du caractère universel des problèmes de l'enfant, malgré la diversité de cultures, d'histoire et de ressources. Comme les enfants l'ont crié au monde, dans leur poésie et dans leur art, leurs besoins et leurs aspirations ne diffèrent pas. Chaque jour, chaque mois et chaque année doivent être consacrés à exaucer et à favoriser les souhaits les plus optimistes de l'enfance.

153. En bref, l'Année internationale de l'enfant a constitué une entreprise très éducative et bénéfique, plus encore pour nous que pour les enfants, car c'est nous qui sommes responsables, en premier lieu, de leur croissance et des soins qu'il convient de leur donner. Israël se félicite des initiatives prises en liaison avec l'Année et appuie la décision désignant le FISE comme institution chargée de coordonner les programmes réservés aux enfants.

154. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le texte révisé du projet de résolution qui a été distribué comme document A/34/L.4/Rev.1. En outre, des amendements à ce projet de résolution révisé ont également été distribués sous la cote A/34/L.5.

155. M. CORRÊA da COSTA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, à l'ouverture de nos débats, vous avez mentionné l'importance du mouvement créé par l'Année internationale de l'enfant ainsi que la nécessité de soutenir cet élan par un effort continu. Ma délégation partage votre opinion. Cet élan, selon nous, est la première conséquence importante de la proclamation de l'Année internationale de l'enfant.

156. Cette année a offert, en outre, aux gouvernements et à l'opinion publique mondiale la possibilité de mobiliser les énergies pour se lancer dans un effort conjoint d'examen et d'évaluation de la situation actuelle des enfants, afin d'établir s'il le faut des priorités et des programmes nouveaux, de manière à faciliter la réalisation des objectifs de l'Année sur une base permanente, même après que se seront terminées les cérémonies de cette année internationale de l'enfant.

157. Mon gouvernement a appuyé l'idée de l'Année internationale de l'enfant, depuis qu'elle a été mentionnée pour la première fois à l'Organisation des Nations Unies. Cela n'est nullement surprenant, puisque la population du Brésil est constituée, pour 53 p. 100, de jeunes de moins de 20 ans. Encore que le taux de naissance du Brésil ait manifesté récemment un léger fléchissement, il est encore de l'ordre de 2,8 p. 100 par an. En conséquence, pour le Gouvernement brésilien, s'efforcer de construire pour nos générations futures une nation meilleure est non seulement un défi, mais une responsabilité essentielle. Dans ce sens, l'avenir des enfants d'aujourd'hui est une préoccupation aussi importante que la lutte pour le développement national. En fait, il est impossible de s'attacher à l'un de ces buts sans suivre la route qui conduit également à l'autre. En fait, les objectifs coïncident. L'Année internationale de l'enfant nous a donné l'occasion unique d'examiner, d'étudier, de discuter et de réévaluer la situation des enfants sur les plans national et international.

158. Au Brésil, la préparation des générations futures est considérée comme une tâche de la plus haute priorité. Pour accomplir cette tâche, le gouvernement s'efforce d'offrir à chacun les mêmes possibilités et veille à ce que tous les enfants bénéficient des mêmes services de santé et d'enseignement. C'est là un investissement pour l'avenir et cet effort coïncide entièrement avec la nécessité de répartir également les avantages du développement.

159. Dans le monde en développement tout entier, la situation des enfants souffre très sensiblement des mêmes problèmes et le Brésil ne fait pas exception à la règle. Encore que des pourcentages importants de jeunes aient déjà leur part dans le progrès de notre nation, d'autres n'ont pas encore trouvé place dans la croissance rapide de son économie. Il nous faut continuer à élargir le système fondamental de l'enseignement, de la protection médicale et des soins maternels et prénatals. Nous devons non seulement assurer aux économiquement faibles l'accès à la formation professionnelle, mais nous devons également veiller à ce que les enfants brésiliens, quelles que soient les ressources de leurs parents, bénéficient des mêmes possibilités d'études. Dans ce contexte, toutes les déformations ou toutes les erreurs historiques doivent être éliminées. Nous ne pouvons pas tolérer que nos enfants souffrent de malnutrition ou d'une insuffisance de stimulant bio-psychologique et émotionnel. Encore que la préoccupation pour la situation des enfants et, en particulier, pour les enfants pauvres se soit trouvée inscrite dans divers plans nationaux de développement, certaines priorités et divers moyens de traiter ce problème se sont déplacés et ont changé de temps à autre.

*M. Al-Haddad (Yémen), vice-président, prend la présidence.*

160. Cette situation perturbante est apparue de la manière la plus claire, plus que jamais auparavant, au cours des préparatifs de l'Année internationale de l'enfant. Pendant cette période, mon gouvernement a pris, entre autres initiatives, celle d'organiser un cycle d'études s'occupant de problèmes préscolaires. Des experts gouvernementaux et non gouvernementaux ont pris part à ces débats; leurs conclusions ont servi de base à une réévaluation des politiques et priorités sociales. Ils ont attiré l'attention sur

le fait qu'il est impossible de réaliser un développement social véritable là où il n'y a pas garantie des besoins les plus fondamentaux, les plus vitaux. Ils ont convenu que, si nous pouvons assurer ce minimum aux enfants, nous réussirons à mettre en marche le mécanisme qui, en l'espace d'une génération, permettra d'élever des citoyens qui rendront viable l'infrastructure de la société.

161. Le groupe d'experts a estimé que les politiques du gouvernement devraient être orientées vers les éléments suivants. Premièrement, des approches différentes doivent être utilisées à l'égard des enfants de moins de 3 ans et des enfants du groupe de 4 à 6 ans. Dans la première catégorie, la protection biologique de l'individu devrait constituer l'objectif essentiel; dans la deuxième catégorie, l'élément primordial devrait être l'intégration de l'enfant à son milieu social et l'existence d'une stimulation pédagogique. Deuxièmement, dans la mesure de nos ressources financières limitées, une campagne de vaccination à l'échelle nationale devrait être mise en œuvre, de manière à réduire les taux de morbidité et de mortalité infantiles, en même temps que l'on élargirait à l'échelle nationale les programmes d'alimentation supplémentaire qui existent déjà dans certains endroits et qui permettent de lutter avec grand succès contre la malnutrition. Troisièmement, la base des services préscolaires devrait être élargie, compte tenu de l'expérience acquise dans plusieurs Etats de la Fédération. Quatrièmement, le système de crèches devrait être développé, de manière à aider les mères qui travaillent hors de leurs foyers et l'idée de parents adoptifs doit être encouragée. Des lois nouvelles ont été adoptées dans ce sens. Cinquièmement, les services à la famille, dans les domaines de l'hygiène, des services de santé, des rapports éducatifs et psycho-émotifs doivent être définis et les services de santé renforcés. Sixièmement, enfin, les efforts d'assistance aux mineurs doivent être unifiés et une campagne nationale visant à une prise de conscience, à l'échelle de la nation, des problèmes concernant l'enfant doit être mise en œuvre.

162. Sans m'étendre sur toutes les activités menées à bien dans le contexte de l'Année internationale de l'enfant, permettez-moi de souligner que les secteurs public et privé ont travaillé en collaboration pour éveiller la conscience du public sur la situation des enfants au Brésil et apporter ainsi une contribution à la solution des problèmes existants. On a organisé des foires, des congrès, des séminaires, des études; on a procédé à une distribution de textes imprimés dans le pays tout entier. Les universités, les lycées, les services de transport et les mass media ont collaboré à la campagne qui avait été suggérée par le groupe d'experts dont j'ai déjà parlé. Un groupe spécial, constitué pour donner une attention spéciale aux enfants, a été créé dans le cadre du Ministère de la planification. Une commission nationale pour l'Année internationale de l'enfant a été créée, composée de représentants des ministères de l'enseignement et de la culture, de la santé, des affaires étrangères, ainsi que de la Légion brésilienne d'assistance, de la Fondation nationale pour le bien-être de l'enfance, du Groupe consultatif de la presse, de l'Association brésilienne des stations de radio et de télévision, ainsi que de la Croix-Rouge brésilienne. Des études sont en cours pour la fabrication de fauteuils roulants destinés aux jeunes handicapés. Un nouveau code des mineurs sera examiné et discuté par le Congrès. Des livres d'images pour jeunes

enfants et des ouvrages de littérature de toutes sortes font l'objet d'une réimpression. Les écoles sont encouragées à avoir leurs propres journaux. Il y a des films, des équipements, des réunions de plein air, des émissions spéciales de télévision, des communications intéressant la communauté et un programme de discussion des droits de l'enfant. Les problèmes étudiés cette année relèvent essentiellement de cinq secteurs particuliers : les droits juridiques, l'enseignement, la nutrition, la santé et les relations familiales. Dans la quasi-totalité des éléments constitutifs de la République fédérative du Brésil, des milliers d'enfants ont participé aux célébrations de l'Année internationale de l'enfant.

163. Le document élaboré par le FISE contenant des renseignements fondamentaux sur l'Année internationale de l'enfant [A/34/452 et Add.1], a été traduit en portugais et largement distribué. L'agence de presse brésilienne officielle – Agência Nacional – a rédigé un document sur les activités menées par le gouvernement dans le domaine de la protection sociale de l'enfant, en vue d'être distribué dans les cinémas et les stations de radio. Les postes ont émis des timbres commémoratifs en utilisant des dessins d'enfants. Le vingt et unième Congrès brésilien de pédiatrie s'est tenu pour la première fois à Brasilia il y a quelques jours; il a réuni 3 500 pédiatres brésiliens et 50 participants étrangers. Un congrès sur l'utilisation de l'audiophonie dans l'enseignement s'est tenu à Rio de Janeiro en février dernier. L'Université catholique de São Paulo a procédé à une étude sur la situation des enfants de São Paulo. Des recherches sur les droits de l'enfant, sur la famille, la santé, le bien-être, l'enseignement, les loisirs, le travail, le milieu et les communications sont en cours. L'Institut brésilien sur l'administration municipale patronne des recherches dans des domaines tels que le rôle des autorités municipales dans l'amélioration de la situation des enfants, la condition des enfants au Brésil, les possibilités juridiques et réelles déjà existantes, l'appréciation quantitative de la situation de l'enfant et sa participation à la population active du pays. Le Ministère national de la sécurité sociale a élaboré une étude sur les enfants vivant dans les agglomérations urbaines. Il existe des commissions actives de l'Année internationale de l'enfant dans quelque 6 000 municipalités et dans la quasi-totalité des Etats qui constituent la République fédérative du Brésil. On peut dire, en ce sens, que l'Année internationale de l'enfant est déjà un succès dans mon pays. En peu d'occasions, l'opinion publique nationale a été mobilisée aussi efficacement que durant l'année 1979.

164. Grâce à l'élan ainsi donné, le Brésil a été en mesure de préparer le travail de base pour l'avenir. Les commissions d'Etats pour l'Année internationale de l'enfant sont largement responsables de ces réalisations. Grâce à l'aide des principaux réseaux de télévision et de radiodiffusion, des millions d'habitants ont pris conscience de l'importance de l'œuvre réalisée par les Nations Unies et ont participé directement ou indirectement aux célébrations qui ont eu lieu au Brésil.

165. Encore que le but principal des travaux réalisés cette année ait été de trouver des solutions aux problèmes des enfants au Brésil, certaines de nos conclusions pourraient s'appliquer à d'autres pays en développement. Le Gouvernement brésilien est disposé à partager l'expérience de notre

pays avec d'autres nations. Le débat actuel est une source d'informations et nous serons heureux de poursuivre cette importante discussion. Nous sommes convaincus que les activités des Nations Unies dans ce domaine doivent se poursuivre et que cet élan ne doit pas être freiné.

166. La principale leçon à tirer de l'Année internationale est qu'il ne suffit pas de s'occuper des enfants uniquement sur le plan humanitaire. Si l'objectif est de créer un monde meilleur pour nous tous, les changements de structures doivent être opérés au sein des nations elles-mêmes.

167. Pour terminer, je voudrais rendre un hommage tout particulier à Mme Aldaba-Lim pour son excellent travail. Nous sommes heureux de pouvoir lui rendre hommage pour l'enthousiasme avec lequel elle a assumé la responsabilité de la coordination des préparatifs de l'Année internationale de l'enfant et pour la réussite de ses réalisations.

168. M. PASTINEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : En novembre, 20 ans se seront écoulés depuis l'adoption de la Déclaration sur les droits de l'enfant. L'esprit de ce document est contenu dans son préambule où on lit notamment que "...l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même". Cela est vrai car l'enfant est l'atout le plus précieux de toute famille, de toute société ou de toute nation.

169. Par cette déclaration, l'Assemblée générale a lancé un appel aux parents, aux hommes et aux femmes en tant qu'individus, aux organisations bénévoles et aux autorités locales de même qu'aux gouvernements des Etats. Au cours de l'année actuelle, cet appel a été renouvelé, dans l'intérêt de l'enfant, s'adressant à nous tous en tant qu'individus et membres d'une communauté.

170. Conformément à la déclaration, chaque enfant a droit à une alimentation, à un logement, à un enseignement et à des soins médicaux adéquats. Dans l'adoption des lois et des décrets, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante. Malheureusement, la majorité des enfants dans le monde actuel sont privés de ces services fondamentaux et essentiels. A cet égard, je voudrais attirer l'attention sur les enfants réfugiés, ainsi que sur ceux qui sont exposés à la cruauté ou qui doivent travailler.

171. L'un des objectifs essentiels de la nouvelle stratégie internationale du développement doit être d'améliorer la situation des enfants et des pays en développement. L'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes est non seulement un objectif humanitaire, mais c'est aussi une mesure importante dans le domaine du développement économique et social. Il faut donc œuvrer pour que les jeunes générations abordent l'ère du nouvel ordre économique international en étant mieux préparés, mieux éduqués et en meilleure santé que les générations précédentes. La stratégie du développement pour les années 80 doit, énoncer, par conséquent, de façon réaliste, des objectifs permettant d'améliorer les conditions de vie des enfants, notamment dans les pays en développement.

172. L'Année internationale de l'enfant a constitué un défi de portée mondiale. Il faut assurer aux enfants une priorité nationale plus élevée dans le domaine de la planification, de la distribution des ressources, des programmes et services opérationnels. Le Président de la

République de Finlande, dans son allocution traditionnelle du Nouvel An, a traité cette année des problèmes des enfants et de l'Année internationale de l'enfant. Il a dit :

“Je partage l'opinion exprimée par l'Assemblée générale des Nations Unies selon laquelle, alors qu'approchent les années 80, l'amélioration des conditions de vie des enfants des pays en développement est la responsabilité de toute l'humanité. Cependant, j'estime qu'il est fondé d'accorder une attention particulière aux problèmes de nos propres enfants.”

173. Comme première mesure, la plupart des gouvernements ont créé une commission nationale pour l'Année, chargée de planifier et de coordonner les activités, pour répondre aux objectifs généraux de l'Année internationale de l'enfant compte tenu des besoins de chaque pays. A l'heure actuelle, ces commissions nationales ont été créées partout dans le monde.

174. En Finlande, les tâches essentielles de ce mécanisme officiel sont les suivantes : premièrement, la préparation et la coordination de l'Année en Finlande; deuxièmement, la diffusion partout dans le pays de la Déclaration des droits de l'enfant; troisièmement, la préparation de recommandations concernant la manière dont on peut améliorer la condition de l'enfant; et, quatrième, la diffusion d'information concernant la situation de l'enfant dans les pays en développement.

175. La Commission coordonne les opérations des diverses organisations et appuie les travaux des groupes de travail municipaux et locaux pour l'Année internationale de l'enfant.

176. Les organisations non gouvernementales ont joué également un rôle crucial dans ce domaine et leur forte contribution se fait sentir dans les programmes d'action pratiques qu'elles ont adoptés ou intensifiés au bénéfice des enfants. De tels efforts, déployés en collaboration avec les gouvernements, permettent de mieux atteindre les enfants.

177. Pour montrer l'importance attachée par la Finlande aux travaux du FISE en vue d'améliorer la vie des enfants dans les pays en développement, mon gouvernement a versé à cette organisation une contribution supplémentaire de 1 million de marks finlandais, ce qui porte le total de notre contribution pour 1979 à 4,6 millions de marks. Dans le budget de l'année prochaine, il est proposé de porter la contribution au FISE à 6 millions de marks finlandais, ce qui équivaut à 1,5 million de dollars des Etats-Unis.

178. En outre, la Finlande a apporté, par l'intermédiaire du FISE, deux autres contributions, l'une pour le Programme d'éducation au Bangladesh, qui s'élève à 580 000 marks finlandais, et l'autre pour le Village Women's Training Project en République-Unie de Tanzanie, qui s'élève à 400 000 marks finlandais.

179. La question a été posée de savoir quelles seront les suites données aux activités de l'Année internationale de l'enfant et comment traduire sur le domaine des activités opérationnelles, tant sur le plan national qu'international, tout l'intérêt que cette année a suscité. C'était là une préoccupation de l'Assemblée générale lorsque, dans sa résolution 33/83, elle a demandé qu'un rapport soit

présenté concernant les suites qu'aurait cette année spéciale sur les années à venir.

180. De l'avis de mon gouvernement, le FISE devrait continuer d'être l'agence responsable, au sein de l'Organisation des Nations Unies, des activités destinées aux enfants, en coordination avec le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale. D'autre part, ma délégation ne pense pas qu'il soit nécessaire que le secrétariat de l'Année internationale de l'enfant poursuive ses activités au-delà de l'année 1979; nous ne pensons pas non plus qu'une nouvelle organisation doive être créée.

181. L'Année internationale de l'enfant sera bientôt achevée, notre tâche essentielle consiste maintenant à faire en sorte que l'élan donné par cette année se poursuive au-delà de 1979, afin que les promesses et les espoirs qu'elle a engendrés ne meurent pas avec elle.

182. M. ERALP (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Les Nations Unies ont proclamé, à différentes reprises, des années internationales pour éveiller l'opinion publique à des questions qui exigent une attention internationale particulière. En faisant le bilan des 10 premiers mois de 1979, on constate que l'Année internationale de l'enfant a été parmi les plus réussies de ces années spéciales. Ceci est dû, pour une grande part, aux efforts du FISE, de son directeur général, M. Henry Labouisse, et de la représentante spéciale pour l'Année internationale de l'Enfant, Mme Estafanía Aldaba-Lim. Leur dévouement à la cause de l'Année mérite toutes nos félicitations.

183. La Turquie est un pays en développement. En tant que tel elle se trouve confrontée aux problèmes des sociétés en développement, où les ressources sont rares et où des investissements sont nécessaires dans une gamme étendue de secteurs économiques et sociaux. La difficulté d'établir une liste de priorités se fait sentir à tous les niveaux et les idées sont en conflit quant à l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles. Personne n'a encore pu prouver que la concentration dans un domaine particulier — qu'il s'agisse du domaine des services sociaux, de l'agriculture ou de l'industrie — puisse apporter une contribution essentielle au développement national, car ces domaines sont liés entre eux. Les politiques tendant à répondre aux besoins des enfants sont formulées évidemment dans cette perspective, où les services offerts sont largement tributaires de l'infrastructure économique du pays. Il s'ensuit donc que la santé, la nutrition, l'enseignement et la protection sociale des enfants ne peuvent être envisagés que dans le cadre plus général des problèmes de développement économique et que les solutions dépendent de la croissance globale et du développement de l'économie. Cette réalité nous amène à conclure que les centaines de millions d'enfants du monde en développement ne pourront recevoir leur part du bien-être de l'humanité que si ces pays ont la possibilité d'entrer dans une phase de développement rapide, possibilité qui ne peut leur être offerte que grâce à un ordre économique international différent et nouveau. Les enfants sont appelés à souffrir dans les sociétés qui sont aux prises avec les contradictions internationales, les inégalités et les injustices. Leur cause n'est pas différente de la cause du développement mondial lui-même.

184. En partant de l'idée que des enfants sains et instruits forment la base d'une société dynamique, la Turquie n'a jamais hésité à accorder à la protection et au développement des enfants toute l'importance qu'ils méritent. En fait, depuis 1963, époque à laquelle nous sommes entrés dans une période de développement planifié, des politiques particulières ont été formulées en détail, avec des objectifs concrets, dans nos plans quinquennaux visant à satisfaire les besoins essentiels des enfants. Les crédits alloués à ces services représentent un pourcentage considérable de la dépense publique totale. Le plan de développement actuel s'est fixé des objectifs particuliers en ce qui concerne les services de santé maternelle et infantile, la distribution d'eau potable dans les régions rurales, l'expansion de l'enseignement préscolaire dans le pays tout entier, l'extension du système d'école élémentaire pour inclure tous les enfants d'âge scolaire, système qui couvre actuellement 90 p. 100 des enfants de ce groupe d'âge, l'extension semblable de l'enseignement secondaire, afin d'inclure 60 p. 100 des enfants de ce groupe d'âge, les services destinés aux enfants qui ont besoin de soins et de protection et le traitement des enfants retardés mentaux. Tous ces objectifs exigent des efforts et des sacrifices particuliers de la part d'un pays qui, comme la Turquie, a encore un taux de natalité très élevé.

185. Le 23 avril est fêté en Turquie depuis 1920, année où le fondateur de la République turque, Kemal Atatürk, a consacré cette journée — jour anniversaire de l'ouverture du nouveau Parlement turc — aux enfants de la Turquie. Il a exprimé par là sa confiance dans les enfants, qui deviendraient les futurs chefs et administrateurs du pays. Cette année, le 23 avril 1979, en raison de l'Année internationale de l'enfant, le Parlement turc a ouvert ses portes aux enfants du monde et les enfants, venus de tous les pays, ont siégé à notre parlement, prenant part ainsi au premier Parlement international des enfants.

186. C'est là une des nombreuses activités entreprises par la Turquie pour la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur l'Année internationale de l'enfant. Je pourrais dire que l'occasion offerte par la proclamation de cette année a été saisie par le public avec beaucoup d'enthousiasme, ce qui a favorisé encore plus la cause de l'enfant. Sous les auspices du Comité national turc pour l'Année internationale de l'enfant, différents ministères, des entreprises et organisations privées, plus de 100 organisations non gouvernementales, la presse, la radio et les réseaux de télévision ont pris des initiatives heureuses en fournissant le cadre pour la défense des enfants et pour le renforcement de la prise de conscience des besoins particuliers de l'enfant au niveau de la prise de décision et dans le public, aussi bien que pour mobiliser l'appui des actions entreprises aux niveaux national et local. En outre, les aspects internationaux des problèmes de l'enfant ont été reflétés dans les activités, par les réunions internationales qui se sont tenues en Turquie. La réunion du Comité de l'Association internationale de pédiatrie pour l'Année internationale de l'enfant, la réunion annuelle de la Fédération européenne des femmes, les réunions et colloques du Conseil international des femmes, de l'Institut européen d'écologie et de cancérologie et de la Société européenne pour la pédiatrie sociale, se sont tenues en Turquie et ont examiné des questions telles que le bien-être de l'enfant, l'enfant d'aujourd'hui et ses problèmes, les tumeurs et le

cancer chez les enfants, la prévention des accidents chez les enfants.

187. Tout ceci est venu s'ajouter aux différentes réunions nationales et locales, aux concours, aux travaux de recherche, etc., qui ont laissé leur empreinte sur la vie publique en Turquie. Je dis tout cela, parce qu'il est encourageant de noter certaines initiatives concrètes qui ont été prises par la suite, avant même que l'Année internationale de l'enfant ait pris fin. A cet égard, je voudrais mentionner certains des éléments qui revêtent la plus grande importance. Deux nouveaux services ont été créés au Ministère de l'éducation nationale pour traiter directement certains problèmes spéciaux des enfants. Une nouvelle législation a été promulguée et soumise au Parlement pour couvrir les besoins en matière d'enseignement des enfants des ouvriers migrants turcs, dont le nombre approche le demi million. Une nouvelle législation créant des tribunaux d'enfants dans le pays a été présentée également au Parlement.

188. Par une initiative, qui préjuge peut-être des recommandations de cette assemblée, la transformation du Comité national turc pour l'Année internationale de l'enfant en un comité consultatif permanent a été réalisée sous la forme d'un comité de coordination interministériel, de manière à favoriser une coordination, une coopération et une compréhension meilleures entre les autorités responsables des services destinés aux enfants.

189. Enfin, les présidents du Sénat turc et de la Chambre des représentants ont élaboré un projet d'amnistie pour tous les enfants condamnés qui auront moins de 16 ans à la fin de 1979. Les représentants se rappelleront peut-être qu'un appel a été lancé à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le même sens.

190. Un examen préliminaire des activités entreprises dans chaque pays indique éloquemment que l'Année internationale de l'enfant a atteint ses objectifs et permettra d'élaborer de nouvelles politiques, de nouveaux programmes et d'autres mesures dans l'intérêt des enfants. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cependant, ces efforts ne peuvent aboutir qu'à des solutions partielles aux graves problèmes de l'enfance, puisque ces problèmes sont profondément ancrés dans les conditions économiques des communautés. Par conséquent, ils exigent une lutte internationale conjointe contre la pauvreté et le retard économique; cette lutte massive exigera que les pays industrialisés acceptent d'assumer à cet égard leur part de responsabilités.

191. C'est avec la plus grande réticence que j'ajouterai quelques mots à la déclaration que je viens de faire. Je crois comprendre que le représentant du peuple chypriote grec a saisi le moment où je suis sorti de cette salle pour instiller dans cette entreprise humanitaire à laquelle nous collaborons tous des accusations et des mensonges répétés d'ordre politique. C'est là l'attitude habituelle de ceux qui ont usurpé le pouvoir dans l'île de Chypre, c'est-à-dire les Chypriotes grecs. Plus tard, au cours de cette session, nous aurons un débat complet sur la question de Chypre et nous entendrons, bien sûr, à ce moment-là, les mêmes vitupérations, les mêmes calomnies et les mêmes accusations.

192. Il faut savoir qu'il y a aujourd'hui à Chypre des enfants qui souffrent, tant du côté grec que du côté turc, et que la responsabilité en incombe aux usurpateurs grecs chypriotes, qui ont massacré les enfants sur l'île de Chypre. Je me rappelle avoir montré aux membres du Conseil de sécurité, en 1964, des photos de femmes et d'enfants qui avaient été massacrés dans leurs maisons pour la simple raison que les Chypriotes grecs avaient décidé d'annihiler la communauté turque de Chypre. C'était là leur première tentative de génocide. La presse chypriote grecque avait indiqué clairement que l'on avait conçu un plan — le tristement célèbre plan Akritas — pour éliminer la communauté turque de Chypre.

193. Je vous prie de m'excuser pour avoir été dans l'obligation de dire ces choses, mais je ne pouvais laisser ces accusations sans réponse, et j'y reviendrai lors du débat sur Chypre.

194. M. OYONO (Cameroun) : Il est particulièrement significatif que l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, ait décidé, par sa résolution 33/83, de consacrer un débat en séance plénière à l'Année internationale de l'enfant.

195. En effet, le problème de l'enfance dans le monde, c'est-à-dire la première période de la vie humaine — celle où le corps et l'esprit ne sont pas encore suffisamment développés et qui s'étend de la naissance à l'adolescence —, parce qu'il conditionne l'existence même de nos sociétés et l'avenir de l'humanité, constitue sans conteste, en ces moments de turbulence et d'incertitudes graves et au regard des perspectives alarmantes de l'an 2000, l'un des plus grands problèmes de notre temps.

196. Il est donc normal que notre organisation, à laquelle la Charte, par ses buts et ses principes, confère la haute capacité spécifique d'aider à élucider les grandes questions de notre époque, celles auxquelles aucun Etat ou groupe d'Etats ne peut répondre isolément, se soit saisie de la problématique de l'enfance dans le monde.

197. C'est le lieu de rappeler que cette nouvelle prise de conscience de l'importance de l'enfant, à la fois partie intégrante de la société et avenir de l'humanité, la communauté internationale la doit, en premier lieu, à l'œuvre considérable du FISE. Cet organisme, en effet, accomplit depuis plus de 30 ans une œuvre admirable en faveur de l'enfance dans le monde, et notamment dans les pays en développement.

198. Il nous est agréable, à l'occasion de ce débat sur l'Année internationale de l'enfant, de réitérer toute notre appréciation à M. Labouisse et à ses collaborateurs au Siège et sur le terrain, pour leur engagement et les efforts inlassables qu'ils déploient pour la promotion multidimensionnelle de l'enfance sur les plans de la santé, de l'alimentation, de l'éducation et de l'environnement.

199. Les efforts soutenus de M. Labouisse en faveur de l'enfance et sa longue expérience dans ce domaine ont permis à l'Année internationale de l'enfant de donner une impulsion, que nous espérons décisive, à la détermination de politiques de l'enfance plus cohérentes et mieux intégrées au processus de développement.

200. De toute évidence, l'amélioration de la situation des enfants est indissociable du développement économique et social, tout spécialement dans les pays du tiers monde.

201. Nous sommes convaincus, en effet, que le rythme de croissance économique dépend non seulement des capitaux, de la fertilité du sol et des richesses du sous-sol, mais aussi et surtout de la bonne santé physique et morale des hommes, et en tout premier lieu des jeunes.

202. Au Cameroun, 43 p. 100 de la population sont composés d'enfants de moins de 15 ans, ce qui représente dans l'immédiat une lourde charge sur le plan économique, tout en constituant, en revanche, un garant pour l'avenir. C'est pourquoi l'éducation et la formation des jeunes constituent un élément fondamental du processus de notre développement. Ainsi mon pays possède-t-il l'un des taux de scolarisation les plus élevés du continent, soit 72 p. 100.

203. Nos effectifs scolaires connaissent une progression si rapide que les structures classiques de formation se trouvent sans cesse débordées et que le Gouvernement a vite perçu la nécessité de promouvoir des programmes de formation non conventionnelle afin de préparer l'insertion des jeunes dans le circuit de production.

204. Notre budget en matière d'éducation est de loin le plus important par rapport à celui des autres secteurs d'activités.

205. Dans le domaine de la santé, notre politique relative à l'enfant vise trois objectifs fondamentaux : la promotion de la famille, la protection de l'individu et la prévention de la délinquance juvénile.

206. Notre quatrième plan quinquennal en cours d'exécution prévoit la construction et l'équipement de 431 centres de santé élémentaire, de protection maternelle et infantile dans les centres urbains et les villages, ce qui représente une somme globale de 1 milliard 376 millions de francs CFA.

207. Ce même plan prévoit également la construction et l'équipement de centres socio-ménagers, de crèches et de garderies d'enfants pour une somme de 750 millions de francs CFA.

208. En outre, une attention particulière est portée au problème douloureux de l'enfance handicapée. Nous avons consacré 240 millions de francs CFA à la construction et à l'équipement d'un centre de formation professionnelle pour enfants aveugles.

209. Pour les enfants handicapés physiques et mentaux, nous avons consacré 443 millions de francs CFA à la construction et à l'équipement de deux centres importants de rééducation, avec la coopération de certains pays amis.

210. Enfin, le Cameroun n'étant pas à l'abri des bouleversements culturels et des frustrations économiques qui découlent de la situation internationale, nous devons également faire face au problème de l'inadaptation juvénile qui en est une conséquence inévitable.

211. Dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, nous avons soumis au bureau du Secrétaire général un rapport détaillé sur l'ensemble des mesures préventives et curatives qui constituent notre politique en la matière.

212. En un mot, le Gouvernement camerounais a adopté une politique résolument axée sur la protection de l'enfant, de son droit à la vie, de sa santé physique et morale. Cependant, malgré l'effort national, les besoins restent immenses. Il ne s'agit malheureusement pas d'une situation unique. Différents orateurs ont éloquemment démontré que le sort des enfants dans les pays en développement demeurait des plus préoccupants. Dans certaines régions, aucun mot ne peut décrire le drame de centaines de milliers d'enfants qui vivent ou plutôt dépérissent dans la faim, la soif et la misère.

213. Comment ne pas rappeler qu'on évalue à plus de 400 millions le nombre d'enfants de moins de 6 ans qui n'ont pas accès aux services de santé, à 300 millions celui des enfants vivant dans les zones rurales qui ne disposent pas d'eau potable; 175 millions d'enfants sur les 350 millions d'âge scolaire dans le cycle primaire n'ont pratiquement aucune chance d'aller à l'école ou d'accéder à une quelconque instruction élémentaire.

214. Il faut y ajouter ceux non moins nombreux qui meurent, victimes innocentes de conflits absurdes, de la domination coloniale et de l'oppression raciste. Il apparaît ainsi que l'amélioration de la situation des enfants dans nos pays exige au préalable l'élimination des sources de tension qui, pour la plupart, sont artificiellement créées par des puissances extérieures.

215. Le tiers monde doit être une zone de paix pour permettre à ses enfants de réaliser les progrès indispensables. Il est donc nécessaire qu'y soient respectés les principes de non-ingérence, de souveraineté et d'intégrité territoriale de tous les Etats, ainsi que le droit de chaque peuple à déterminer librement ses options politiques et économiques.

216. C'est dire que l'amélioration de la situation des enfants dans le monde, et notamment dans les pays en développement, s'inscrit pleinement dans la problématique de la libération et du développement et, par conséquent, est intimement liée à celle, plus grande et plus générale, de la promotion d'un nouvel ordre économique international donnant des chances égales d'accès à la prospérité et au bien-être pour tous.

217. L'amélioration de la situation des enfants relève principalement, et nous en convenons, des gouvernements eux-mêmes, qui déploient, du reste, des efforts considérables pour multiplier, étendre et généraliser les services de base en faveur de l'enfant. Mais, ces efforts ne peuvent porter leurs fruits dans l'environnement actuel de plus en plus difficile, caractérisé par la multiplication des conflits politico-militaires, la persistance des effets pernicioeux de la récession économique mondiale, la dégradation constante des termes de l'échange. Ils ne peuvent pas non plus contribuer à l'amélioration substantielle de la condition des enfants, tant que les relations économiques internationales n'auront pas connu des changements fondamentaux dans le sens de l'égalité, de la justice et de la solidarité.

218. Il s'ensuit que les efforts des gouvernements, pour être couronnés de succès, doivent être soutenus par l'action solidaire de la communauté internationale dans son ensemble. A cet effet, il nous semble plus qu'urgent de procéder à une réduction des immenses dépenses en matière

d'armements, pour consacrer les ressources ainsi libérées au développement économique et social et à la promotion de la paix.

219. Il ne fait pas de doute qu'un effort significatif dans ce domaine relèverait le taux de croissance des pays en développement, rendant du même coup opérationnels tant de beaux projets qui n'ont pu aboutir.

220. Il faut souhaiter que les nombreux appels lancés par l'Assemblée générale à cet effet puissent trouver un écho particulier au cours de cette année internationale et que certains pays, notamment ceux qui disposent des budgets militaires les plus considérables, se décident à passer des déclarations de principe à des actes concrets.

221. Nous avons déjà souligné l'importance de l'œuvre du FISE et avons marqué notre appréciation pour l'action qu'il mène pour promouvoir les services de base. Ce concept implique nécessairement une croissance économique globale et continue, à même d'augmenter le revenu national, afin que puissent en être dégagés les moyens d'appui appropriés susceptibles de faire prendre en compte les besoins justifiant l'implantation de ces services.

222. Nous nous faisons donc encore une fois un devoir d'encourager la nouvelle orientation de la politique du FISE en faveur des activités de support au développement telles que l'approvisionnement en eau potable, le développement rural, la mise au point et la diffusion de technologies appropriées, la promotion économique des femmes et des mères, l'enseignement scolaire et périscolaire.

223. Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche et des résultats déjà obtenus grâce à la générosité internationale. Et cependant, à quelques semaines de la fin de cette année internationale de l'enfant, nous restons confondus devant l'immensité des besoins qui restent le lot d'un demi-milliard d'enfants dans le monde.

224. Il s'agit là pour l'humanité tout entière de relever un défi, dont l'enjeu se trouve être son propre devenir. Il s'agit pour nous d'une bataille qui ne peut être perdue.

225. Mme IENG THIRITH (Kampuchea démocratique) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de renouveler les félicitations de la délégation du Kampuchea démocratique, félicitations qui ont déjà été présentées par le Premier Ministre adjoint chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique [26e séance] à l'occasion de l'élection unanime de M. Salim Ahmed Salim à la présidence de l'Assemblée. Je suis convaincue que, sous sa direction éclairée, les travaux de la présente session seront certainement couronnés de succès.

226. Je voudrais, une fois de plus, rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, en particulier en Asie du Sud-Est, où règne actuellement une situation explosive à la suite de l'agression du Viet Nam contre le Kampuchea.

227. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour transmettre à nouveau aux représentants des pays, pour qui la paix, la justice et l'indépendance sont chères, les salutations cordiales et l'expression de la profonde reconnaissance du peuple et du Gouvernement du Kampuchea

démocratique; l'appui inestimable de ces pays revêtira, dans les jours à venir, une importance plus grande encore pour la juste lutte que nous menons pour assurer la survie de notre nation et de notre peuple et pour faire en sorte que puisse vivre à jamais un Kampuchea indépendant, uni, pacifique, neutre et non aligné.

228. Les enfants sont le bien le plus précieux de tout pays. Ils représentent l'avenir; ce sont eux qui assureront la survie de la nation. Ils doivent donc avoir le droit de vivre non seulement une vie décente, mais une vie riche, qui leur permettra d'être, à l'avenir, les véritables maîtres dans leur propre pays. Je suis reconnaissante pour cela à l'Organisation des Nations Unies d'avoir proclamé l'année 1979 Année internationale de l'enfant et d'avoir pris de nombreuses initiatives en vue de sauver les enfants, si nombreux et si démunis, des pays pauvres. Je tiens à joindre les félicitations de ma délégation à celles que d'autres délégations ont adressées à M. Henry Labouisse et à Mme Estefanía Aldaba-Lim, qui se sont distingués en œuvrant avec tant de dévouement au cours de l'Année internationale de l'enfant.

229. Comme dans le cas d'autres délégations, nos pensées vont vers les enfants pauvres des pays qui n'ont pas encore recouvré leur indépendance en Afrique et au Moyen-Orient, ainsi que vers les enfants du Laos et du Viet Nam, surtout les réfugiés qui sont les victimes de la politique extrêmement inhumaine des autorités d'Hanoï.

230. Alors que le monde est en train de célébrer l'Année internationale de l'enfant, les enfants du Kampuchea, eux, sont massacrés par milliers tous les jours par les hordes vietnamiennes qui mènent la guerre d'agression et de génocide décrétée par les autorités d'Hanoï.

231. Ma délégation est profondément émue par la profonde inquiétude manifestée par tant de pays, du haut de cette tribune, à propos du sort de nos enfants qui sont maintenant menacés de mourir de faim ou d'être massacrés, et par l'appel que ces pays ont lancé afin d'obtenir d'urgence une aide internationale massive pour sauver ces enfants. Je demande aux représentants ici présents de bien vouloir transmettre à leurs peuples et à leurs gouvernements l'assurance de la profonde gratitude de mon peuple et de mon gouvernement. Je suis persuadée que, en groupant leurs efforts, ces pays transformeront leur inquiétude profonde en des moyens concrets et efficaces permettant de sauver nos enfants de l'extermination aux mains des autorités d'Hanoï.

232. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique a pour politique constante de donner aux enfants une place privilégiée dans la société. Nous les considérons comme le bien le plus précieux de notre pays et nous voyons en eux ceux qui, à l'avenir, préserveront et rehausseront la vitalité et l'identité de notre nation; notre gouvernement a fait de son mieux pour faire en sorte que les enfants grandissent pour être les maîtres du Kampuchea. Nous avons besoin des enfants tout autant que nous les aimons, d'autant plus que notre pays a une très petite population pour les 181 000 km<sup>2</sup> de notre territoire. En fait, après la guerre de libération qui a duré cinq ans et nous a coûté 1 million de morts et de blessés, notre pays comptait 7 800 000 habitants. Donc, pour défendre notre pays contre l'expan-

sionnisme régional des autorités d'Hanoï et aussi pour reconstruire notre pays dévasté, nous avons besoin d'un nombre beaucoup plus élevé d'habitants. C'est pourquoi, depuis la libération de notre pays en 1975, notre gouvernement a toujours suivi une politique tendant à encourager la natalité.

233. A cette fin, on a accordé une attention particulière aux femmes enceintes qui, qu'elles soient fonctionnaires, ouvrières ou paysannes, bénéficient toutes de deux mois de repos avant et après l'accouchement avec, en outre, un régime convenable d'alimentation et de travail pour favoriser l'allaitement.

234. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour former des infirmières et des monitrices pour jardins d'enfants dans les quelque 30 000 villages que compte notre pays afin que chaque village ait une infirmerie.

235. L'ancien hôpital français Calmette, le plus bel hôpital de Phnom Penh, est maintenant notre hôpital national pour les enfants et, en 1978, il était trois fois plus grand qu'auparavant. Quant à l'ancien institut Pasteur à Chhroy Changvar, en face de Phnom Penh, on lui a ajouté de nombreux bâtiments et il a produit, en 1978, 24 vaccins différents pour les enfants, y compris les vaccins contre la tuberculose, contre le choléra, contre la variole, contre la rougeole, contre la diphtérie, contre la fièvre typhoïde et contre la poliomyélite. Il ne faut pas oublier, en outre, qu'à la fin de 1978 la malaria – ce fléau de notre peuple – a été totalement éliminée.

236. Le résultat est que, de la mi-1977 à la mi-1978, il y a eu 392 000 naissances pour une population de 7 800 000 habitants, ce qui signifie un taux de natalité de 50 p. 1 000, comparé aux 40 p. 1 000 avant le coup d'Etat de 1970.

237. Même dans cette situation d'après-guerre, de pauvreté et de privation dans laquelle nous vivons, nous voulons que nos enfants soient sains de corps et d'esprit, afin qu'ils puissent grandir pour devenir des citoyens accomplis et sains, mûs par un ardent patriotisme et une volonté inébranlable d'indépendance, et nous voulons qu'ils soient armés de connaissances et d'un esprit de solidarité internationale.

238. A la fin de 1978, avant l'invasion vietnamienne, tous nos enfants et tout notre peuple bénéficiaient de la scolarité gratuite et des soins médicaux gratuits. Nous avons liquidé totalement l'analphabétisme, même parmi les personnes âgées.

239. Les autorités d'Hanoï ont accablé nos enfants d'insultes; elles les accusent de trop aimer notre gouvernement, parce qu'un Kampuchea avec des enfants sains, un Kampuchea avec une population croissante représente un obstacle terrible à leurs desseins expansionnistes criminels.

240. C'est la raison pour laquelle les autorités d'Hanoï ont intensifié leurs activités de sabotage contre notre politique de l'enfance, afin de contrôler la croissance de notre population au cours de ces trois années de construction du pays à la suite de notre libération en 1975. Pour ce qui est de notre politique vis-à-vis des enfants, en fait, le slogan des agents de la cinquième colonne vietnamienne est "un bébé kampuchéen de plus, un ennemi de plus pour le

Viet Nam". Ces agents secrets, qui se sont infiltrés dans nos rangs en se faisant passer pour des révolutionnaires, étaient décidés à faire du mal à nos bébés et à nos enfants. Sans relâche, ils ont utilisé les moyens les plus vils, allant de la dissuasion des femmes à avoir des enfants, jusqu'à la non-application des mesures sociales recommandées par notre gouvernement. Par exemple, au lieu de donner aux femmes enceintes un travail moins laborieux, ils leur ont donné un travail plus dur; au lieu de donner aux mères et à leurs bébés des soins médicaux et une alimentation particulière, ils ne s'en sont pas souciés. Ils ont mis de côté tous les médicaments, le sucre et le lait envoyés dans les villages par notre gouvernement, allant même jusqu'à commettre de nombreux meurtres en empoisonnant nos bébés, afin de provoquer des soulèvements et des mouvements de mécontentement, ce qui, dans leur esprit, pourrait faire tomber notre gouvernement de l'intérieur.

241. Voilà les activités criminelles de la clique de Le Duân, commises par l'intermédiaire de sa cinquième colonne au cours de ces trois années de construction nationale depuis la libération de notre pays en 1975.

242. Le 6 janvier 1978, notre peuple et notre armée révolutionnaire, sous la direction du Gouvernement du Kampuchea démocratique, ont vaincu les autorités d'Hanoï lors de leur première guerre d'agression et, en mai 1978, nous avons écrasé la cinquième colonne vietnamienne qui s'était infiltrée dans le pays. Après ces échecs répétés, les autorités d'Hanoï ont signé le traité militaire avec Moscou le 3 novembre 1978, c'est avec l'aide militaire considérable de l'Union soviétique que, le 25 décembre 1978, ils ont lancé leur seconde guerre d'agression contre le Kampuchea démocratique, à une échelle bien plus grande que celle de la guerre précédente. Mais, comme tout le monde sait, notre peuple et notre armée révolutionnaire, sous la direction du Gouvernement du Kampuchea démocratique, ont contre-attaqué avec force et courage, par la guérilla, et ils ont réussi ces 10 derniers mois à entraîner les agresseurs vietnamiens dans une guerre d'usure prolongée, à laquelle ils ne voient pas d'issue actuellement.

243. Mais, étant donné la nature fasciste des agresseurs vietnamiens et leur intention de commettre un génocide, ces 10 mois ont également été 10 mois sanglants, pendant lesquels notre pays a été mis à feu et à sang, et où l'ensemble du Kampuchea est devenu la scène de pillages, de massacres et de famine, à cause des autorités criminelles d'Hanoï. Leur politique de la terre brûlée a fait le plus grand nombre de victimes parmi les femmes, les personnes âgées et tout particulièrement les enfants.

244. Les hordes vietnamiennes ont recours aux moyens les plus inconcevables pour tuer nos enfants. Des petits bébés dans leurs berceaux ont été écartelés ou ont été éventrés avec des baïonnettes. Les plus grands ont eu la tête écrasée contre les arbres. Pour ce qui est des enfants plus âgés, parmi lesquels certains, malades, se trouvent dans des hôpitaux, ils sont battus à mort, brûlés vifs ou fusillés en masse. Ceux qui ont survécu ne reçoivent aucun soin médical et maintenant sont en train de mourir de faim.

245. Je dois dire que nos blessés actuellement dans les hôpitaux de Phnom Penh ou dans les campagnes où ils ont été évacués, sont liés ensemble puis jetés vivants sous les

tanks par les hordes vietnamiennes. Ce qui est encore plus grave, c'est le fait que les agresseurs vietnamiens utilisent maintenant des armes chimiques contre nos enfants et notre peuple. Leur guerre de génocide, outre le fait qu'elle anéantit toutes les réalisations économiques et sociales de notre peuple, a déjà causé 1 million de victimes, dont 500 000 ont été massacrés, le reste étant mort de faim.

246. Voilà les résultats terrifiants de 10 mois de dévastation et de massacres perpétrés par les hordes vietnamiennes menées par les autorités d'Hanoï. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique aimerait attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que la famine créée délibérément par les agresseurs vietnamiens au Kampuchea a un double objectif : d'une part, briser la résistance du peuple kampuchéen et anéantir toute notre race et, d'autre part, faire reconnaître le régime fantoche de Phnom Penh par les organisations internationales qui envoient des secours et fournissent une aide humanitaire.

247. Étant donné les crimes monstrueux commis par les expansionnistes vietnamiens, le Gouvernement du Kampuchea démocratique demande à toutes les organisations internationales et à tous les pays amis désireux de fournir une aide humanitaire urgente telle que des produits alimentaires, des médicaments, des vêtements, etc., aux enfants et également au peuple du Kampuchea, de le faire de façon à ce que cette aide puisse atteindre directement leurs bénéficiaires et ne puisse pas être détournée par les envahisseurs vietnamiens et leurs pantins pour renforcer les troupes d'agression qui massacrent la population du Kampuchea, y compris les enfants. Tout le monde sait que les envahisseurs vietnamiens ont saisi tout ce qui a été envoyé comme aide humanitaire et ont distribué la part du lion à leurs soldats.

248. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique, le seul représentant légal et légitime du peuple du Kampuchea, préoccupé d'assurer la survie de la nation et du peuple kampuchéens, lance un appel à toutes les organisations internationales et à tous les pays épris de paix, de justice et d'indépendance, pour qu'ils fournissent une aide humanitaire au peuple kampuchéen. Une telle aide, si elle parvient véritablement à notre peuple, constituera une arme efficace contre les tentatives faites par les agresseurs vietnamiens pour anéantir la nation et le peuple du Kampuchea. Pour leur part, le Gouvernement du Kampuchea démocratique et la Croix-Rouge du Kampuchea démocratique, dont j'ai l'honneur d'être la Présidente, sont prêts à accepter une telle aide humanitaire, avec une reconnaissance profonde, et ils feront tous les efforts nécessaires de collaboration, afin que toute cette aide bénéficie directement à nos enfants et à notre peuple.

249. L'aide humanitaire allégera certainement les souffrances indicibles de nos enfants et de notre peuple menacés d'extermination par les autorités d'Hanoï; mais cela ne suffira certainement pas à y mettre un terme. Le danger d'extension de la guerre vietnamienne d'agression à l'ensemble de l'Asie du Sud-Est demeurera aussi longtemps qu'il n'y aura pas de solution définitive au problème.

250. Aujourd'hui, face à l'escalade de la guerre vietnamienne d'agression au Kampuchea, par l'offensive de la saison sèche, l'Organisation des Nations Unies et tous les pays épris de paix, de justice et d'indépendance, attachés aux principes sacrés de la Charte ont le devoir de grouper

leurs efforts afin d'exercer des pressions économiques et diplomatiques adéquates pour empêcher cette offensive de la saison sèche menée par les agresseurs vietnamiens. A cet égard, il est agréable de constater que notre assemblée est consciente du fait que le seul moyen de restaurer la paix au Kampuchea, résolvant en même temps le problème de la famine et des réfugiés qui a été créé par la guerre vietnamienne d'agression, est d'obliger le Viet Nam à retirer ses troupes et sa population du Kampuchea, immédiatement, totalement et sans conditions. De plus, le retrait local des troupes vietnamiennes et des colonies vietnamiennes du Kampuchea est la condition nécessaire pour que les peuples de ce pays puisse résoudre ses problèmes internes lui-même, sans ingérence étrangère, par le biais d'élections générales et libres, à bulletin secret, élections directes, devant être supervisées par le Secrétaire général des Nations Unies, conformément au programme politique du Front de la grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea.

*Tómasson (Islande), vice-président, prend la présidence.*

251. Nous sommes pleinement conscients que notre assemblée ne manquera pas de prendre des mesures concrètes en ce sens, le moment venu. Ce faisant, notre communauté internationale pourra s'acquitter de son devoir et de son engagement international en sauvant les enfants et le peuple du Kampuchea de l'anéantissement. De plus, une fois que la paix et la stabilité auront été restaurées au Kampuchea, notre communauté internationale pourra être certaine que la paix, la sécurité et la stabilité seront assurées en Asie du Sud-Est et dans le monde, dans l'intérêt commun de l'ensemble de l'humanité.

252. M. MAITHA (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir donné à ma délégation la possibilité, que j'apprécie, de prendre la parole à l'Assemblée générale sur un sujet de préoccupation universelle et qui revêt une importance capitale et cruciale pour le développement des générations futures de nos différentes nations.

253. Il ne fait aucun doute que les enfants constituent la source la plus précieuse, la source essentielle de l'avenir, sur laquelle repose le destin de l'humanité entière. La proclamation de l'année 1979 comme Année internationale de l'enfant a servi de catalyseur à la communauté internationale, qui a ainsi accordé une attention plus grande au sort des enfants. Il est donc bon de remarquer que de nombreux pays ont formulé des politiques et des programmes tendant au développement total des capacités de l'enfant.

254. A ce stade, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance à la représentante spéciale du Secrétaire général et au FISE pour leurs activités et leurs travaux et pour le rôle qu'ils ont joué en suscitant une prise de conscience et la promotion de programmes ayant pour but d'améliorer le bien-être des enfants dans tous les pays.

255. De nombreux enfants du monde développé disposent des ressources dont ils ont besoin pour grandir et devenir des citoyens en bonne santé, heureux et productifs. Cependant, des millions d'enfants demeurent encore privés des choses les plus essentielles de la vie. Parmi eux, se

trouvent les enfants de pays en développement qui vivent dans des conditions de pauvreté abjecte, de logements inappropriés, de mauvaise santé, de conditions sanitaires qui ne sont pas satisfaisantes, avec pénurie d'eau ou eau non potable, et qui souffrent de malnutrition constante et même de cachexie.

256. Le Kenya, comme beaucoup d'autres pays, continuera de se concentrer sur les problèmes qui se posent à ses enfants, afin de supprimer l'ignorance, l'analphabétisme et la maladie, qui ont pendant trop longtemps touché gravement les enfants, c'est-à-dire la couche la plus vulnérable de notre population.

257. Afin de réaliser ces objectifs, le Kenya a accru son aide financière aux programmes et aux projets liés à l'enseignement, à la santé, au logement et aux services sociaux. A cet égard, depuis l'indépendance du Kenya, nous nous sommes efforcés de fournir à chaque enfant la possibilité de passer six ans au moins à l'école primaire, aux frais de l'Etat; nous avons réussi à le faire en 1979, Année internationale de l'enfant. Cet effort a été complété de manière très sensible par les efforts autonomes déployés au niveau communal dans la construction d'écoles, de crèches, grâce aux campagnes de collectes de fonds Harambee tendant à aider chaque école ayant besoin d'une aide financière. Des programmes spéciaux ont été élaborés, qui intéresseront quelque 10 000 écoliers annuellement, dans des régions où le mode de vie de la population ne permet pas un développement plus rapide dans ce domaine en raison du manque de souplesse des couches de la population.

258. En ce qui concerne les enfants physiquement et mentalement défavorisés, le gouvernement, en coopération avec une organisation non gouvernementale, a créé des institutions où un enseignement spécialisé est assuré à cette catégorie d'enfants.

259. Dans les domaines de la santé et de la nutrition, nous demeurons convaincus qu'aucune famille ou aucune société ne peut assurer une vie pleine, productive et heureuse, si elle se trouve confrontée constamment à la crainte de la maladie ou de la mort subite. C'est en ayant cette idée à l'esprit que le Gouvernement kényen a entamé un programme complet dans les domaines de la santé et de la nutrition qui cherche à réaliser un équilibre entre les mesures curatives et les mesures préventives moins coûteuses. Le gouvernement fournit gratuitement ces services. Le programme des services de santé ruraux est d'une grande importance, car il permettra par la suite à chaque Kényen de bénéficier de ces services dans des centres médicaux situés dans un rayon de moins de 2 miles de son habitation. Les moyens existant dans ces centres de santé tendent essentiellement à répondre aux besoins des mères et des enfants, aux problèmes de planning familial et aux problèmes de santé en général. En ce qui concerne la nutrition, nous avons lancé un programme de formation de la vie familiale et une campagne d'éducation en matière de nutrition pour combattre les méfaits de la malnutrition. D'autres plans sont en cours pour développer le programme alimentaire des enfants d'âge préscolaire, programme qui intéresse actuellement près de 15 000 enfants.

260. Souvent, les ressources en eau potable ne répondent pas aux normes élémentaires de l'hygiène et sont ainsi la source principale de risques pour la santé, qui peuvent conduire à une

pénurie de substances nutritives dans l'alimentation. Le problème est grave pour les enfants au moment où les mères cherchent à les sevrer. En outre, la pénurie d'eau potable s'ajoute encore aux problèmes auxquels se trouvent confrontés les jeunes enfants. Pour ces raisons, nous avons entrepris un programme ambitieux tendant à fournir de l'eau potable à chaque ménage d'ici à l'an 2000.

261. Le statut et les besoins des femmes — et leur rôle en tant qu'éducatrices des enfants — sont étroitement liés à ceux des enfants. C'est là une que des questions stratégiques cruciales de la lutte pour le progrès et la réalisation des droits de l'homme; c'est ce qui devrait être pleinement reconnu, tandis que des programmes efficaces devraient être élaborés et mis en œuvre pour assurer l'intégration totale des femmes au processus du développement.

262. La question qui fait l'objet de nos discussions implique toutes les stratégies nationales et internationales de développement. Pour être brève, ma délégation n'a pas l'intention de parler de chacune des activités que nous avons mentionnées et se propose seulement de parler des entreprises destinées à répondre aux besoins des enfants. Cependant, qu'il me suffise de dire que des questions telles que le logement, la création de crèches, de centres de soins, l'élaboration de programmes de formation professionnelle, la délinquance juvénile, l'abus des stupéfiants parmi les enfants et les jeunes gens, les problèmes relatifs aux enfants maltraités, aux enfants de travailleurs migrants, aux enfants de réfugiés, au travail des enfants et autres problèmes et besoins connexes recevront l'attention voulue de la part des gouvernements et que des solutions appropriées seront élaborées dans la vaste gamme des mesures propres à satisfaire les besoins fondamentaux et les droits de l'enfant.

263. Il ne serait pas juste qu'en terminant mon intervention je ne fasse pas mention des mesures prises par mon gouvernement pour que 1979 soit vraiment l'Année internationale de l'enfant avec les programmes qui en découlent. A la suite de la proclamation de l'Année internationale de l'enfant, le Gouvernement kényen a créé un comité directeur national, chargé d'élaborer et de coordonner toutes les activités et tous les programmes de l'Année. Le Président de la République du Kenya est à la tête de ce comité. Depuis sa création, le Comité national a entrepris de réexaminer, d'évaluer et de coordonner les services existants qui s'occupent des enfants, d'évaluer et de recommander au gouvernement une politique d'ensemble de l'enfance, d'examiner les lois existantes et de proposer des lois, afin de déterminer le meilleur moyen de traiter les besoins et les problèmes des enfants, d'entreprendre ou de parrainer différentes études sur la situation des enfants kényens. Le Comité a intensifié ses travaux et entrepris des projets visant à renforcer la prise de conscience de ceux qui prennent les décisions en ce qui concerne les besoins spéciaux des enfants, par l'entremise de la radio, de la télévision, des publications, des rapports de recherche et grâce à des séminaires spéciaux.

264. Ma délégation souhaite et espère que les efforts entrepris pour améliorer le bien-être des pères et des mères de demain se poursuivront après qu'aura pris fin l'Année internationale de l'enfant. Nous estimons que des mécanismes aux échelons national, régional et international devraient être établis, afin que les pays du monde puissent

partager leurs expériences et élaborer ainsi des plans d'action, là où ceux-ci n'existent pas, afin de renforcer et de moderniser ceux qui existent et de préparer des mesures effectives et planifiées pour des millions d'enfants qui ont besoin d'être aidés maintenant et ceux qui sont encore à venir.

265. En conclusion, le Kenya estime que la célébration de l'Année internationale de l'enfant a permis au public de mieux prendre conscience des problèmes qui se posent aux enfants dans le monde d'aujourd'hui. Quant à nous, une campagne de publicité pour l'Année a été grandement favorisée par l'offre du gouvernement de donner gratuitement du lait à tous les enfants de l'école primaire, en commençant au cours de l'Année. Nous espérons que des efforts concertés seront entrepris au niveau international en vue de la réalisation complète des droits de l'enfant dans le monde entier.

266. M. OBADI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Le débat de l'Assemblée générale sur l'Année internationale de l'enfant et sur les mesures visant à améliorer les conditions de l'enfant dans le monde entier et, en particulier, dans les pays en développement est la preuve que nous reconnaissons l'importance fondamentale de ce sujet. La résolution 31/169, dans laquelle l'Assemblée générale proclamait 1979 Année internationale de l'enfant, a prévu que l'Année aurait deux objectifs : premièrement, servir de cadre au plaidoyer en faveur de l'enfance et aux efforts visant à rendre les responsables des décisions et le public davantage conscient des besoins particuliers des enfants; et, deuxièmement, encourager la reconnaissance du fait que les programmes en faveur des enfants devraient faire partie intégrante des plans de développement économique et social, l'idée étant de réaliser, tant à long terme qu'à court terme, des activités soutenues en faveur de l'enfance aux échelons national et international.

267. Bien que l'Année ne soit pas encore terminée, il ne fait pas de doute que son premier objectif a été réalisé avec succès. D'après les nombreux rapports émanant de divers gouvernements et organisations, les besoins et les problèmes des enfants font l'objet actuellement de débats sans précédent. L'Année internationale de l'enfant a montré que les gouvernements et les organisations contribuent avec enthousiasme à des programmes en faveur des enfants; c'est là le deuxième objectif de l'Année. Mais, le plus difficile, comme toujours, est de passer des mots et des bonnes intentions aux actes concrets, aux échelons national et international.

268. La Déclaration proclamant 1979 Année internationale de l'enfant au Yémen démocratique répond à la résolution adoptée par l'Assemblée générale, en décembre 1976, au cours de sa trente et unième session. Si la réponse à cette résolution marque le début de l'intérêt de certains pays à la question de l'enfance, elle constitue pour nous un parachèvement de l'attention accordée par le Parti socialiste yéménite et par l'Etat du Yémen démocratique à la protection de l'enfance, par l'éducation, l'enseignement, la santé et l'alimentation de l'enfant et de sa famille. Notre parti, dans son programme, a souligné la grande importance qu'il convient d'accorder au développement préscolaire des enfants, aux jardins d'enfants et au bien-être de la mère et de l'enfant. La nouvelle Constitution, adoptée à la fin de

l'année 1978, souligne l'importance qu'il y a à assurer à l'enfant une vie heureuse, ainsi que la nécessité de créer les éléments aptes à faire des enfants les artisans d'un avenir prospère pour le pays. Les nouvelles lois qui ont été promulguées, dont une loi sur le travail et une loi sur la famille, soulignent la nécessité d'assurer aux enfants la protection et l'attention dont ils ont besoin et qui leur permettent de se développer sainement dans tous les domaines, pour qu'ils deviennent des adultes à la personnalité complète pouvant aussi mener au mieux le développement de leur société. L'attention accordée très tôt aux enfants a été telle que le Gouvernement de la révolution a promulgué, en mai 1974, la loi No 13 (74) qui a créé le Conseil supérieur pour le bien-être de l'enfant, en tant qu'autorité suprême responsable de la planification et de la mise en œuvre des programmes relatifs au bien-être des enfants. Les dispositions les plus importantes de cette loi sont les suivantes : premièrement, coopération avec le Ministère de la santé, pour assurer les soins médicaux aux enfants et contribuer à l'organisation de l'aide internationale affectée à ce but; deuxièmement, assurer les loisirs des enfants et aider à leur croissance physique, mentale, psychologique et sociale continue, en coordination avec les organisations responsables; troisièmement, création de crèches, de jardins d'enfants et leur supervision; quatrièmement, supervision des programmes d'information pour les enfants, qu'il convient d'orienter de manière à servir les enfants et à les former au point de vue national et scientifique, en leur ancrant les concepts et la culture nationaux, en coordination avec les autorités compétentes.

269. Alors que cette loi était promulguée au Yémen démocratique, il y a près de cinq ans, le Séminaire pédagogique sur l'enfance, organisé par la Ligue des Etats arabes, à Khartoum, en décembre 1977, recommandait la création d'un conseil supérieur pour le bien-être de l'enfant dans chaque pays arabe, ce qui confirme le rôle de pionnier que joue notre pays dans ce domaine, et qui lui est dicté par le fait qu'il a saisi les effets positifs de la protection de l'enfance sur le développement de la société.

270. Onze ans après notre accession à l'indépendance nationale, nous pouvons dire que nous avons accompli, avec les capacités limitées de notre pays, un progrès considérable dans le domaine de l'attention portée au bien-être de l'enfant. Nous avons maintenant 34 jardins d'enfants disséminés dans tous les districts gouvernementaux du pays, qui abritent près de 17 500 enfants. Ce travail pédagogique quotidien s'y accomplit selon les méthodes d'enseignement les plus modernes. Ces établissements disposent de tout l'équipement pédagogique nécessaire et assurent l'alimentation des enfants. Ils acceptent les enfants avant l'âge de l'école primaire et donnent la priorité aux enfants des mères qui travaillent; les enfants y sont surveillés par des monitrices, dont la plupart sont diplômées des écoles normales et sont soumises à des sessions annuelles de recyclage.

271. Il existe aussi des programmes dont le but est de développer davantage ces jardins d'enfants au Yémen démocratique, de manière à leur permettre de s'acquitter comme il le faut de leurs tâches pédagogiques et sociales. Nous nous efforcerons de trouver davantage de moyens pour accroître cet intérêt, conformément au second plan quinquennal de l'Etat, dont la mise en œuvre a commencé

cette année. A la fin de cette année, nous inaugurons une crèche pour les enfants des femmes qui travaillent dans le plus grand complexe de la République, une usine de tissage et de filature; ce sera une expérience qui nous permettra d'établir des programmes pour l'avenir, selon les moyens de notre pays. Nous nous préoccupons également du bien-être des enfants handicapés, après les avoir recensés. Nous nous efforcerons de développer les services sanitaires actuellement mis à la disposition des mères et des enfants.

272. Le Ministère de la santé étudie actuellement la publication d'un livre destiné aux familles qui traiterait des principales questions relatives à l'enfant du point de vue de la santé et des directives nécessaires à suivre par la mère et la famille; ces directives seront exposées d'une manière simplifiée et claire et viseront à créer une génération plus saine et plus active. Des médecins spécialisés dans les divers domaines de l'hygiène et de la santé participeront à la rédaction de cet ouvrage.

273. Dans le domaine culturel, pour la première fois dans notre histoire, nous avons publié des revues pour les enfants et créé un théâtre de marionnettes, en plus des différents et nombreux programmes et manifestations qui touchent aux aspects pédagogiques, sociaux, sanitaires et culturels de la vie de enfants. L'Etat a également publié des cartes postales, des timbres, des affiches, des brochures et des notices et a organisé des séances de films pour enfants à la télévision et dans les écoles, à titre de contribution aux activités marquant l'Année internationale de l'enfant.

274. Notre responsabilité envers l'enfant est en réalité immense et tire son importance du fait que les enfants d'aujourd'hui seront les hommes et les femmes de demain. Notre avenir de demain sera à la mesure de ce que nous ferons pour eux aujourd'hui. Plus nous nous attacherons à leur fournir les services qui leur assurent aujourd'hui une croissance physique, spirituelle et mentale saine, plus nous garantissons un avenir prometteur pour notre pays.

275. Sur la base de tous ces concepts, a été créée en septembre 1974, sur l'initiative et sous la supervision de la Fédération de la jeunesse socialiste yéménite; l'Organisation des pionniers yéménites, qui groupe les pionniers et les jeunes de 10 à 15 ans, afin de leur donner une éducation fondée selon la morale socialiste et les préparer à être fidèles à l'avenir à la cause de la révolution et du parti socialiste yéménite. L'Organisation des pionniers yéménites est considérée comme la première école d'activité politique et sociale dans notre pays. C'est là que l'enfant fait ses premières armes dans le domaine des relations sociales et qu'il prend connaissance des devoirs qui l'attendent à l'avenir pour assurer le développement et la prospérité de la nation. Cette organisation vise, entre autres, à implanter l'amour de la patrie, à approfondir l'esprit de solidarité internationale avec tous les enfants du monde et à étudier l'histoire de la révolution yéménite et à polir les dons artistiques et littéraires de l'enfant, pour les mettre au service du développement social.

276. Le Directeur général du FISE, dans son rapport figurant dans le document A/34/452, a résumé les principes fondamentaux qui ont été l'objet des efforts nationaux et internationaux concernant le statut des enfants et leurs besoins. Parmi les plus importants de ces principes il y a le

droit de l'enfant à croître en bonne santé, à être nourri, habillé et logé convenablement et à être éduqué, le droits aux loisirs et aux sports et celui de participer comme membre de sa société au développement national, de mener une vie digne et de fonder une famille.

277. En dépit de la noblesse et de l'importance de ces principes et de la nécessité de les mettre entièrement en œuvre, il y a malheureusement dans le monde — en particulier dans les pays en développement — des enfants qui continuent de souffrir de l'oppression et de la misère sociale, à mourir de faim du fait de la domination coloniale, impérialiste et raciste, des guerres d'agression et de l'usurpation des richesses nationales. Il y a, à ce jour, des millions d'enfants sur notre planète, en Afrique, en Asie et en Amérique latine et ailleurs, qui connaissent les difficultés de la vie, la peur de l'avenir, le terrassement de la maladie, à cause des politiques impérialistes, racistes et sionistes. Les enfants palestiniens et les enfants d'Afrique australe, du Sud-Liban, de Namibie et du Zimbabwe continuent de souffrir aujourd'hui, à l'ombre de l'occupation coloniale et sioniste, des diverses formes de répression, de terreur, d'incarcération, de discrimination raciale et d'*apartheid*. Leurs souffrances et leurs dispersions sont une violation des valeurs et des principes contenus dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'enfant. La communauté internationale a le devoir de mettre un terme à ces violations flagrantes des droits des enfants au Sud-Liban, dans les territoires arabes occupés, en Palestine et en Afrique australe.

278. Le Yémen démocratique apprécie hautement les efforts déployés par les Nations Unies en vue de libérer les enfants de la misère sociale et de l'isolement et exprime sa solidarité avec la lutte des peuples du continent africain et du peuple de Palestine, lutte qui vise à la liberté et à de nouvelles perspectives de vie heureuse pour les enfants.

279. La République démocratique populaire du Yémen appuie la lutte mondiale en vue de créer les conditions d'enfance heureuse parmi tous les peuples. Mon pays est pleinement convaincu que les Nations Unies, qui ont constamment appuyé la cause de la libération nationale et se sont efforcées d'assurer de meilleures conditions de vie aux enfants du monde, continueront dans la même voie, en concentrant leur action sur l'unification des efforts des gouvernements et des peuples du monde, afin que tous les enfants de toutes les races jouissent d'un avenir heureux, sans guerre, ni peur ni dispersion. Ma délégation aimerait se porter auteur du projet de résolution A/34/L.4 sur l'Année internationale de l'enfant.

280. En conclusion, permettez-moi d'exprimer notre profonde reconnaissance et nos remerciements pour les efforts sincères qu'a déployé et que déploie toujours le FISE, aussi bien au Yémen démocratique que dans d'autres pays du monde, pour soulager les souffrances et les problèmes des enfants et pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Nous exprimons également notre profonde reconnaissance au Directeur général du FISE, à la représentante spéciale pour l'Année internationale de l'enfant et à ses collaborateurs. Nous invitons les gouvernements des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies à fournir davantage d'aide au FISE et aux autres institutions spécialisées des Nations Unies et coopérer constamment avec

elles en vue d'assurer le succès de leurs efforts et de leurs activités et pour mettre en œuvre les principes contenus dans la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies en 1959.

281. M. BARNETT (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours de ce débat, chaque orateur a témoigné du succès écrasant de l'Année internationale de l'enfant. Si nous nous penchons sur les raisons de ce succès, nous constaterons à l'évidence que la raison essentielle tient au fait que nous reconnaissons tous que notre avenir repose dans les mains de nos enfants. Cette année internationale n'a pas été une année où les pays pouvaient satisfaire leur auditoire politique par un appui rhétorique à une lutte de libération où les victimes de l'oppression sont fort éloignés du pays de l'orateur. Cette année internationale n'a pas été non plus une année où la promesse ou le versement d'une contribution volontaire pour une juste cause a mis un terme pour cette année-là à notre contribution concrète. Ce fut plutôt une année où chaque membre de la communauté internationale, plutôt que de s'occuper des problèmes des autres, a été invité à examiner honnêtement la situation des enfants dans son propre pays. On a également demandé à ceux qui étaient en mesure de le faire de contribuer aux efforts des pays en développement en faveur de leurs enfants, en apportant une aide financière et technique.

282. Cela ne veut pas dire que mon pays estime que l'Année internationale de l'enfant a été à l'origine de la préoccupation nationale et internationale à l'égard des enfants. Car, il faut reconnaître que de nombreux Etats Membres ont établi, depuis longtemps, des politiques pour assurer le bon développement de leurs ressources humaines, au moyen de programmes satisfaisants d'enseignement, de soins sanitaires et d'autres activités sociales, ainsi que par l'adoption de mesures législatives en faveur des enfants. L'Année internationale a fourni à ces Etats l'occasion de réévaluer leurs politiques et leurs programmes, car ils doivent se demander si tous les secteurs de la population enfantine bénéficient vraiment de ces programmes et de ces politiques. Les besoins des groupes ethniques et d'autres groupes d'enfants appartenant à la minorité ont-ils été satisfaits ? Les enfants des travailleurs migrants reçoivent-ils les soins et l'attention gouvernementaux prévus dans la politique générale relative à l'enfance ?

283. En cette année internationale de l'enfant, ma délégation espère que les institutions chargées de l'enseignement dans un certain nombre de pays industrialisés auront fait face honnêtement aux crimes qu'ils avaient commis contre le caractère individuel d'une minorité, les enfants immigrants. Nombreux sont les enfants du monde en développement qui reçoivent leur éducation dans des villes étrangères et ils sont contraints, dans bien des cas, de se conformer aux normes culturelles et aux lois disciplinaires du pays dans lequel ils sont des étrangers. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que ces enfants sont parfois obligés de suivre des cours de diction pour corriger ce qu'on appelle leur "accent inacceptable". La Déclaration de l'UNESCO sur la race et les préjugés raciaux<sup>2</sup> réaffirme le

<sup>2</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingtième session*, vol. I : *Résolutions*, résolution 3/1.1/2.

droit de l'individu à être différent. C'est un droit qui doit être reconnu comme s'appliquant tout particulièrement aux enfants dont le développement psychologique pourrait être entravé par un complexe d'infériorité ou par l'obligation de se conformer à des normes culturelles étrangères qualifiées de supérieures.

284. Pour la Jamaïque, l'Année internationale de l'enfant a permis aux organisations gouvernementales et non gouvernementales de combiner leurs ressources et leurs talents pour améliorer la situation de l'enfant jamaïcain. Jamais nos efforts en faveur de nos enfants n'avaient été si bien coordonnés, ni n'avaient entraîné une participation aussi enthousiaste de notre peuple. La plupart de nos réalisations sont dues aux efforts inlassables du Comité national de l'Année internationale de l'enfant, non seulement en ce qui concerne les nouveaux projets, mais eu égard également à la participation d'autres organisations gouvernementales et à l'ouverture de voies de communications à partir des villages jusqu'au niveau national.

285. Je dois à ce stade exprimer la reconnaissance de mon pays au Représentant spécial, Mme Estefanía Aldaba-Lim, qui s'est rendue en Jamaïque au moment où notre Comité national a tenu sa première réunion officielle. L'engagement total de Mme Aldaba-Lim aux objectifs de l'Année internationale de l'enfant, son intérêt évident au bien-être de l'enfant jamaïcain et la façon enthousiaste dont elle s'acquitte de sa tâche ont été une source d'inspiration pour les membres de notre comité national. Nous estimons que, en la personne de Mme Aldaba-Lim, le Secrétaire général a eu un représentant très efficace, et il convient de ne pas négliger le rôle qu'elle a joué dans le succès de l'Année internationale de l'enfant.

286. Les membres du Comité national jamaïcain appartiennent à des organes gouvernementaux, quasi gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce comité, présidé par le Ministre d'Etat pour les affaires de l'enfance, s'est révélé si utile pour la planification nationale des activités relatives à l'enfance que le Gouvernement a décidé qu'à partir du 1er janvier 1980 cet organe sera reconduit et deviendra le Comité national pour le développement de l'enfant. Le nouvel organe continuera d'assumer les fonctions du Comité national de l'Année internationale de l'enfant, en maintenant les mêmes structures au niveau du village, de la paroisse et au niveau national. Il sera responsable de la coordination des activités relatives à l'enfance de tous les organes gouvernementaux et non gouvernementaux. Il entreprendra et encouragera la prise de mesures relatives à l'enfance et contribuera à la planification du développement national global.

287. Une liste des activités et programmes essentiels entrepris en Jamaïque est contenue dans le Répertoire d'action national pour l'Année internationale de l'enfant. Qu'il me soit permis d'aborder brièvement deux de ces activités. Parmi les premiers projets adoptés par le Comité national figurait le réexamen de la législation nationale relative aux enfants, y compris les lois sur l'adoption. Pendant de nombreux mois, le Département chargé des réformes juridiques, dans le cadre d'un projet fondé par le FISE, a effectué les recherches demandées et doit présenter des recommandations relatives à de nouvelles lois d'ici à la fin de cette année, nous l'espérons. Une commission

juridique sur le droit de la famille a été chargée de présenter des recommandations concernant des lois relatives aux enfants dans le contexte de la législation familiale. De nombreux efforts sont faits pour hâter ce processus et assurer en même temps une rédaction précise et détaillée conforme aux objectifs nationaux.

288. Le projet intitulé "Connaître ses enfants handicapés" revêt une importance toute particulière; il vise non seulement à améliorer les services sociaux pour les handicapés, mais à changer l'attitude largement négative de nombreux Jamaïcains à l'égard des enfants handicapés. Ce projet tend à éveiller la conscience publique quant au besoin d'accorder aux enfants handicapés plus que de la simple sympathie : le besoin de promouvoir, dans toute la mesure possible, leur potentiel de développement personnel. Ce projet a également pour but de faire connaître au public les conditions susceptibles de provoquer chez les enfants un handicap quelconque. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'impact psychologique de ce projet, ses résultats semblent très encourageants, et les efforts dans ce domaine se poursuivront avec une vigueur renouvelée.

289. La Jamaïque, lorsqu'elle jette un coup d'œil sur la période de neuf mois et demi qui vient de s'écouler, est fière de l'œuvre qu'elle a accomplie en faveur des enfants sur lesquels se concentre en ce moment l'attention internationale. Il est vrai que certaines des activités prévues pour l'Année n'ont pas eu le succès que l'on espérait, mais de grands progrès ont cependant été réalisés. Pour la première fois, le plan de développement quinquennal a consacré une section particulière au bien-être, à la protection et au développement des enfants, en prévoyant des ressources budgétaires suffisantes. On a prévu des ressources budgétaires accrues pour les enfants qui sont devenus pupilles du gouvernement. Une prise de conscience plus aiguë des besoins des enfants s'est fait sentir et ce fait se reflète particulièrement par l'extension des programmes déjà existants en faveur des enfants et par la mise en œuvre de nouveaux programmes en réponse aux objectifs de l'Année. Cet esprit d'engagement national en vue du bien-être des enfants a été stimulé, de l'avis général, par l'Année et s'est traduit par l'extension et le renforcement du programme national de garderie et par la création de nouvelles organisations bénévoles consacrées au bien-être des enfants. Ces nouvelles organisations bénévoles relèvent d'un organisme que l'on appelé Organisations bénévoles pour l'épanouissement des enfants.

290. La Jamaïque rend hommage aux travaux accomplis par le FISE dans tous les domaines relatifs aux enfants. Nous pensons que le FISE devrait continuer à jouer son rôle de chef de file dans ce domaine et que son aptitude à répondre aux besoins des enfants du monde en développement devrait être renforcée, afin de faire face aux nombreuses demandes d'assistance engendrées par les succès remportés par l'Année internationale de l'enfant. Ma délégation s'associe donc à l'appel lancé en faveur de l'augmentation des contributions volontaires au FISE et exprime sa reconnaissance à ceux qui se sont engagés à augmenter leurs contributions à cet organisme.

291. Mon gouvernement estime que l'idée de désigner un groupe consultatif interorganisations chargé de coordonner les efforts et les programmes du système des Nations Unies

au nom des enfants est très valable, et que ses avantages ne devraient pas être limités à l'Année internationale de l'enfant. Le Groupe consultatif interorganisations pour l'Année internationale de l'enfant devrait donc être reconstitué, de façon appropriée, pour qu'il puisse poursuivre sa tâche importante après cette année.

292. La lutte pour les droits des enfants ne peut être séparée de la lutte plus générale en faveur du plein respect des droits de l'homme, de l'élimination du racisme et de l'*apartheid*, du désarmement et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de l'instauration du nouvel ordre économique international. En œuvrant au développement de nos enfants et en les y préparant, ne devrions-nous pas nous préoccuper de l'héritage que nous allons leur laisser? Dans cette optique, la nécessité de résoudre les importants problèmes économiques et de développement, comme celui de l'énergie, revêt une urgence encore plus grande. Nous devons reconnaître que la solidarité mondiale est nécessaire pour empêcher la création de conditions qui mettraient en danger la survie de l'humanité.

293. Comme l'a dit le Premier Ministre de la Jamaïque :

“La gageure pour tous est de consolider les résultats obtenus et de créer les conditions qui permettront à nos enfants de grandir dans le but de faire une contribution solide et significative à la société. Acceptons ce défi non seulement en cette année internationale de l'enfant, mais également à l'avenir.”

294. M. SAIGNAVONG (République démocratique populaire lao) : Je voudrais exprimer les remerciements de la délégation de la République démocratique populaire lao pour la possibilité qui lui a été donnée de participer à ce débat sur le problème des enfants, qui revêt une importance particulière pour nous tous. Et le fait que l'Assemblée générale ait proclamé 1979 comme Année internationale de l'enfant et lui ait consacré un débat en séance plénière confirme bien cette importance.

295. L'Année internationale de l'enfant touche à sa fin. A en juger par les innombrables rapports parvenus des gouvernements et des organismes du système des Nations Unies, ainsi que des autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales au Secrétariat, montrant leur vif intérêt et leur sollicitude pour les besoins et les problèmes des enfants, nous pouvons affirmer que l'Année internationale a rencontré un succès complet, en ce sens qu'elle a atteint ses objectifs généraux tels que formulés dans la résolution 31/169 de l'Assemblée générale. A ce sujet, ma délégation voudrait féliciter le FISE, en tant que principal organisme responsable, et plus particulièrement son directeur général, M. Henry Labouisse, et Mme Estefanía Aldaba-Lim, représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Année internationale de l'enfant, ainsi que tous ses collaborateurs, de leur dévouement et de leurs efforts qui ont contribué à ce succès.

296. Mon pays, comme beaucoup d'autres, a participé à l'Année internationale puisqu'il considère l'enfant comme héritier, le capital et l'avenir le plus précieux de la famille, de la nation et du monde. Aussi sommes-nous préparés, dans les limites de nos moyens, à consacrer tous nos efforts pour répondre aux besoins essentiels de nos enfants, tant

dans le domaine de la santé que dans celui de l'éducation, en vue d'améliorer leur bien-être.

297. Sous l'ancien régime, la majorité des enfants se trouvaient dans une situation précaire et leurs droits fondamentaux n'étaient pas garantis. Une mère donnait naissance à plusieurs enfants — jusqu'à 10 grossesses ou plus — mais très peu survivaient, faute de soins. Le taux de mortalité infantile a été évalué par le Ministère de la santé publique à 283 p. 1 000. Les principales maladies affectant les enfants étaient le paludisme, la diarrhée, la tuberculose, la diphtérie et, dans une moindre mesure, d'autres infections respiratoires. Ceux qui y échappaient grandissaient au gré du hasard, sans surveillance ni éducation, et la plupart d'entre eux n'avaient jamais franchi le seuil de l'école. En 1975, le taux d'analphabétisme dans tout le pays était de 60 p. 100. Certes, il y avait des hôpitaux et des écoles dans des centres urbains, mais seule une minorité de gens y avait accès, parce que ces hôpitaux et ces écoles étaient insuffisants et n'étaient pas tous gratuits.

298. Depuis l'instauration de la République démocratique populaire lao, en décembre 1975, le souci majeur et continu de notre gouvernement a été de venir en aide aux mères et aux enfants, afin d'améliorer leurs conditions d'existence. En dépit des conditions difficiles laissées par une longue et désastreuse guerre d'agression, auxquelles s'ajoutaient deux calamités naturelles successives, à savoir la sécheresse de 1977 et les inondations de 1978, notre gouvernement a entrepris de développer le réseau sanitaire et scolaire à travers le pays. Des fournitures de médicaments et de matériel médical ont été envoyées aux dispensaires de village et de commune et aux hôpitaux de district, des instituts de formation d'agents de soins de santé primaires, d'assainissement du milieu et de lutte contre le paludisme ont été établis. Des latrines ont été installées pour la population de certaines zones rurales, des crèches, des garderies d'enfants et des centaines d'écoles et de salles de classe ont été construites et le FISE nous a offert les fournitures scolaires, le matériel de formation des enseignants, les moyens de production de livres de classe et a mis en train des projets visant à produire sur place de la craie et des matériels d'enseignement. Une campagne d'alphabétisation massive des adultes a pu être entreprise. A la fin de 1978, le taux d'analphabétisme est tombé de 60 à 40 p. 100, et notre gouvernement espère qu'à la fin de l'année 1980 l'analphabétisme sera complètement supprimé.

299. Les exemples que j'ai mentionnés ne sont pas exhaustifs et l'aide de la communauté internationale, qui a contribué en partie à la réalisation de ces tâches, fut très appréciée par notre peuple. A ce sujet, je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple du Laos, saisir cette occasion pour remercier les organisations internationales, particulièrement le FISE, les pays socialistes frères et les pays amis de leur généreuse assistance durant cette période difficile.

300. Les résultats obtenus au cours des trois années écoulées ont amené un changement favorable dans la situation de notre pays, mais sont encore insuffisants pour répondre aux besoins de nos enfants. Aussi, dans le cadre de l'Année internationale, notre gouvernement, par le truchement de notre commission nationale pour l'Année internationale de l'enfant, qui a pour Président le Vice-

Premier Ministre et Ministre de l'éducation, des sports et des cultes, membre du bureau politique du Comité central du parti populaire révolutionnaire lao, a-t-il élaboré un programme à court et à moyen terme, qui consiste à faire une étude sur la situation des enfants en République démocratique populaire lao, construire et améliorer le système de crèches et d'écoles maternelles, établir des jardins d'enfants, fabriquer des jouets pour enfants, améliorer les soins de santé primaires, former des puéricultrices et des sages-femmes en nombre suffisant, améliorer la nutrition de la mère et de l'enfant, développer l'éducation des parents, établir des centres de protection maternelle et infantile dans les zones rurales, construire des centres de recherche sur l'hygiène de la mère et de l'enfant et construire des écoles primaires et secondaires dans tout le pays.

301. En somme, ce programme est la continuation de certains secteurs jugés prioritaires du programme en cours d'exécution auquel le FISE a apporté une contribution assez substantielle. Ce programme est modeste par rapport à nos besoins, qui sont immenses; il tient compte, cependant, de nos ressources et de nos possibilités; mais, surtout, il établit une base nécessaire pour notre développement social de demain.

302. En effet, en instaurant la République démocratique populaire lao, le peuple lao a choisi d'édifier une société nouvelle et de former des hommes nouveaux, à savoir la société socialiste et l'homme socialiste. C'est là un travail aussi long que difficile, et nous en sommes conscients; il nous faut commencer par prendre soin de la femme enceinte, de la mère et de l'enfant — c'est-à-dire depuis sa conception jusqu'à sa naissance; il nous faut développer le réseau de garderies d'enfants et d'écoles maternelles, en les dotant de personnel approprié en nombre suffisant; il nous faut développer les écoles primaires dans les villages, en tenant compte plus particulièrement des régions montagneuses, pour que les enfants des différentes ethnies en âge de scolarité puissent s'instruire; nous devons créer des conditions favorables pour que les enfants qui terminent les études primaires puissent passer aux études secondaires sans aucune limitation, selon les besoins du pays.

303. Pour réaliser les tâches précitées, il est du devoir des parents de coopérer avec les garderies d'enfants, les écoles maternelles et les écoles d'enseignement général à tous les degrés, afin de former les enfants; autrement dit, il faut qu'il y ait une coopération étroite entre l'école, la famille et les organisations sociales: à l'école, les enseignants sont responsables de l'éducation des enfants; dans leur famille, cette responsabilité incombe aux parents; et, dans les organisations sociales, ce sont les responsables de ces organisations qui en ont la charge.

304. C'est là une tâche difficile et de longue haleine et nous manquons de moyens matériels, de ressources, et surtout d'expérience. C'est pourquoi nous comptons beaucoup sur la coopération internationale, sur le plan tant bilatéral que multilatéral, afin de pouvoir bénéficier de l'expérience des autres pays dans ce domaine, et nous espérons aussi que le FISE continuera à nous assister dans cette tâche. Quoi qu'il en soit, nous ferons tout notre possible, avec les ressources dont nous disposons, pour mener à bien les tâches que nous nous sommes fixées en vue

de créer des conditions favorables pour que nos enfants aient un avenir sain et heureux.

305. Dans ce contexte, ma délégation estime que l'examen de la question d'une convention sur les droits de l'enfant par l'Assemblée générale à sa présente session est fort opportun.

306. M. AL-JABERI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*]: Je suis heureux de prendre la parole, du haut de cette tribune, en cette occasion chère à tous pour saluer, à travers ce rassemblement international, les personnes ici présentes, comme représentants des aspirations du tiers monde et des espoirs de ses peuples. Il me plaît de joindre la voix de la délégation de mon pays à celles des autres orateurs pour exprimer notre appréciation pour les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Secrétaire général et des organismes internationaux, et notamment le FISE, pour donner à cette année une valeur et un caractère spéciaux.

307. Nous nous réunissons aujourd'hui dans cet important forum pour affirmer aux enfants où qu'ils soient le grand souci que nous avons de leur avenir et leur exprimer notre volonté et notre détermination de voir leurs droits reconnus et de faire en sorte qu'ils grandissent dans une atmosphère d'amour et de coopération fondée sur la justice et sur la paix. Les enfants naissent libres et innocents, ignorant la répression, l'oppression, l'esclavage et la privation jusqu'au moment où ils font partie de l'humanité. Alors ils trouvent malheur ou joie, suivant les conditions dans lesquelles ils vivent et les difficultés auxquelles ils doivent faire face. C'est pourquoi la cause de l'enfant, que nous célébrons au cours de cette année qui lui est consacrée, dépend sans conteste du bonheur de l'humanité, de son progrès, de sa stabilité; bien plus, elle en fait partie intégrante et essentielle. C'est pourquoi nous avons été heureux de prendre connaissance de nombreux programmes organisés au cours de cette année internationale, exposés dans le document A/34/452 et Add.1, que ce soit dans les domaines relevant du FISE ou d'autres institutions des Nations Unies, comme l'ont montré les rapports figurant dans les documents du FISE. Je voudrais mentionner tout particulièrement le document E/ICEF/Misc.324, qui contient le texte du message adressé par le Président de la République d'Iraq, en date du 1er janvier 1979, aux enfants du monde à l'occasion de l'Année internationale; dans ce message, le Président a confirmé l'accueil chaleureux réservé par mon pays à la résolution par laquelle l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, a décidé de célébrer l'Année internationale de l'enfant. Il affirme aussi que le Gouvernement révolutionnaire iraquien considère que l'enfant est une richesse précieuse, digne de toute assistance et de toute attention et que l'enfant, dans notre pays, a reçu au cours des 10 dernières années, depuis la révolution du 19 juillet 1968, une attention accrue.

308. Le Gouvernement iraquien, dans son plan de développement économique et social, a accordé une grande importance au développement de l'enfant et a établi de nombreux programmes importants susceptibles de former l'enfant, de lui assurer la protection dont il a besoin, de l'orienter dans une directive créatrice, et tout cela afin que l'enfant iraquien puisse se préparer à devenir l'homme de

l'avenir, travaillant avec assiduité et patience au progrès du pays et à la réalisation de ses espoirs nationaux.

309. Le Gouvernement de mon pays a entrepris, depuis la victoire de la révolution de 1968, l'étude et la révision de toutes les lois et de tous les règlements irakiens, en vue d'accroître l'efficacité des lois qui protègent les droits des enfants et les mettent à l'abri du besoin et de l'oppression, leur ouvre la voie qui leur permettra de se suffire à eux-mêmes, de servir leurs familles à l'avenir et de travailler avec les enfants de la même génération au progrès du pays. Les nouvelles lois irakiennes mettent l'accent sur la protection de l'enfant, la sécurité de sa mère et l'assurance de soins médicaux gratuits. Elles accordent aux femmes enceintes qui travaillent deux mois et demi de congé avant et après l'accouchement et ce, à plein traitement.

310. Les nouvelles lois irakiennes assurent également l'augmentation des primes payées aux employés et aux ouvriers pour leurs enfants, pour assurer leur croissance dans des conditions hygiéniques et matérielles adéquates, dans lesquelles les enfants et leurs parents ont le sentiment de jouir de la sécurité et des garanties nécessaires.

311. Ces lois mettent l'accent sur l'interdiction de l'emploi des enfants et des jeunes, conformément aux dispositions de la Constitution de l'OIT et de la Convention de l'OIT concernant l'âge minimal d'admission à l'emploi<sup>3</sup> et imposent des sanctions sévères contre les contrevenants à ces lois. Ces mêmes lois interdisent aux jeunes de moins de 18 ans l'usage des boissons alcooliques; elles imposent également des peines sévères aux consommateurs et aux commerçants de drogues et font une obligation aux moyens d'information d'appuyer les valeurs morales et d'empêcher les programmes et les sujets immoraux d'arriver à l'enfant et de corrompre ses idées et ses actes.

312. Je voudrais signaler ici tout particulièrement les programmes d'enseignement que met en œuvre mon gouvernement et par lesquels il a décidé que l'enseignement serait gratuit, depuis le jardin d'enfants jusqu'à la fin des cycles primaire, secondaire et universitaire. De plus, mon gouvernement assume la fourniture gratuite des livres et de toutes les fournitures scolaires.

313. Le nombre des enfants qui bénéficient de l'alimentation à l'école croît constamment. Ainsi, le nombre des élèves nourris à l'école en 1971-1972 était de 4 247. Il était de 1 132 563 en 1978. Le budget affecté à l'alimentation scolaire seule, dépasse 30 millions de dollars des Etats-Unis par an. Etant donné que l'éducation est l'élément principal dans la formation de l'enfant et sa croissance mentale, le Gouvernement irakien a promulgué une loi, rendant l'enseignement obligatoire; cette loi est entrée en vigueur en 1978. Cette loi institue en même temps un comité, chargé de veiller à son application, sous la supervision du Président de la République irakienne. Cette campagne en faveur de l'enseignement obligatoire a pour but d'éliminer les séquelles de l'analphabétisme et de préparer au mieux la nouvelle génération à prendre la place qui lui revient dans le concert des nations avancées du monde et de contribuer, sur le plan culturel et sur d'autres plans, au progrès

économique et social. Cette loi oblige les parents à enregistrer tout enfant âgé de 6 ans dans les écoles et leur impose des sanctions en cas de contravention. La même loi insiste également sur l'éducation des parents, père et mère, et de tous les adultes qui n'ont pas plus de 40 ans. Il faut espérer qu'au moyen de cette loi tous les aspects de l'analphabétisme et du retardement culturel en Iraq seront éliminés dans l'espace de 36 mois.

314. Peut-être serait-il opportun de signaler tout particulièrement l'importance acquise par le plan d'enseignement, qui a permis l'extension des jardins d'enfants qui en sont encore au stade expérimental, pour qu'ils puissent accueillir plus de 150 000 enfants en 1979. Le nombre des élèves des écoles primaires a augmenté au cours de l'année 1978 pour atteindre 2 459 870 élèves.

315. En même temps, le nombre d'hôpitaux et de dispensaires a atteint, au cours des 10 années écoulées depuis la révolution irakienne, le chiffre de 200, avec un total de 24 697 lits, en plus de 1 000 lits des cliniques populaires. Le plan sanitaire vise à éliminer la maladie, autrefois compagne inséparable de l'enfant depuis sa naissance.

316. Sur le plan de l'Année internationale de l'enfant, mon gouvernement s'est empressé de célébrer cet heureux événement en collaboration avec le Comité national de l'enfant et les ministères chargés de la protection sociale, de l'information et de l'éducation. Il a mis en exergue l'importance d'un service d'information qui couvre toutes les régions du pays, par la télévision et la radio, ainsi que des fêtes populaires auxquelles participent les enfants et des programmes afin de rappeler au peuple cette occasion. Ce service pourrait donner à nos enfants une image réelle de la mesure de l'intérêt que l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales leur portent. L'Organisation des pionniers, qui compte plus de 150 000 enfants membres âgés de 8 à 14 ans, a participé à des campagnes de propreté du pays, de contrôle de la circulation, à l'apprentissage des moyens de défense civils, à des camps de scoutisme, à des promenades fluviales et à d'autres fêtes et festivals populaires. Toutes ces activités ont exprimé la joie des enfants à ces occasions et leur détermination d'en profiter au maximum. Mon gouvernement a émis un timbre commémoratif et a contribué, pour une somme de 50 000 dollars, à la couverture des frais des activités de l'Année internationale de l'enfant. La visite officielle que la représentante spéciale pour l'Année internationale de l'enfant a faite dans notre pays lui a certainement permis de prendre connaissance, d'une manière claire, de nos efforts réels et des progrès que nous avons accomplis.

317. Nous reconnaissons, toutefois, que ce qui a été fait jusqu'à présent ne constitue qu'une très petite part de nos préoccupations et de nos aspirations dans cette voie difficile et longue qui est la nôtre et qui exige du travail et de la patience pour la mise en œuvre de tous les programmes établis, non seulement pour que l'enfant irakien puisse rejoindre les enfants du monde développé qui ont réalisé, grâce aux conditions économiques et naturelles de leurs sociétés avancées, une renaissance dans certains aspects importants de leur existence quotidienne, mais aussi pour qu'ils puissent jouer un rôle important dans tous les domaines.

<sup>3</sup> Bureau international du Travail, *Bulletin officiel*, vol. LVI, 1973, série A, No 1, Convention No 138.

318. Nous avons à faire face à de nombreuses nécessités qui exigent d'accorder un intérêt croissant à l'extension des services sociaux destinés à l'enfance. Nos besoins reflètent d'une manière relative le degré de progrès que réalise la famille dans l'assurance de la vie et du progrès. Nous avons également besoin d'étendre les jardins d'enfants et les crèches pour que nous puissions recevoir les enfants des femmes qui travaillent, dans des lieux proches de leur lieu de travail, afin que la mère soit assurée que son enfant est nourri et qu'il est en bonne santé.

319. Bien que nous ayons amplement fourni vêtements, nourriture et jouets aux enfants à un prix très bas — notamment au cours de cette année internationale de l'enfant — les institutions gouvernementales ont été amenées souvent à couvrir les différences de prix, parce que ces marchandises étaient vendues moins cher que le prix coûtant, pour pouvoir assurer à tous nos enfants des vêtements suffisants et une bonne nourriture.

320. Cependant, nous avons encore à fournir de gros efforts pour accroître le nombre de logements pour toutes les classes de notre population. Nous devons construire plus de bâtiments et d'institutions scolaires, au moyen des projets de construction populaires, auxquels participent toutes les classes de la société, et au moyen de constructions préfabriquées, méthode que nous avons adoptée depuis 1976. Si nous faisons tout cela, une solution rapide sera bientôt trouvée à ce problème.

321. En célébrant cette occasion unique et en passant en revue les réalisations de l'Organisation des Nations Unies et de ses Etats Membres en ce qui concerne le domaine de l'enfance, nous devons également passer en revue les problèmes auxquels ont à faire face 60 p. 100 des enfants du monde qui souffrent encore de la maladie, de la pauvreté et de l'ignorance et auxquels la nature de leur société les force à accepter l'oppression, l'injustice et la terreur. Les conditions de vie des populations du tiers monde et leurs souffrances qui résultent des défis affectant leur destin, soit à cause du manque de moyens et de produits alimentaires, soit de la rareté des fonds nécessaires au progrès ou de l'absence d'assurances médicales ou sociales nécessaires, nous mettent en face d'une épreuve et d'une responsabilité morale portant sur l'interprétation des devoirs que doivent assumer les Etats et, notamment, les Etats avancés, pour ce qui est de la contribution à l'élimination de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance.

322. En effet, les pays avancés, où le revenu par habitant atteint 12 000 dollars par an, ne peuvent se permettre d'accroître leurs réserves matérielles et alimentaires, alors que les enfants du Bangladesh, du Kampuchea, de Palestine et d'Afrique du Sud restent le ventre creux. Ces enfants souffrent de dispersion, de maladie, de pauvreté dans des pays où le revenu par habitant ne dépasse pas 100 dollars par an.

323. Les responsabilités qu'assument le FISE, l'UNESCO, l'OMS et la FAO sont énormes, car ils contribuent à l'assistance aux enfants et à la fourniture de ce dont ils ont besoin, comme de nourriture, de lait, d'habits, d'éducation et de culture ainsi que de médicaments et de soins médicaux.

324. Cependant, ces organisations internationales importantes restent impuissantes face aux fléaux qui déciment les enfants. Les pays avancés persistent pourtant à garder leurs richesses et refusent d'assumer leurs responsabilités directes, en aidant à alléger les souffrances de ceux qui sont dans le besoin ou qui sont malades. Ils persistent à vouloir fournir aux régimes racistes et agressifs toutes les armes destructrices qui serviront à exterminer ces enfants et leurs parents.

325. La situation dont souffrent les enfants dans les pays qui sont encore soumis au joug de l'occupation, de l'impérialisme et de la discrimination raciale est très pénible et exige qu'il y soit porté remède au cours de l'Année internationale de l'enfant. Qu'ont donc fait les enfants de la Palestine occupée, de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, qui connaissent ces souffrances et qui partagent, avec leurs parents, de dures épreuves? Que faut-il faire pour les protéger de l'occupation et des actes sauvages et inhumains, qui les empêchent de partager avec leurs parents les joies de cette année internationale?

326. Nous nous devons, au cours de cette année internationale, de faire appel à la conscience de l'Organisation des Nations Unies et, à travers elle, à la conscience de ses Etats Membres et de leurs peuples, pour qu'ils contribuent à donner à ces enfants misérables l'occasion d'avoir accès à la sécurité. En appuyant la lutte de leurs parents pour une vie décente, pour la liberté et la libération de leur patrie, et pour l'exercice de l'autodétermination, nous devons assurer que le progrès n'est pas le seul apanage des Etats avancés et de leurs enfants.

327. Mon pays, bien qu'il soit encore considéré comme pays en développement, est conscient de son devoir, qui consiste à appuyer et soutenir les pays en développement dans leurs épreuves, face à la faim et à la pauvreté; dans notre désir d'exprimer notre solidarité avec eux, nous avons contribué, pour 1 milliard 250 millions de dollars environ, à des prêts sous différentes formes. Ce montant dépasse 10 p. 100 du budget annuel de l'Iraq, et c'est peut-être le pourcentage le plus élevé qu'un Etat ait jamais versé par rapport à ses revenus et à sa contribution économique.

328. Le Gouvernement de la République d'Iraq est heureux de travailler au sein des Nations Unies et ailleurs à la coopération entre les peuples du tiers monde, en vue de l'échange d'expériences dans tous les domaines et pour trouver des solutions efficaces aux problèmes du sous-développement, de l'ignorance et de la maladie auxquels ces sociétés ont à faire face.

329. Avant de conclure, je voudrais exprimer une fois de plus notre solidarité avec tous les efforts qui seront décidés par les Nations Unies dans le cadre de leur action pour le bien de l'enfance. Nous sommes disposés à travailler, en toutes circonstances, à la mise en œuvre des résolutions et des recommandations pertinentes, adoptées par l'Assemblée générale et par d'autres organisations et institutions spécialisées. Notamment, nous appuyons le projet de résolution soumis à l'Assemblée générale et qui fait l'objet du document A/34/L.4.

330. M. LUSAKA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*]: La proclamation de 1979 comme Année internationale de l'enfant a marqué un tournant dans la promotion du

bien-être des générations futures. Il s'agissait là d'une initiative créatrice et réaliste. Ce qui est en jeu, c'est la manière d'améliorer le sort des enfants dans le monde entier. C'est un objectif noble, auquel toutes les nations devraient consacrer leurs ressources et leurs énergies, car il vaut infiniment mieux dépenser des sommes d'argent en faveur des enfants qu'à la fabrication d'armes de mort.

331. Au nom de la délégation zambienne, je tiens à remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs, en particulier le Directeur général du FISE, pour son rapport sur les plans et les mesures permettant d'améliorer le sort des enfants dans le monde, en particulier dans les pays en développement [A/34/452 et Add.1]. Du rapport, il ressort à l'évidence que la communauté mondiale se préoccupe sérieusement du bien-être de l'enfant. Mon pays attache une grande importance à l'amélioration des conditions de l'enfant, comme cela ressort en outre de son ferme appui donné à l'Année internationale de l'enfant.

332. La préoccupation de la Zambie pour l'amélioration des conditions dans lesquelles vivent les enfants a été prouvée à de nombreuses reprises au niveau le plus élevé, dans les différentes déclarations faites par le Président de mon pays, M. Kenneth Kaunda. Ainsi, au soir de Noël de l'an dernier, le Président a parlé en termes très fermes de la nécessité pour tous d'accorder une attention particulière aux besoins de l'enfant. Au cours de sa déclaration à la nation, M. Kaunda, qui est à la tête de l'Année internationale de l'enfant en Zambie, a demandé à toutes les organisations qui assurent des services à l'enfant de porter toute leur attention sur les besoins particuliers des enfants et sur leurs droits.

333. En fait, bien avant la proclamation de l'Année internationale de l'enfant, la Zambie s'était bien rendu compte que son avenir dépendait du bien-être physique et mental de ses enfants. Des programmes dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de nombreux autres secteurs ont tenu compte des intérêts de nos jeunes. Pour répondre à l'Année internationale de l'enfant, la Zambie a élaboré de nombreux programmes en différents domaines, particulièrement destinés à bénéficier aux enfants. A cette fin, la Commission nationale zambienne pour l'Année internationale de l'enfant, conjointement avec d'autres organismes appropriés dans le pays, est engagée à la mise en œuvre des plans et programmes élaborés pour bénéficier aux enfants.

334. Depuis notre indépendance, le Gouvernement zambien a investi de fortes sommes dans le domaine de l'enseignement afin de faciliter le développement de l'enfant. L'éducation primaire générale et les soins élémentaires de santé sont parmi les priorités essentielles de la Zambie pour les 20 années à venir. Notre système d'éducation met l'accent sur l'enseignement et les travaux nécessaires pour préparer l'enfant à jouer un rôle utile lorsqu'il deviendra adulte. En outre, le Gouvernement zambien élabore un programme de formation pour les directeurs d'institutions préscolaires. Mon pays souhaite que les établissements préscolaires soient incorporés dans notre système permanent d'enseignement. Une gamme diversifiée de sujets sera enseignée, pour permettre à la formation préscolaire de tenir essentiellement compte des soins de santé élémentaires des enfants.

335. De même, le Gouvernement zambien a entrepris la préparation d'un certain nombre de programmes tendant à améliorer la santé physique de l'enfant. Par exemple, le Conseil national pour la recherche scientifique, en collaboration avec la Commission nationale de l'alimentation, a mis au point le "Nurifax", produit de sevrage pour les enfants de 6 mois à 2 ans. D'autres programmes comprennent l'évaluation et le développement de centres de réhabilitation nutritionnelle et des plans de santé maternelle et infantile.

336. Les centres de réhabilitation nutritionnelle sont de petites communautés situées dans les régions rurales et urbaines, dans lesquelles les mères ayant des enfants qui ont reçu un traitement contre la malnutrition ou qui risquent, pense-t-on, une grave manifestation de malnutrition, sont envoyées. Dans ces centres, on indique à la mère comment elle peut nourrir son enfant et lui donner des soins appropriés. En outre, d'autres sujets liés à la santé de l'enfant sont enseignés également.

337. Le programme de santé maternelle et infantile en Zambie s'adresse essentiellement aux mères et aux groupes d'enfants d'âge préscolaire. A nouveau, nous accordons une grande attention à l'amélioration de la santé de l'enfant. On espère que, de cette façon, les enfants recevront, sur le plan de la santé, toute l'attention voulue pour un développement social, physique et intellectuel optimal.

338. Nous savons tous qu'il y a un lien étroit entre la santé de la mère et celle de l'enfant. C'est pourquoi la Zambie élabore des mesures permettant d'améliorer la condition des mères. Comme contribution à l'Année internationale de l'enfant et, en fait, au titre de ses obligations comme membre de l'OIT, la Zambie prend des mesures pour ratifier la Convention No 103 de l'OIT concernant la protection de la maternité<sup>4</sup>. En outre, le Gouvernement zambien prépare des mesures visant à mettre pleinement en service un projet de fourniture d'eau potable dans les communautés rurales. Les organes responsables du gouvernement mettent au point des plans détaillés pour les puits à fonctionnement manuel.

339. Je voudrais insister sur le fait que la Zambie continuera de faire de son mieux pour répondre aux besoins des enfants dans le cadre du programme prévu pour l'Année internationale de l'enfant. La Commission nationale zambienne pour l'Année internationale de l'enfant, organe responsable pour stimuler la coordination et la planification des activités de l'Année, a déployé tous ses efforts et continue d'assumer sa responsabilité pour favoriser les deux objectifs généraux stipulés dans la résolution 31/169 de l'Assemblée générale. Le détail des programmes élaborés par le gouvernement prouve que mon pays s'est engagé à améliorer la situation des enfants en Zambie.

340. Cependant, le désir de la Zambie d'améliorer les conditions des jeunes rencontre certaines limites. Tous les programmes dont j'ai parlé exigent des ressources financières et d'autres formes de ressources si nous voulons les appliquer efficacement. Pour répondre à ces objectifs, la

<sup>4</sup> Voir Organisation internationale du Travail, *Conventions et recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail 1919-1966*, Genève, Bureau international du Travail, 1966.

Zambie a besoin de la coopération d'autres pays en développement. Mon pays est convaincu que la situation des enfants en Zambie relève directement des intérêts des autres peuples. Des enfants en bonne santé, physiquement et mentalement, contribueront à la croissance de tous les pays.

341. L'amélioration de la situation des enfants dans les pays en développement dépendra du développement général de ces pays dans le domaine économique et social. La Zambie, en tant que pays en développement, demande donc aux pays développés d'augmenter leur aide financière, ainsi que toute autre forme d'assistance, et de prévoir des termes de l'échange favorables avec les pays en développement, notamment en ce qui concerne les produits de base destinés à la consommation des enfants. La réduction, ou même la suppression, des tarifs sur les biens importés des pays en développement, qui sont en concurrence commerciale avec les termes favorables des pays développés, permettrait d'améliorer sensiblement les conditions générales, tant économiques que sociales, dans les pays en développement.

342. Pour terminer, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que la Zambie s'est portée auteur du projet de résolution A/34/L.4/Rev.1 et appuie l'amendement présenté par le Nigéria dans le document A/34/L.5. Le projet de résolution contient des éléments qui ne peuvent que faire avancer la cause de l'Année internationale de l'enfant.

343. M. BALETA (Albanie) : Le présent débat, qui a pour thème l'Année internationale de l'enfant, nous offre à tous l'occasion de nous pencher sur l'analyse d'un sujet très important. De nombreux représentants des pays démocratiques, qui nous ont précédé à cette tribune, ont fait part de leurs réflexions sur les conditions de vie des enfants dans leur propre pays, des efforts qu'ils déploient pour améliorer ces conditions, des difficultés et des problèmes qui doivent être surmontés. Mais ils ont aussi, et surtout, souligné que des millions d'enfants, en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine, grandissent dans des conditions intolérables, sont éprouvés par la faim, les maladies, l'analphabétisme et par toutes sortes d'abus.

344. Nous sympathisons avec la lutte et les efforts de tous les peuples qui cherchent à mettre fin aux privations et aux souffrances qui affectent la vie et la personnalité des enfants. Nous comprenons, d'après notre propre expérience, l'importance que revêt cette lutte pour la liberté, l'indépendance et le progrès de chaque nation.

345. Avant la libération, dans notre pays, plongé dans la pauvreté et la misère dues à l'exploitation et à l'oppression étrangères ainsi qu'aux régimes réactionnaires, les enfants étaient à la merci de toutes les souffrances, de l'analphabétisme et des maladies. La naissance d'un enfant dans les familles des travailleurs ne faisait qu'accentuer leur misère.

346. Mais, tout cela n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir amer du passé. A présent, les enfants en Albanie socialiste représentent cette partie de la population que l'on peut qualifier de privilégiée. C'est là une des plus grandes réalisations et la plus grande joie pour notre peuple. Avec la victoire de la lutte pour la libération nationale et le triomphe de la révolution populaire, il y a 35 ans, commençait le processus des transformations révolutionnaires, politiques, économiques et sociales qui devaient

permettre aux enfants albanais de vivre heureux, entourés de tous les soins. Toutes les transformations sociales, le progrès économique, toutes les mesures révolutionnaires prises, année après année, par le pouvoir populaire, dans le domaine de l'enseignement, de la santé publique, de l'art, de la culture, des sports, etc., ont profité tout d'abord aux enfants. A titre d'exemple, on pourrait simplement mentionner, entre autres, que, si jusqu'à la libération plus de 80 p. 100 de la population était illettrée, à présent tous les enfants de l'Albanie, à partir de l'âge de 6 ans, suivent l'école pendant huit ans, école obligatoire selon les lois en vigueur. Au cours des 35 années du pouvoir populaire, l'Albanie, grâce aux mesures prises pour la protection de la santé du peuple, et surtout de la mère et de l'enfant, a connu une croissance démographique très rapide et la population a augmenté passant de 1 040 000 habitants à 2 600 000, et l'espérance de vie est passée de 38 ans à 69 ans.

347. La législation socialiste en Albanie prend sous sa tutelle les enfants et les mineurs. La Constitution de la République populaire socialiste d'Albanie contient plusieurs dispositions qui consacrent les droits pour les enfants. La Constitution stipule en termes explicites :

“La mère et l'enfant jouissent d'une sollicitude et d'une protection particulières... L'Etat crée des maternités ainsi que des crèches, des jardins d'enfants ... Les orphelins sans soutien sont élevés et éduqués par l'Etat...”

Notre Etat, conformément à la ligne marxiste-léniniste du parti, a adopté des lois et a établi des normes qui assurent aux enfants toutes les possibilités de s'instruire, de développer leurs talents et devenir des citoyens dignes de leur patrie. La loi sur les assurances sociales fixe les conditions les plus favorables pour la mère et l'enfant. L'Etat prend des mesures particulières pour améliorer de façon continue les conditions de vie et de l'éducation des enfants. Tous les moyens matériels possibles, sociaux, scientifiques et culturels sont mis au service des enfants pour qu'ils naissent et grandissent sains de corps et d'esprit, pour qu'ils reçoivent une éducation propre à leur inclination et puissent servir au mieux la société et la famille. Dans les zones les plus reculées du pays, il y a aujourd'hui des maisons de maternité et des dispensaires prénatals. Le service de pédiatrie a connu un essor particulier. Les crèches et les jardins d'enfants existent partout, aussi bien dans les villes qu'à la campagne, assurant aux petits tous les soins nécessaires et les premières notions d'enseignement préscolaire et permettant ainsi à leur mère de participer activement au travail de l'édification socialiste.

348. Les portes de l'école sont grandes ouvertes à tous les enfants. Il n'y a pas d'enfants qui soient privés de l'enseignement de huit ans. Ce cycle d'études terminé, toutes les possibilités sont offertes aux écoliers de poursuivre leurs études secondaires et universitaires. Des milliers d'enfants, de 6 à 14 ans, profitent des établissements spéciaux connus, comme le Palais des pionniers, pour passer des heures de loisirs ou acquérir des connaissances supplémentaires en participant à diverses activités scientifiques, artistiques, sportives, et autres. Ils s'y instruisent et s'y amusent; ils ont l'aide des spécialistes pour parfaire leurs inclinations. Les meilleures stations balnéaires et les lieux

touristiques sont mis avant tout à la disposition des enfants, où ils passent des vacances agréables et très utiles aux frais de l'Etat.

349. Un énorme travail d'éducation est effectué au moyen de la radio, de la télévision, de la presse et des publications. Les cinéastes, les écrivains et les publicistes consacrent une bonne partie de leur activité créatrice artistique aux enfants. Des revues et des publications spécialisées à l'intention des enfants abordent les problèmes du monde, compte tenu de la psychologie et de l'âge des enfants auxquels ils s'adressent. Tout ce qui est publié dans la presse pour les enfants tend à leur être accessible, à éduquer chez eux des conceptions justes, solides et réalistes.

350. L'un des piliers de tout le travail pour l'éducation et la formation de la jeune génération est la famille. Les organismes du parti et de l'Etat attachent une importance et une attention particulières au renforcement des liens familiaux et du rôle de la famille comme véritable foyer d'éducation révolutionnaire des enfants. La famille et l'école collaborent étroitement pour s'acquitter de leurs devoirs qui consistent à élever des citoyens dignes de notre société socialiste.

*M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.*

351. Tout le travail intense, vaste et multiforme effectué dans notre pays a pour but principal d'élever les enfants dans les meilleures conditions matérielles, d'éduquer une jeune génération aux traits de notre société nouvelle, dans l'esprit de la collectivité et de l'internationalisme prolétarien. On apprend aux enfants à respecter et à apprécier tout ce qu'il y a de progressiste dans le monde, à être solidaires de leurs petits frères et de leurs petites sœurs dans le monde entier, qui aspirent à un avenir meilleur, dans la liberté et dans l'indépendance.

352. La lutte et les efforts pour sauver des millions d'enfants de la famine, des souffrances ou de la mort est, à juste titre, un problème qui préoccupe les peuples, l'opinion publique progressiste et qui impose la nécessité de tirer les conclusions des situations scandaleuses qui existent à l'heure actuelle et à chercher les moyens d'y remédier.

353. Nous pensons qu'il est illusoire et vain d'essayer d'imaginer une solution aux problèmes des enfants sans tenir compte de l'ensemble des facteurs qui agissent dans l'arène internationale et dans des pays particuliers et qui causent tous les malheurs dont souffrent encore les peuples et les masses travailleuses dans plusieurs régions du monde. Nous sommes fermement convaincus que la lutte pour améliorer ou sauver la vie des enfants, pour leur fournir les moyens de s'instruire, de travailler et de vivre passe nécessairement par la solution des grandes contradictions qui opposent aujourd'hui les opprimés et les oppresseurs, les exploités et les exploités, les peuples et les pays épris de liberté, d'un côté, et l'impérialisme, le socio-impérialisme et la réaction mondiale, de l'autre.

354. Les enfants en Afrique, en Asie et en Amérique latine souffrent et meurent parce que de nombreux pays dans ces régions ou dans d'autres sont toujours confrontés à des difficultés créées par la longue domination coloniale ou l'exploitation étrangère, par la politique d'agression économique, culturelle et militaire que pratiquent les super-

puissances et les puissances impérialistes. Les monopoles capitalistes, les sociétés multinationales, les puissances impérialistes continuent de s'engraisser du sang et de la sueur des peuples. Les plus cruellement exploités sont les enfants. Nombreux sont les enfants qui sont obligés de travailler dur, pour rien, à un moment où leurs parents ne trouvent pas de travail et grossissent les rangs des chômeurs aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. De plus en plus nombreux sont les enfants, même dans des pays qui prétendent avoir un niveau de vie élevé, qui manquent du nécessaire pour vivre et qui, pis encore, mènent une vie malheureuse, car ils sont poussés à s'engager dans la voie de la criminalité, de la perversion, de la drogue et d'autres maux que produit le système où l'homme est exploité par l'homme.

355. Des millions et des millions d'enfants continuent d'être victimes des actes barbares perpétrés contre eux par les agresseurs étrangers, des guerres et des conflits provoqués ou déclenchés par les superpuissances impérialistes et les régimes réactionnaires. Les enfants de l'héroïque peuple palestinien sont nés et ont grandi pendant trois décennies dans les tentes des camps de réfugiés, sous les balles et les bombes des sionistes israéliens qui leur ont ravi leur patrie. Les régimes racistes d'Afrique australe continuent d'agir en bourreaux assoiffés de sang contre les enfants de l'Azanie, du Zimbabwe et de la Namibie. De nouveau, les enfants au Viet Nam ont dû vivre l'expérience de l'agression armée, lancée cette fois-ci contre leur patrie par les socio-impérialistes chinois.

356. Lorsque l'humanité est confrontée à un problème aussi important que la vie et l'avenir des enfants, les impérialistes américains, les socio-impérialistes soviétiques et d'autres impérialistes continuent de préparer la guerre et la mort, poursuivent la course aux armements, en même temps qu'ils forcent et incitent de nombreux pays à acheter des armes, à s'engager dans des conflits et des querelles et à négliger la solution des problèmes qui profiterait à leurs peuples.

357. Les ennemis de la liberté et de l'indépendance des peuples, les superpuissances et les autres puissances impérialistes, ainsi que les régimes réactionnaires ne ménagent pas leurs efforts pour camoufler leurs desseins et leurs activités agressives derrière une propagande intense à propos de leurs prétendues intentions et actions visant à aider à la solution des problèmes relatifs à la vie et à l'éducation des millions d'enfants des pays en développement. Mais, ils ne sauraient en aucune manière réussir plus longtemps, même dans ce domaine. Les peuples prennent toujours mieux conscience que leur vie et leur liberté ainsi que celles de leurs enfants ne peuvent être obtenues et assurées que grâce à une lutte résolue entre l'impérialisme, le socio-impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme.

358. Les faits ont déjà prouvé et confirment tous les jours que les problèmes de l'enfant, auxquels de nombreux pays et peuples se trouvent confrontés, ne peuvent pas être résolus par quelques actions de caractère philanthropique ou par quelques mesures de charité de la part des pays riches. Ces problèmes ne peuvent pas non plus être résolus au moyen de quelques mesures ou réformes superficielles. La voie vers leur solution ne peut être frayée que par la lutte et des transformations révolutionnaires profondes et

dans une société avancée, affranchie de toutes les formes d'oppression et d'exploitation.

359. M. MARTÍNEZ MORCILLO (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Le débat d'aujourd'hui, très instructif, nous a montré à l'évidence l'accueil ample et positif, que la communauté internationale a réservé à l'initiative, adoptée en son temps par l'Organisation, visant à célébrer, en 1979, l'Année internationale de l'enfant. On trouve une preuve évidente de l'accueil qui lui a été réservé en Espagne dans le fait, considéré comme tout aussi important, que la célébration de l'Année a été placée sous le haut patronage de Sa Majesté, le roi Don Juan Carlos Ier et que la Commission nationale qui a assuré la coordination et la promotion des différentes activités de cette célébration en Espagne, a été présidée par Son Altesse royale, l'infante Doña Margarita.

360. Qui a écouté attentivement les différentes déclarations qui ont été faites au cours de ce débat, a pu se rendre compte des caractéristiques communes d'un grand nombre de ces déclarations. Bien que la question qui a fait l'objet du débat ait été l'étude de plans et de mesures tendant à améliorer la situation des enfants dans tous les pays du monde, et en particulier dans les pays en développement, ces déclarations ont montré que le thème qui y était traité était véritablement important et urgent à l'échelle universelle. Il est vrai que la problématique suscitée peut varier et, en fait, varie considérablement selon le degré de développement économique, culturel ou social des milieux dans lesquels elle existe et selon les modèles d'organisation politique et socio-économique des pays où elle apparaît. Les problèmes relatifs à l'éducation ou à la santé, qui peuvent être prioritaires en milieu rural ou en milieu peu développé, peuvent devenir des problèmes de marginalisation ou de détresse — aussi paradoxal que cela puisse paraître — dans les milieux de la société industrielle développée.

361. Le débat a également montré que, lorsque nous traitons de questions qui semblent avoir des limites spécifiques et concrètes, nous touchons au cœur même de problèmes beaucoup plus généraux et plus fondamentaux. Et cela ressort du rapide tour d'horizon de la situation de l'enfance dans le monde qui a été fait au cours de ces derniers jours.

362. Les problèmes fondamentaux du sous-développement, le détournement des ressources économiques de leur application naturelle, pour les mettre au service d'intérêts égoïstes, le manque de respect envers les droits de l'homme, les zones de tensions et de conflits, la discrimination fondée sur la race ou l'idéologie, tous ces problèmes se posent à notre organisation et ont une conséquence directe sur les situations dans lesquelles les enfants du monde souffrent le plus.

363. L'Année internationale de l'enfant n'aurait pas pu passer inaperçue, tant pour les autorités espagnoles que pour la population de notre pays, laquelle est aujourd'hui engagée dans un processus de transformation dont le résultat certain sera une organisation plus juste et plus libre.

364. Il y a des moments dans l'histoire des peuples où le hasard permet aux événements de constituer une base solide pour édifier un meilleur avenir. Cela a été le cas de

l'Espagne, où la célébration de l'Année internationale de l'enfant a eu comme premier jalon — et peut-être le plus important — l'adoption de la nouvelle Constitution espagnole, qui a été adoptée en décembre 1978. Cette circonstance a permis aux travaux des législateurs espagnols chargés d'élaborer la Constitution de porter leurs fruits, au seuil même de l'Année internationale de l'enfant. En effet, la Constitution espagnole actuelle, et c'est peut-être là l'une de ses innovations les plus marquantes, établit en son article 39, compte tenu de la priorité qu'il convient d'accorder à la loi d'un pays, le cadre juridique en vue de la complète protection de l'enfant.

365. Conformément à cet article 39, il est établi que :

“1. Les pouvoirs publics assureront la protection sociale, économique et juridique de la famille.

“2. Les pouvoirs publics assureront également la pleine protection des enfants, égaux devant la loi, indépendamment de leur filiation et de leurs mères et quel que soit leur état civil. La loi permettra la recherche de la paternité.

“3. Les pères devront accorder tous types d'assistance aux enfants conçus dans les liens du mariage ou en dehors de ces liens, tant que ces enfants seront mineurs ou dans les autres cas indiqués par la loi.

“4. Les enfants jouiront de la protection prévue dans les accords internationaux en faveur de leurs droits.”

366. Cette protection complète des enfants établie par la Constitution espagnole n'a jamais été, depuis son origine, un simple énoncé de principe, car un mécanisme pertinent a permis de la mettre en œuvre efficacement. Malgré l'ordre du jour pressant dont sont saisis le parlement et le Gouvernement espagnols en ce qui concerne le développement constitutionnel, l'une des questions qui a déjà été abordée est précisément la définition des droits civils de l'enfant, grâce à un projet tendant à réformer notre vieux code civil qui s'inspire encore des principes individualistes du XIXe siècle. Ce projet, après avoir été élaboré par le gouvernement, sera soumis en temps opportun à l'examen des Cortes espagnoles.

367. Nous ne pouvons oublier que, s'il y a un élément qui sert à définir le concept de l'enfance, c'est celui d'une qualification des droits limités quant aux possibilités de leur exercice effectif, qualification qui est de ce fait particulièrement précaire. Nous devons donc estimer que la protection totale de l'enfant doit commencer par une définition précise des droits de ce dernier et des devoirs que l'on a vis-à-vis de lui. Cette protection juridique ne peut se réaliser que dans le noyau même auquel appartient l'enfant, c'est-à-dire au sein de la famille, le mot famille étant conçu dans son sens originel. Ainsi les droits de l'enfant, les droits et les devoirs des parents, qu'ils soient ou non mariés, la protection par l'Etat de ce noyau de droits et le respect par l'Etat de ses obligations constituent la première mesure du développement constitutionnel réalisé en Espagne. Il s'agit d'un développement qui, par ailleurs, considère le mineur, quelles que soient les circonstances personnelles dans lesquelles il vit, comme un individu libre de toute pression externe, qu'elle soit exercée par la famille ou par l'Etat lui-même. Surmonter cette conception essentiellement individualiste ou annuler l'individuel en faveur du collectif

sont les principes qui inspirent notre développement constitutionnel.

368. Conjointement à la définition du cadre juridique dans lequel se trouvent les droits de l'enfant, un autre grand domaine d'action dans le développement des principes constitutionnels ne peut être que le domaine de l'enseignement. C'est pourquoi, parmi les préoccupations essentielles du Ministère espagnol de l'enseignement, se trouve précisément, comme dénominateur commun de toutes ses préoccupations, la protection de l'éducation de l'enfant. De là découle une politique générale fondée sur l'examen du droit d'une personne à l'éducation et de l'obligation qu'a l'Etat de lui fournir cette éducation et de veiller à son bon déroulement. Le Ministère espagnol de l'enseignement, dans le cadre plus précis de l'éducation de l'enfant, a envisagé de créer, avant la fin de 1979, 800 000 postes scolaires, ce qui correspond à une augmentation de 15 000 postes dans l'enseignement, parmi les enseignants du niveau primaire, avec une augmentation de salaires. Il a également envisagé d'inaugurer un centre national d'enseignement par correspondance pour ceux qui, demeurant loin des centres d'enseignement, ont davantage besoin de moyens appropriés pour assurer leur éducation.

369. Les autorités espagnoles responsables de l'enseignement ont consacré une partie importante de leurs efforts et de leurs ressources financières à une collaboration plus efficace, afin de réaliser les objectifs de l'Année internationale de l'enfant, en accordant la plus large diffusion possible aux nombreuses publications commémoratives de cet événement. Ainsi, les œuvres publiées pour commémorer l'Année internationale ont été largement diffusées dans les bibliothèques scolaires et certaines brochures ont même été rééditées en Espagne et traduites dans les langues des diverses régions, comme cela a été le cas des œuvres traduites en basque et en galicien.

370. Parmi ces publications, je voudrais citer l'œuvre intitulée *El derecho a una infancia feliz*, "le droit à une enfance heureuse", qui, de par la variété et la richesse de son contenu doit être considérée comme l'une des réalisations les plus importantes de l'Année internationale de l'enfant.

371. Nous n'entendons pas entrer dans les détails et faire une longue énumération des activités entreprises en Espagne dans de nombreux domaines. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de parler ici de tout ce qui a été fait chez nous, à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant. Ceux qui nous ont rendu visite au cours de cette année ont pu voir des représentations théâtrales pour les enfants dans les parcs, des expositions de peinture et de dessins faits par des enfants, des manifestations sportives, etc. Tout cela a été un élément important de notre vie quotidienne. Nous n'allons pas non plus parler en détail des travaux réalisés par la Commission nationale chargée de cette commémoration. Toutes ces activités ont été signalées en temps opportun dans la documentation que nous avons présentée à l'Assemblée générale.

372. Je ne vais pas entrer dans les détails. Il suffit de rappeler quelques exemples de ces activités, dont certains ne sont que de simples anecdotes qui nous tiennent à cœur et suscitent notre sympathie, comme l'encouragement

d'échange de correspondance entre les enfants espagnols et les enfants d'autres pays.

373. D'autres exemples, peut-être moins voyants et moins connus mais d'une valeur et d'une portée sociale aussi profondes, concernent la création et le développement de garderies d'enfants dans les zones rurales les plus reculées ou la diffusion de cours de formation dans le domaine de la nutrition infantile et dans celui de la santé, au profit d'agglomérations pratiquement perdues, très éloignées des grandes routes et des grandes villes.

374. On peut mentionner, enfin, d'autres exemples d'activités qui entraient précisément dans le cadre international de cette commémoration. Le 26 octobre prochain sera fêté dans tous les centres d'enseignement d'Espagne comme la journée scolaire commémorative de l'Année internationale de l'enfant. On a l'intention d'organiser un congrès international de l'enfant, en collaboration avec l'UNESCO. Les services espagnols de la télévision ont réalisé quatre films dans quatre continents sur le thème des enfants dans le monde.

375. Qu'il me soit permis de donner à l'Assemblée l'assurance que l'Espagne, sa population, ses institutions et ses régions ont cherché au cours de cette année à intensifier l'attention accordée à l'enfant, en espérant pouvoir un jour lui passer le flambeau de notre très vieille culture et de nos très jeunes espoirs. Et, en le faisant, nous avons toujours tenu compte du fait que tous les enfants du monde méritent la même attention.

376. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné l'heure avancée et puisque des représentants ont exprimé le souhait de prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse, aucun autre orateur ne prendra la parole ce soir dans le cadre du débat. Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse, étant bien entendu qu'ils connaissent la disposition adoptée par l'Assemblée générale au sujet des droits de réponse.

377. M. EVRIVIADES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'avais pas l'intention de prendre davantage le temps précieux de l'Assemblée pour réfuter le verbiage nullement désintéressé du représentant de la Turquie, qui répondait sans aucun doute à ma déclaration en raison de sa mauvaise conscience. Mais, le représentant de la Turquie a osé accuser mon gouvernement d'avoir commis un génocide. En fait, ceux qui ont commencé au XXe siècle à pratiquer le génocide sont bien connus. Nul recours à ce qu'Orwell appelle le double sens ne peut dissimuler le fait que c'est la Turquie qui a fait du crime de génocide une politique d'Etat, lors de l'holocauste du peuple arménien. Les atrocités des forces d'occupation turques commises à l'encontre de mon peuple sont connues de l'opinion publique. Elles sont décrites dans des documents qui ont été publiés par un organisme aussi éminent que la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

378. La violation de la souveraineté de mon pays et l'occupation continue d'une grande partie de son territoire sont des faits bien connus et de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, adoptées à une majorité écrasante, les ont condamnés.

379. Les actes sont plus éloquents que les paroles et, dans le cas de Chypre, les faits parlent d'eux-mêmes. La vérité en la matière est que, alors qu'elle payait de bonnes paroles les principes de la Charte des Nations Unies, et qu'elle votait même en faveur de la résolution 3212 (XXIX), la Turquie violait en même temps et de façon flagrante ces mêmes principes en poursuivant son occupation d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, grâce à la présence d'un corps expéditionnaire de 40 000 soldats.

380. Le représentant de la Turquie a également dit que j'étais le représentant du peuple chypriote grec et non le représentant de la République de Chypre. Il semble ignorer ce simple fait que seuls les Etats Membres souverains sont admis à participer pleinement aux délibérations de l'Assemblée générale. Je saisis donc cette occasion pour l'en informer et combler ainsi une lacune dans ses connaissances.

381. Pour conclure, j'aimerais préciser que la déclaration de ma délégation sur le point à l'étude devant l'Assemblée n'avait d'autre but que d'informer cette dernière des plans et des actions envisagés par mon gouvernement pour améliorer la situation des enfants de Chypre et résoudre les difficultés et les problèmes qu'il rencontre dans ce processus.

382. M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Malgré l'heure tar-

dive, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'attaque calomnieuse faite contre mon pays par le représentant de l'Albanie. La politique d'un Etat ou d'un gouvernement doit être jugée sur ses actes et non sur ses paroles. Je ne connais pas d'Etat qui ait lutté aussi vigoureusement et aussi constamment que l'Union soviétique en vue de préserver la paix, de freiner la course aux armements et de parvenir au désarmement général et complet. De nombreuses propositions en témoignent, propositions relatives à plusieurs questions du même ordre qui ont été examinées, discutées et approuvées à de nombreuses sessions de l'Assemblée générale. La conclusion d'accords entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au cours des entretiens sur la limitation des armes stratégiques en témoigne également.

383. Tous les efforts et toutes les aspirations de notre gouvernement ont pour but de renforcer la paix et non de préparer la guerre. C'est pourquoi je désire réfuter les mensonges délibérés et les attaques calomnieuses auxquels s'est livré le représentant de l'Albanie à l'encontre de mon pays.

384. M. BALETA (Albanie) : Etant donné l'heure tardive, et pour ne pas prendre trop du temps de l'Assemblée, je me réserve le droit de répondre à une date ultérieure. Mais je voudrais dire, néanmoins, que je rejette les calomnies lancées contre la déclaration de ma délégation par le représentant des socio-impérialistes soviétiques.

*La séance est levée à 21 heures.*